

ÉPITRE

DE

SAINT PAUL AUX ÉPHÉSIENS

PRÉFACE

§ I. — DÉTAILS SUR LA VILLE D'ÉPHÈSE. — ÉPOQUE A LAQUELLE SON ÉGLISE A ÉTÉ FONDÉE PAR SAINT PAUL.

I. Ephèse, ville ionienne (1), faisait partie de la province proconsulaire de l'Asie Mineure. Cette ville remontait à une haute antiquité, bien que les auteurs anciens ne soient pas d'accord sur son origine (2). Placée à l'embouchure du Caystre et sur la mer Egée, Ephèse était devenue, grâce à sa position, le principal emporium de toute la région asiatique en deçà du Taurus (3). Son port, appelé Panormus (4), servait de point de communication entre l'Égypte, la Syrie, la Grèce et la Macédoine, d'une part, et entre l'Asie proconsulaire et l'Italie, et principalement Rome, de l'autre : en sorte que Strabon appelle Ephèse une hôtellerie commune pour tous ceux qui arrivaient d'Italie et de Grèce (5). Elle produisait des vins renommés (6). Elle servait d'entrepôt à un commerce très-actif. Mais ce qui faisait surtout sa gloire, ce qui attirait dans ses murs une foule sans cesse grossissante d'étrangers, dont un grand nombre y fixaient leur demeure (7), c'était son fameux temple consacré à Diane (8), appelé pour cette raison

(1) Strab., liv. IV, 1, 4; XIV, 1, 20. Ptolem., V, 11, 8. Pausan., VII, 2

(2) Athen., VIII, 361. Pline, V, 29. Strab., XIV, 1, 3, 21. Justin, II, 4. Pausan., IV, 31.

(3) Strab., XIV, 1, 24.

(4) Strab., XIV, 1, 20.

(5) XII, VIII, 15.

(6) Strab., XVI, 1, 15. Voy. cependant Plin., XIV, 7.

(7) Strab., XIV, 1, 24.

(8) Herod., I, 26; II, 148. Plin., V, 25. Strab., XIV, 1, 21. Pausan., VII, 11, 4; IV, XXXI, 6.

la grande Diane d'Ephèse (1). Ce temple était en grande vénération ; plusieurs villes possédaient même des temples en l'honneur de Diane d'Ephèse. Le culte de la déesse et le grand concours d'étrangers qu'attirait son temple, avaient donné lieu à beaucoup d'industries, qui vivaient du produit de la vente des reproductions portatives du temple et de la divinité qu'on y adorait (2). On comprend facilement l'importance du mouvement populaire excité par Démétrius l'orfèvre et ses compagnons, dans la crainte de voir tarir, par les prédications de saint Paul, la source de l'industrie qui les enrichissait (3). Brûlé par l'insensé Hérostrate, l'an 356 avant Jésus-Christ, la nuit même de la naissance d'Alexandre le Grand (4), il avait été rebâti avec plus de magnificence encore par les Ephésiens, qui, au dire de Strabon, avaient refusé le concours d'Alexandre, sous prétexte qu'il ne convenait pas à un dieu de faire des offrandes à un autre dieu (5). Mais ce temple et le droit d'asile dont jouissaient ses environs, étaient, avec les fêtes de jour et de nuit en l'honneur de la déesse, une source féconde de désordres et de crimes (6). Les sciences occultes y étaient en honneur (7). Ephèse a cependant donné le jour à quelques hommes célèbres, tels que Héraclite le philosophe, le poète Hipponax, le géographe Artémidore, les peintres Apelles et Parrhasius, le rhéteur Alexandre (8), et un vainqueur aux jeux olympiques, Athénée (9). Quant au second temple de Diane, il fut saccagé et livré aux flammes du temps de l'empereur Gallien, par les Goths, qui avaient fait une nouvelle invasion sur le territoire de l'empire. Il ne reste plus aujourd'hui de la ville d'Ephèse et de son ancienne splendeur que des ruines fort tristes, qui portent le nom d'Agios-Theologos, ou Aia-Solouk. Ce nom se rapporte à saint Jean l'Évangéliste, qui a longtemps demeuré à Ephèse. Il y a dans ce pauvre village quelques familles catho-

(1) Ces expressions : « Artemis Ephesia, dea Ephesia, » reviennent souvent chez les auteurs grecs et latins. Il ne faut pas confondre Diane, la sœur d'Apollon, dont nous parlent les poètes de la Grèce et de Rome, avec celle qu'on adorait à Ephèse, et qui n'était probablement que la déesse Isis des Egyptiens. « Scribebat, » dit S. Jér. en parlant de S. Paul, « ad Ephesios Dianam colentes, non hanc venatricem quæ arcum tenet atque succincta est, sed illam multimaminiam, ut scilicet ex ipsa quoque effigie mentirentur omnium eam bestiarum et viventium esse nutricem. » In Ep. ad Eph., præf. Minutius Felix a dit la même chose. *Octav.*, XXI. Voy. Grimm, *Lex.*, p. 30, et *Comment. sur le I^e livre des Mac.*, p. 39. Leipz., 1856.

(2) Voy. Strab., III, 1, 6 ; IV, 1, 4, 5, 8 ; XIV, 1, 19. Pausan., IV, 31 ; VII, 5 ; VIII, 23, 30. App. Civ., ch. IV. Dion Cass., XXXIX, 16 ; XLVIII, 24 ; L, 20. Ampell., lib. memor., cap. VIII. Ach. Tat., VIII, 9. Comp. Act., XIX, 23. — Pour ce qui est des petites reproductions du temple et de la statue de Diane que l'on fabriquait et que l'on vendait en si grand nombre à Ephèse, voir Act., XIX, 24. Apul., *Metam.*, III, p. 66, éd. Bip. Amm. Marcell., XXII, 13. Comp. Dion Cass., XXXIX, 20. Diod. Sic., I, 15. On trouvera des renseignements précieux dans l'ouvrage suiv. : Schmid, *Templa Demetrii argentea*, Jen., 1695. Voy. aussi Van Dale, dissert. IV ; p. 308 et suiv.

(3) Act., XIX, 23-29.

(4) Strab., XIV, 1, 22. Cic., *de Nat. Dæor.*, II, 27. Plut., *Alex.*, III. Valer. Max., VIII, 14. S. Jér., *Adv. Helv.*, 16, t. II, p. 233, Vallars. in-4°.

(5) XIV, 1, 21.

(6) Strab., XIV, 1, 20-23. Ach. Tat., VI. Plut., *Vie d'Antoine*, XXIV. Comp., Eph. v, 11-13. 15-18. Comp., dans Pétrone ; le fameux conte de *la Matrone d'Ephèse*, « Ephesiaca, » de Xénoph. d'Ephèse, et le roman grec de *Chæréas et Callirhoë*, par Chariton, où la scène est placée à Ephèse.

(7) Plut., *Alex.*, III. Act., XIX, 19. Voy. Suidas et Hésychius aux mots grecs « Ephesia grammata, litteræ Ephesiæ. » Plut., *Sympos.*, VII, v, 4. Clém. d'Alex. *Strom.*, I, 15 ; V, 8.

(8) Strab., XIV, 1, 25. Plin., I, index du liv. II ; XXXIV, 5.

(9) Pausan., VI, 4. Voy. aussi Plin., *H. N.*, XXXVII, 9 ; XXXV, 10.

liques (1). Voilà tout ce qui reste de l'ancienne et célèbre Eglise d'Éphèse, qui, à cause du séjour qu'y avait fait saint Jean, prenait rang après les trois grandes Églises patriarcales d'Orient et d'Occident.

II. Ce fut lors de son second voyage que, revenant de Corinthe, saint Paul vint pour la première fois à Éphèse. Il commença, selon son habitude, à enseigner dans la synagogue. Il avait même fait déjà quelques conquêtes à Jésus-Christ et comme jeté les fondements d'une communauté chrétienne. Mais, par des raisons qui nous sont inconnues, il ne prolongea pas son séjour à Éphèse ; et, malgré les instances de quelques Juifs convertis, il se remit en route par la voie de mer pour Césarée et Antioche, après leur avoir fait la promesse formelle de revenir bientôt parmi eux, pour reprendre et développer, avec l'aide de Dieu, l'œuvre commencée (2). Il tint parole ; et après avoir, en partant d'Antioche, traversé une partie de la Cilicie et de la Galatie, les villes d'Antioche de Pisidie, de Colosses et de Laodicée, saint Paul arriva à Éphèse, où il séjourna près de trois ans (3). C'est pendant ce long séjour que saint Paul fonda et organisa cette Eglise, où il avait trouvé, lors de sa seconde visite, quelques rares fidèles préparés à croire en Jésus par les prédications de saint Jean, d'Apollo et celles faites par lui-même (4). Après ce séjour relativement long, saint Paul ne revint plus à Éphèse (5). Il confia le gouvernement de cette Église à Timothée, qui en fut le premier évêque (6).

§ II. — CETTE ÉPÎTRE A-T-ELLE ÉTÉ ADRESSÉE PRIMITIVEMENT ET EXCLUSIVEMENT AUX ÉPHÉSIENS ?

I. Nous voyons par Tertullien (7) que l'hérétique Marcion donnait à cette épître le titre « ad Laodiceos », et non pas « ad Ephesios ». Il semble avoir été déterminé à cela par les deux motifs suivants : 1° l'absence des deux mots grecs ἐν Ἐφέσῳ, qui, ainsi que nous le dirons dans le cours de cette préface, manquent dans un très-grand nombre de manuscrits anciens ; 2° d'après Coloss., iv, 16, saint Paul avait adressé aux fidèles de Laodicée une épître qu'il engageait ceux de Colosses à se procurer, pour en faire la lecture publique dans leurs réunions. Marcion, de sa propre autorité et contrairement à celle de l'Église, avait, comme font toujours les hérétiques, innové et changé arbitrairement le titre de notre épître (8), en disant que

(1) Poccocke, III, 66 et suiv. Tournefort, *Voy.*, III, p. 563 et suiv. Fellows, *a Journal written during an excursion in Asia Min.* Lond., 1838, p. 274 et suiv. Vidal, t. II, p. 4, etc.

(2) Act., xviii, 19-22.

(3) Act., xviii, 23 ; xix, 1 et suiv. ; xx, 17, 31.

(4) Act., xviii, 24-26 ; xix, 1-5.

(5) Act., xx, 16, 17, 25, 38.

(6) Euseb., III, iv, . *Constitut. apost.*, VII, 46. S. Chrys., *in Ep. I ad Tim.* hom. xv, 2. Act. *Conc. Chalced.*, ap. Hard. II, p. 558. Phot., *Cod.*, 254. Op., éd. Migne, IV, 102.

(7) *Contr. Marc.*, V, 11. « Epistola quam nos ad Ephesios præscriptam habemus, hæretici vero ad Laodiceos. »

(8) « Ecclesiae quidem veritate epistolam istam ad Ephesios habemus emissam, non ad Laodiceos ; sed Marcion ei titulum aliquando interpolare gestiit, quasi et in isto diligentissimus explorator. » Tert., *Adv. Marc.*, V, 17. Les novateurs sont tous les mêmes : ils s'insurgent contre les enseignements de l'Église au nom de la science, dont ils revendiquent pour eux le monopole.

c'était bien là celle aux Laodiciens dont parle saint Paul, et que l'on croyait à tort, selon lui, irrévocablement perdue. A la suite de Marcion, quelques auteurs modernes (1) ont voulu, eux aussi, voir dans l'Épître aux Éphésiens celle qui aurait été désignée par saint Paul sous le nom d'Épître aux Laodiciens. Mais ce sentiment ne peut être admis. 1° Toute la tradition chrétienne, à l'exception de Marcion, que Tertullien traite pour cela d'interpolateur, a toujours reconnu et cité notre épître comme ayant été adressée aux Éphésiens, sans que l'on puisse citer un seul Père qui lui ait donné le nom d'Épître aux Laodiciens. Cela, du temps même de Tertullien, faisait partie de la vérité enseignée par l'Église, ainsi qu'on le voit par le passage cité page précédente, note 8. 2° On est d'accord pour admettre que les Épîtres aux Colossiens et aux Éphésiens ont été composées par saint Paul en même temps et apportées aux Églises destinataires par Tychicus (2). Si donc celle-ci est l'Épître aux Laodiciens, comment se fait-il que saint Paul, qui les salue, Eph., i, 1, 2; vi, 23, les fasse encore saluer par les Colossiens? D'autant plus que si, d'après l'opinion généralement reçue, ces épîtres ont été composées par l'Apôtre pendant sa première captivité à Rome, Tychicus devait, en débarquant à Éphèse (3), passer par Laodicée avant de venir à Colosses (4); ce que saint Paul n'ignorait certainement pas. Les salutations de l'Apôtre aux Laodiciens par le moyen des Colossiens (iv, 15) deviennent encore, s'il se peut, moins explicables: car le v. 16 suppose que l'envoi aux Laodiciens de l'épître qui leur était destinée a dû précéder d'un certain laps de temps celles aux Colossiens et aux Éphésiens, qui, toutes deux, datent de la même époque (5). 3° Comment expliquer ce fait bien extraordinaire? L'Église de Colosses a pu transmettre aux âges suivants, avec le titre qui indique qu'elle en était la destinataire, l'épître qu'elle a reçue de saint Paul; et celle adressée à Laodicée, ville bien plus importante que Colosses, n'aurait été connue par l'Église, transmise à la postérité, insérée dans le canon des Livres saints, qu'en perdant son titre primitif et en prenant, comme un titre subséquent et ne venant pas de l'Apôtre lui-même, celui d'Épître aux Éphésiens? Les deux villes de Laodicée et de Colosses étant si près l'une de l'autre, comment l'Épître aux Laodiciens a-t-elle pu perdre son titre primitif, et celle aux Colossiens, dont la localité était moins importante, le conserver, malgré le voisinage d'Éphèse,

(1) Mill, *Prolegg.*, pp. 8, 77. Wall, *Brief critical Notes*, Lond., 1730, pp. 280 et suiv. Vitringa, *Diss. sacr.*, p. 257. Pierce, *Notes on the Ep. of S. Paul to the Phil.* Lond., 1755, pp. 113-116. Whiston, *Primitive New Test.*, ad Eph., i, 1. *Westens Nov. Test.*, t. II. Amst., 1752, pp. 238 et suiv. Paley, *Horæ Paulinæ*. Edimb., pp. 148-153. Holzhaus., *Br. des Ap. P. an die Eph.*, introd. Ræbiger, *Christol. Paulin.*, p. 48. Baur, *Paulus der Ap. J. C.*, 2^e éd., 1866, pp. 8, 49.

(2) Col., iv, 7, 8, 15. Eph., vi, 21, 22.

(3) Voy. p. 367, note 5.

(4) Voir entre autres la carte des voy. de S. Paul par Kiépert, à la fin de l'ouvrage de Renan sur S. Paul. Menke, *Bibel Atlas*, n° V, Gotha, 1868. Les cartes insérées dans les atlas de la Bible de Vence et de Migne sont moins exactes.

(5) Cet argument est développé avec une grande force par Meyer et par Lünemann, *de Ep. ad Ephes.* Gœtting., 1842.

dont le nom, comme plus connu, aurait été donné en titre à la première seulement, et non pas à la seconde de ces deux épîtres? Nous sommes étonné de n'avoir rencontré cette réflexion si simple dans aucun des auteurs que nous avons lus. Concluons donc avec la Tradition, dont nous donnerons les principaux témoignages au § 3; avec l'Église, qui l'a toujours citée ainsi, que notre épître est bien l'Épître aux Éphésiens, et non pas aux Laodiciens. Cette opinion est soutenue de nos jours par la majeure et la plus saine partie des auteurs (1). Quant à la lettre aux Laodiciens, il faut dire, avec les auteurs nommés à la note précédente et en plus avec saint Grégoire le Grand, avec Bellarmin, Harless, etc., qu'elle est irrévocablement perdue pour nous (2). La lettre latine qui a été citée par quelques écrivains (3) comme étant celle que saint Paul avait adressée aux Laodiciens, est unanimement rejetée comme apocryphe (4).

II. L'Épître aux Éphésiens présente une particularité bien remarquable. Malgré les rapports qui devaient nécessairement exister entre les Éphésiens et saint Paul, qui avait séjourné parmi eux pendant trois ans, rapports que l'Apôtre a rappelés lui-même dans son discours d'adieu aux anciens de cette Église à Milet (5), on ne trouve dans cette épître, contrairement à ce qui se rencontre dans les autres (6), aucune parole, aucune allusion, pouvant faire soupçonner des relations intimes entre saint Paul et ses lecteurs. Bien plus, il leur parle comme s'il ne les avait jamais vus et comme s'il ne les connaissait que par ouï-dire (7). L'explication de ce fait a préoccupé à juste titre les exégètes; elle a donné lieu à cette nouvelle question, que nous nous proposons d'examiner brièvement dans ce paragraphe: cette épître a-t-elle été adressée uniquement, exclusivement, aux Éphésiens? Il y a à ce sujet trois opinions principales. Un très-grand nombre d'auteurs (8) ont pensé que l'épître qui nous occupe était primi-

(1) Meyer, Lamy, Bisping, Langen, Danko, Schenkel, et surtout Lünemann, qui a traité de cette ép. dans l'ouvrage cité à la note précéd. et qui a été couronné par l'Université de Gœttingue.

(2) Pour ne parler ici que des Ép. de S. Paul, on admet qu'il y en a deux autres de perdues aussi pour nous: une aux Cor., I Cor., v, 9, et une aux Philippiens, Phil., III, 1. Voy. Meyer, *Comm. sur les Ép. aux Eph.*, introd., et *aux Phil.*, au passage que nous venons de citer.

(3) S. Alfric, Jean de Sarisbéry, tous deux écrivains anglo-saxons, l'un du X^e et l'autre du XII^e siècle. Voir, sur ces deux personnages, D. Ceillier, t. XIII, p. 53 et suiv.; t. XIV, p. 679, éd. Vivès, avec les additions de M. l'abbé Bauzon. Cette prétendue lettre aux Laod. se trouve aussi dans le *Codex Fuldensis* de la Vulg., après la lettre aux Coloss., « licet ab omnibus explodatur », ainsi qu'on lit dans une remarque qui la précède. Voy. Langen, *Grundriss*, etc., p. 167. Nous ne savons si c'est la même dont il est question dans le fragment de Muratori et dans S. Jér., *de Vir. ill.*, cap. v, et qui, comme dit ce Père, « ab omnibus exploditur. »

(4) Cette lettre se trouve dans Fabricius, *Cod. apocr. N. T.*, p. 873. Anger, *Über den Laodicerbr.*, p. 155 et suiv. Ranke, *Cod. Fuld. N. T. Marb.*, 1868, p. 291 et suiv.

(5) Act., xx, 17-21, 25-27, 31, 33-35, 38.

(6) Comp. I Cor., iv, 14, 15; ix, 1, 2. II Cor., III, 2. Gal., iv, 14, 15, 19. Phil., iv, 1. I Thess., II, 19, 20.

(7) Voy., entre autres pass., Eph., I, 15; III, 2, 4; iv, 21. Voy. cependant p. 375, note 3.

(8) Celui qui le premier a mis cette opinion en vogue et a pensé donner par là une solution satisfaisante à la difficulté que nous venons d'énoncer, est l'auteur anglais Usher, *Ann. Vet. et Novi Test.*, ad ann. 64. Bèze avait cependant exprimé avant lui cette même manière de voir dans sa préf. sur cette ép. Quoi qu'il en soit, un grand nombre d'auteurs ont embrassé le sentiment d'Usher. D. Garnier, édit. de S. Bas., t. I, pp. 254 et 360, éd. G. Vallars, éd. de S. Jér. Venise, 1769, col. 545, note. Huth, *Dissert.* etc. Erlang., 1751. Benson, Bengel, J. D. Michaelis,

tivement une lettre circulaire adressée aux Églises de l'Asie Mineure, dont Ephèse était la métropole. Une seconde opinion est celle de ceux qui, comme Lünemann, pensent que cette épître a été envoyée « ad Ecclesiam quamdam, quæ paulo ante non modo in proxima Ephesi urbis vicinitate constituta fuerit, sed etiam tanta necessitate cum Ephesiis, quos ipse Paulus docuerat, fuerit constricta, ut pars quodammodo Ecclesiæ Ephesinæ haberi atque Ephesina ipsa nuncupari potuerit (1). » On pourrait aussi ramener à cette catégorie les auteurs qui ont cru que notre épître était celle que saint Paul avait écrite aux Laodiciens. Voy. pl. h., § 1. Enfin une troisième et dernière opinion soutient que notre épître, conformément au titre que lui a toujours donné la Tradition, doit être considérée comme ayant été destinée primitivement par saint Paul aux Éphésiens, de même que ses autres épîtres ont été par lui écrites spécialement pour les Romains, les Corinthiens, les Galates, etc. Cette dernière opinion nous paraît préférable aux deux autres, ou plutôt à la première, qui seule demande un examen sérieux. Nous allons d'abord exposer les raisons qui militent en faveur de l'opinion que nous croyons devoir embrasser avec plusieurs auteurs tant catholiques que protestants (2); puis nous examinerons brièvement les motifs sur lesquels se fondent les partisans des autres opinions que nous ne croyons pas pouvoir adopter.

Notre grande preuve est celle-ci : toute la tradition chrétienne a été unanime jusqu'à Bèze et plus tard jusqu'à Usher et les quelques auteurs qui l'ont suivi, à regarder cette épître comme adressée aux Éphésiens; pas un seul témoignage qui donne cette épître comme une épître circulaire (3) ou catholique, comme la même tradition a bien su le faire pour celles de saint Jacques et de saint Jude : car c'est bien avec le qualificatif de « catholica » que chacune de ces deux épîtres est citée dans beaucoup d'anciens canons de l'Église et dans Clément d'Alexandrie, Origène, Eusèbe, etc., comme nous le ferons voir dans notre préface sur les épîtres catholiques. Ainsi, que

Koppe, Ziegler, Schmidt, Hug, Eichorn, Bertholdt, Guerike, Schneckenburger, Credner, Boettger, Olshausen, *Comment.*, etc. IV^e p., 1840, pp. 419 et suiv. Neander, *Gesch. d. Plans.*, etc. 1. B. Hamb., 1841, p. 450, et quelques autres dont on peut voir les noms dans l'ouvrage cité de Lünemann. (Nous ne citons pas les ouvrages de ces auteurs allemands : cela ne nous paraît pas nécessaire.) Glaire, *Introd.*, t. IV, Ep. aux Ephés., 1844, pp. 125, 129. Reithmayr, trad. Valroger, t. II, p. 275. Kamphausen, *Jahrb. f. deutsche Theol.*, 1866, pp. 742 et suiv. Allioli, trad. Gimarey, 1862. Bisping, 2^e éd., 1866, pp. 8, 9. Reischl, die H. Schrift., 1866. Lamy, *Introd.*, etc. Mechl., 1867, t. II, p. 354. Langen, *Grundriss*, etc. Freib. in B., 1866, p. 106.

(1) Lünemann, *op. cit.*, p. 47. Voy. pag. précéd., note 1.

(2) Whithy, *Paraphr. and Comment.*, etc. t. II. 6^e éd. Lond., 1744, pp. 336, 409. Wolf, *Curæ philol.*, etc. Hamb., 1734, in *Ep. ad Eph. prolegg.* Cramer, *Uebersetz. des B. P. an die Eph.*, etc. Hamb., 1782, pp. v et suiv. Morus, *Acroas. in Epp. Paul.* Heidelb., 1823, pp. 31 et suiv. Wurm, *Tüb. Zeitschr. f. Theol.*, 1833, pp. 97 et suiv. Rinck, *Stud. u. Krit.*, 1849, p. 948 et suiv. Wigger, *Stud. u. Krit.*, p. 412. Wieseler, *Chronol. d. Apost. Zeitalt.*, p. 443. Meyer, *Ub. d. B. an die Eph.*, 4^e éd., 1867, p. 15. Danko, *Hist. Revel. div. N. T.* Vindob., 1867, p. 439. Schenkel, *Bible de Lange*, comment. sur cette ép., 2^e éd., 1867, p. 3. Vidal, *S. Paul*, t. II, p. 374.

(3) Bien que le commentateur grec Œcumen., *Arg. in Ep. Jac.* Opp., éd. Migne, 1864, t. II, p. 453, pense que ces deux expressions sont absolument identiques, cependant les auteurs modernes les distinguent avec beaucoup plus de raison : une ép. circulaire est, par exemple, comme celle aux Galates, 1, 2, adressée nommément à plusieurs Églises; l'ép. catholique, au contraire, est celle qui n'a pas de destinataires particuliers, et qui par conséquent s'adresse à tous les fidèles indistinctement. Lünemann, p. 33, note.

cette épître soit circulaire, cela est du domaine des faits : il faudrait donc le prouver par des témoignages formels de la Tradition. Les raisons plus ou moins probables que l'on tire du contenu de cette lettre n'expliqueront jamais pourquoi elle a toujours été regardée et citée comme étant adressée aux Éphésiens, sans que l'on puisse produire un seul témoignage qui constate qu'elle avait en même temps été écrite à d'autres Églises. Eh quoi ! les auteurs anciens qui ont su par leurs recherches nous donner les renseignements sur lesquels se fondent les modernes pour résoudre les différentes questions qui se rattachent aux épîtres des apôtres, auraient négligé de nous instruire du caractère particulier qu'aurait eu celle-ci d'être une circulaire envoyée à plusieurs Églises ? Saint Basile lui-même, dont les défenseurs de la première opinion invoquent l'autorité, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, la cite cependant comme écrite aux Éphésiens (1) ; et pourtant, puisqu'il dit que les mots ἐν Ἐφέσῳ ne se lisent pas dans d'anciens manuscrits, c'était bien là pour lui une occasion d'expliquer cette lacune, en recourant au caractère que l'on cherche à donner à notre épître, si réellement il avait lu et entendu dire quelque chose qui aurait pu établir que c'était primitivement une circulaire. Cette preuve, tirée de la Tradition et qui a un côté positif et un côté négatif, nous paraît inébranlable, et nous pouvons parfaitement nous y tenir, ainsi que l'ont fait Meyer, auteur protestant, et Danko, auteur catholique.

Voyons maintenant les raisons qu'apportent pour combattre cette opinion et en faveur de celle qu'ils soutiennent les auteurs qui regardent cette épître comme une circulaire n'ayant pas été adressée uniquement aux Éphésiens. Voici une première objection : les mots ἐν Ἐφέσῳ ne se lisent pas dans les anciens manuscrits. Cela se voit d'abord pour Marcion et Tertullien, en lisant attentivement les deux passages *Adv. Marc.*, V, 11, 17 (voy. p. 369, notes 7 et 8) : car Tertullien aurait argué contre Marcion des mots en question. Nous avons ensuite le témoignage de saint Basile, qui dit positivement (2) que ces mots manquent dans les anciens manuscrits. En effet, en troisième lieu, ces mots manquent dans le manuscrit B (Vatic.) et dans le Sinaitique (3) : donc ces mots n'existaient pas primitivement dans cette épître ; ce qui prouve qu'elle n'était pas adressée exclusivement aux fidèles de cette Église et qu'elle était bien une lettre circulaire.

Nous admettons avec Meyer que Marcion et Tertullien n'ont pas lu les mots en litige dans l'Épître aux Éphésiens. Malgré cela, s'appuyant sur la

(1) « Sed et Ephesiis cum scriberet, » etc. *Adv. Eunom.*, lib. II, n. 19, p. 254, éd. Garn.; 360, éd. G.

(2) « Quippe ait, *sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu* (Eph., 1, 1). Sic enim et qui ante nos fuere tradiderunt, et nos in antiquis exemplaribus invenimus. Ibid., pp. 253, 360.

(3) Renan, *S. Paul*, introd., p. xiv, après avoir lui aussi cité ce fait et avoir ajouté gratuitement, sans même l'ombre d'une preuve, que les mots en question ont été introduits vers la fin du IV^e siècle, prétend que l'autorité des deux mss. précités, celui du Vatican et le *Codex Sinaiticus*, l'emporte, au moins quand ils sont d'accord, sur celle des autres mss. ensemble. Cette affirmation, faite avec l'aplomb ordinaire de nos hypercritiques, est niée carrément et réduite à néant par le savant Langen, dans un article sur ce même ouvrage de Renan. *Voy. Theol. Literaturbl.* du Dr Reusch, n° 19, 13 septembre 1869.

Tradition et sur l'opinion commune au second siècle où il vivait, Tertullien en appelle, comme à une preuve irrécusable et sans appel, à ce qu'il appelle si bien « *Ecclesiae veritas* » ; et, fort de cette preuve, il ne craint pas de désigner l'innovation de Marcion par cette expression énergique : « *interpolare gestiit.* » Et qu'on ne dise pas ce que répètent tous ceux qui soutiennent ce sentiment, que Marcion n'avait aucun intérêt à changer la dénomination de notre épître, s'il ne s'y était cru autorisé par les manuscrits ou par la tradition de l'Eglise du Pont, dont il était originaire : car Tertullien donne bien à entendre que l'hérétique a fait là une innovation, à laquelle l'esprit d'orgueil et d'indépendance propre à tous les sectaires n'était pas étranger. Aussi bien il a soin de faire observer que Marcion avait par là voulu, comme nos modernes critiques qui révoquent en doute l'authenticité et la véracité de nos Livres saints, se faire passer pour « *in isto diligentissimus explorator.* » Nous aussi nous invoquons comme Tertullien la tradition de l'Eglise, et nous disons : ou les mots controversés, ἐν Ἐφέσῳ, ne se trouvent dans aucun manuscrit, et alors la tradition de l'Eglise n'en a que plus de poids, car elle ne peut tirer son origine de ces mots, qui manquent dans les manuscrits ; ou bien ils se trouvent dans quelques manuscrits, et alors, à cause de cette même tradition, ces manuscrits doivent remonter aux premières années qui suivirent la réception de cette lettre par les Ephésiens. Quant à saint Basile, nous avons déjà remarqué que, malgré l'absence de ces mots, il considère cette épître comme ayant été adressée à l'Eglise d'Ephèse, sans qu'il paraisse même supposer que cette lacune puisse être un obstacle à cette croyance (voy. p. 373, note 1). Donc saint Basile n'a pas regardé notre épître comme une circulaire, à laquelle on aurait arbitrairement donné la dénomination d'Épître aux Ephésiens. En la citant sous cette dénomination, saint Basile n'a fait que se conformer à la tradition entière de l'Eglise, dont il se serait écarté s'il avait affirmé le contraire (1). La leçon de saint Basile, « *sanctis qui sunt* », sans indication de lieu, ne peut être regardée comme la leçon émanée de saint Paul, qui a toujours soin de faire suivre cette expression de la désignation du lieu où se trouvent les destinataires de l'épître qu'il écrit (2). Quant à ce que disent ces mêmes auteurs, que saint Paul aurait laissé en blanc le nom de la localité, c'est une pure supposition ; et il restera toujours à expliquer comment la Tradition est unanime à proclamer cette épître comme adressée aux Ephésiens, sans qu'elle ait un seul mot qui puisse nous faire croire qu'elle avait été en même temps adressée à d'autres Eglises. Pour ce qui est des deux manuscrits, leur témoignage a ici peu d'importance, puisque nous citerons, en traitant de l'authenticité de cette épître, des témoignages antérieurs au quatrième siècle, époque de ces deux manuscrits et qui donnent tous à cette épître la dénomination unique d'Épître aux Ephésiens. Toutes ces mêmes raisons sont valables contre l'hypothèse de

(1) Les développements de cette réponse se trouvent dans Lünemann, pp. 38 et suiv., et dans Meyer, pp. 6 et suiv.

(2) Voy. I Cor., 1, 2. II Cor., 1, 1. Phil., 1, 1. Rom., 1, 7. Remarquez, pour ce dernier passage que le mot « *Romæ* » manque dans deux mss., sans que personne ait songé pour cela à donner à cette ép. la dénomination d'ép. circulaire.

Lünemann et autres, qui prétendent que notre épître, adressée primitivement à une Église voisine d'Éphèse, aurait vu par la suite se substituer le nom d'Éphèse à celui qu'elle portait d'abord. Ce sont, ainsi que le fait très-bien observer Meyer, autant d'hypothèses gratuites, qui ne reposent sur rien, et contre lesquelles on pourra toujours invoquer victorieusement le témoignage positif et négatif de la Tradition. Concluons donc : 1° qu'en présence de cette tradition unanime, l'absence des mots ἐν Ἐφέσῳ ne prouve pas que cette épître n'a pas été destinée primitivement aux Éphésiens ; 2° que, quelques manuscrits lisant ces mots, nous sommes autorisé à croire qu'on les a lus, d'autant plus que saint Basile ne peut avoir vu tous les manuscrits existant alors ; 3° que ces mots sont de saint Paul lui-même : car, si on les supprime, la phrase devient inintelligible, comme on le voit par l'explication de saint Basile et par les autres sans nombre qu'on a essayé d'en donner, et qu'on peut voir dans Meyer et dans Lünemann.

Nous regardons donc la leçon de la Vulgate et du grec actuel comme la véritable.

On objecte en second lieu que notre épître ne renferme que des généralités, et rien qui puisse convenir aux Éphésiens. Ce n'est pas exact : car il y a dans cette épître des particularités qui conviennent parfaitement aux habitants d'Éphèse, telles que les recommandations de l'Apôtre au sujet de la magie, des fêtes nocturnes, de l'intempérance dans les repas et des fausses théories de la gnose qui commençaient à poindre (1). Il y a aussi des passages qui concernent les chrétiens de la gentilité et d'autres qui s'appliquent à ceux du judaïsme ; ce qui convient encore à cette Église, composée de chrétiens provenant de ces deux origines (2). On objecte enfin quelques passages (3) où l'Apôtre parle aux destinataires comme s'il ne les avait jamais vus, et en des termes qu'il n'aurait certes pas employés en écrivant aux Éphésiens. Nous répondons avec Meyer que cette difficulté, bien que grave, n'est pas de nature à pouvoir contrebalancer la force probante du témoignage de la Tradition, qui, malgré ces passages, a toujours regardé notre épître comme adressée aux Éphésiens. Disons donc en toute simplicité que nous ignorons les motifs pour lesquels l'Apôtre a parlé ainsi à des fidèles qu'il avait évangélisés lui-même. Quelques-uns de ces passages peuvent être pris dans un sens moins absolu, ainsi que nous le ferons voir dans nos notes. Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le motif pour lequel l'Apôtre a ainsi écrit, et celui pour lequel les mots ἐν Ἐφέσῳ manquent dans certains manuscrits, nous dirons encore en toute simplicité avec le savant Meyer que nous ne

(1) Eph., II, 2 ; IV, 19 ; V, 3-5, 6-9, 11. Voy. aussi IV, 14.

(2) Act., XIX, 10, 17. Voy., pour les Gentils, II, 11, 17 ; III, 1-9 ; pour les judéo-chrétiens, I, 11, 12 ; II, 18, 20.

(3) I, 15 ; III, 2 ; IV, 21. Schenkel, Comment. inséré dans la Bible de Lange, 2^e éd., 1867, p. 4, pense que I, 15, ne doit s'entendre que du temps écoulé depuis que S. Paul avait quitté Ephèse. Il croit de plus que III, 2, et IV, 21, ne sont que des ironies, qui indiqueraient certains rapports familiers de S. Paul avec ses lecteurs ; ce qui conviendrait bien à une ép. aux Éphésiens, et nullement à une ép. circulaire.

pouvons donner aucune réponse satisfaisante. « Rectum est homini, ut quando nescit, dicat, Nescio. » S. Aug. Voy. I Cor., xvi, 22, note. Seulement, nous le répéterons encore une fois, si cette épître avait été une circulaire, comment la Tradition, sans nous dire un mot de cette particularité, nous l'aurait-elle toujours et partout représentée comme adressée uniquement aux Éphésiens ?

§ III. — AUTHENTICITÉ DE CETTE ÉPÎTRE. — OBJECTIONS DE QUELQUES ALLEMANDS REPRODUITES PAR M. RENAN.

I. Il n'y a eu dans l'antiquité chrétienne aucun doute sur l'authenticité de l'épître qui nous occupe : car Marcion lui-même la reconnaissait comme étant de saint Paul, bien que, contrairement à la Tradition, il voulait qu'elle fût regardée comme ayant été primitivement adressée aux fidèles de Laodicée, et non pas à ceux d'Éphèse. Aussi Eusèbe (1) l'a-t-il rangée parmi τὰ ὁμολογούμενα, c'est-à-dire parmi les écrits du Nouveau Testament au sujet de l'authenticité desquels il ne s'est jamais élevé de contestation. En effet, les plus anciens Pères de l'Église ont formellement cité cette épître comme étant de saint Paul (2); ou bien ils y ont fait allusion, et en ont pris des citations comme d'un écrit faisant partie du canon du Nouveau Testament (3). Il est donc parfaitement inutile de nous arrêter plus longtemps sur ce sujet.

II. L'authenticité de l'Épître aux Ephésiens a rencontré dans ces derniers temps de violents adversaires. Après Schleiermacher et Usteri sont venus de Wette, dans son *Manuel exégétique*, 2^e éd., 1847, et dans son *Introduction*, etc., 1848; Hausrath (4), Baur (5), Ewald (6), Weisse (7), et à leur suite Renan (8).

(1) *Hist. Eccl.*, III, 25.

(2) S. Ign. ad Eph., xi. « Pauli symmystæ [estis]... qua tota epistola memor est vestri in Christo Jesu. » On sait que nous avons les lettres de S. Ignace sous deux formes différentes. C'est de la moins étendue, que plusieurs auteurs préfèrent à la première, qu'est tiré le passage que nous citons. Iren., *Adv. hæres.*, lib. V, cap. II, § 3; cap. XIV, § 4. Clém. d'Alex., *Strom.*, lib. I, p. 88, éd. Pott.; lib. IV, p. 499. Orig., *de Princip.*, lib. I, cap. v, n. 1; lib. II, cap. v, n. 4; lib. III, cap. XI, n. 5; *de Orat. Opp.*, t. I, p. 250, éd. Delarue; *de Recta fide*, p. 865, et ailleurs : car, dans le seul premier volume des Œuvres de ce Père, on trouve cités un grand nombre de versets de notre ép. Le canon de Muratori. Tertull. Voy. p. 369, notes 7 et 8. *Philosoph.*, VI, 34, p. 284, éd. Duncker; VI, 33, p. 287; VII, 25, p. 371; VII, 26, p. 374, etc. S. Epiphane, *Hæres.* XLII, schol. XI. S. Basile. Voy. p. 373, note 1. S. Jér., préface sur cette ép.

(3) S. Clém. Rom., ep. I, cap. XLVI. Hermas, dans son *Pasteur*, similit. IX, 13. Mandat., III, x, 1. S. Ign., dans son *Ép. aux Eph.*, fait plusieurs allusions à des passages de notre ép., ainsi que dans ses deux lettres *ad Magnes.*, cap. VII; *ad Polycarp.*, capp. V, VI. S. Polycarpe, *ad Phil.*, capp. I, XII. Origène cite aussi très-souvent notre ép. comme étant de S. Paul.

(4) *Der Ap. Paulus*, 1865, II^e part., p. 138. Celui qui le premier a attaqué l'authenticité de notre ép., c'est Evanson, auteur anglais, dans son ouvrage sur les évangélistes, imprimé en 1792, p. 261.

(5) Dans plusieurs articles insérés dans des revues théologiques protestantes, et dans son ouvrage *Paulus der Ap. J. C.*, 2^e éd., 1866, II^e part., pp. 1-49.

(6) *Sendschr. d. P.*, p. XII. *Gesch. d. Apost. Zeitalt.*, pp. 243 et suiv.

(7) *Dogmatik*, t. I, p. 146.

(8) *S. Paul*, 1869; introd., pp. XI-XXIII. Cet auteur a tiré toutes ses objections d'Ewald et

Leurs objections peuvent se réduire à deux classes. La première comprend la grande ressemblance entre l'Épître aux Éphésiens et celle aux Colossiens, ressemblance qui va quelquefois jusqu'à présenter de part et d'autre les mêmes expressions. De Wette a eu la patience de faire ce rapprochement, et il a compté jusqu'à 39 passages, qu'on peut voir reproduits dans Meyer. Cette ressemblance, concluent tous les auteurs précités, ne peut être attribuée à un auteur aussi original, aussi fécond que saint Paul. L'Épître aux Éphésiens, étant plus développée, plus étendue et même plus embarrassée dans sa marche, n'est qu'une amplification, qu'une imitation peu adroite de l'Épître aux Colossiens. Ainsi raisonnent ces grands critiques, pour qui, en cette matière, la première règle de la critique, qui est de s'en tenir à la Tradition, est non avenue. Nous répondons : 1° cette ressemblance a été fort exagérée (1); 2° ces deux épîtres ayant été écrites en même temps, mais, ainsi que nous le verrons bientôt (2), celle aux Éphésiens après celle aux Colossiens, il n'y a rien d'étonnant qu'il se trouve une grande ressemblance entre elles. Cependant il y a encore d'assez grandes différences, pour dire que l'une n'est pas une simple amplification de l'autre (3). La seconde classe d'objections comprend les expressions, les images que les adversaires de notre épître prétendent être tout à fait étrangères à saint Paul. Ces critiques ont vraiment une manière de raisonner à eux. Nous disons donc : 1° que, pendant qu'ils croient prouver que cette épître n'est pas de saint Paul, parce qu'on y trouve des expressions qui lui sont étrangères, nous qui, appuyés sur la Tradition et sur l'autorité infaillible de l'Église, soutenons que cette épître est de saint Paul, nous concluons, en raisonnant bien mieux qu'eux, que ces expressions ne sont pas étrangères au grand Apôtre. 2° Il y a dans chacune des épîtres de saint Paul des expressions qui ne se retrouvent pas dans les autres : à ce compte, aucune des épîtres qui portent son nom ne serait authentique. 3° Cela prouverait plutôt l'authenticité de notre épître : car un faussaire se serait bien gardé d'employer des expressions qui ne se retrouveraient dans aucune des autres

des ouvrages de de Wette et de Baur, qu'il n'a pas cités. C'est se donner à peu de frais les airs d'un érudit original, tandis qu'on n'est qu'un simple copiste. Du reste, Renan est depuis longtemps apprécié, en fait de science originale, à sa juste valeur par les Allemands. A chacun de ses nouveaux ouvrages sur les origines du christianisme, nous voyons les auteurs d'articles dans les revues allemandes abaisser toujours le niveau de leur estime pour la science du soldisant critique français, qu'ils traitent d'écrivain fantaisiste.

(1) Voy. Paley, *Horæ Paulinæ*, Ep. to the Ephes., n° 1, pp. 125-143, Edimb., 1822. Meyer, *Introd.* Lünemann, pp. 8-13.

(2) Pl. b., § 4.

(3) Cela est si vrai, qu'après avoir attaqué notre ép. à cause de sa ressemblance avec celle aux Coloss., de Wette et ceux qui partagent sa manière de voir l'ont attaquée aussi à cause des différences qu'elle présente avec cette même ép. et les autres de S. Paul. De Wette ne voit dans l'Ép. aux Ephés. qu'une mauvaise imitation de celle aux Colossiens. Pour Mayerhoff, au contraire, c'est cette dernière qui est la reproduction apocryphe de la première. De Wette s'extasie sur la riche brièveté de l'Ép. aux Coloss. Cette brièveté est pour Mayerhoff une raison qui la lui fait regarder comme l'œuvre d'un faussaire. Tant il est vrai qu'après avoir abandonné en cette matière le témoignage de la Tradition, nos critiques modernes, avec leurs raisonnements tirés uniquement de la science, sont « parvuli fluctuantes [qui circumferuntur] omni vento doctrinæ. » Eph., IV, 14.

épîtres de saint Paul. 4° Beaucoup de ces expressions se retrouvent d'une manière équivalente dans les autres écrits de l'Apôtre (1).

§ IV. — LIEU ET DATE DE LA COMPOSITION DE CETTE ÉPÎTRE. — A QUELLE OCCASION ET DANS QUEL BUT ELLE A ÉTÉ COMPOSÉE PAR L'APÔTRE.

I. D'après le témoignage de l'Apôtre lui-même, il a écrit cette lettre pendant qu'il était captif pour Jésus-Christ (2). De quelle captivité de saint Paul est-il ici question? A la suite des saints Chrysostome et Jérôme, les auteurs avaient tous pensé jusqu'à ces derniers temps qu'il s'agit ici de la captivité de saint Paul à Rome (3). Mais, comme saint Paul a été deux fois captif à Rome (4), cela donnait lieu à une nouvelle question: cette épître a-t-elle été composée pendant la première ou bien pendant la seconde captivité de l'Apôtre à Rome? Le premier sentiment a prévalu avec raison (5). Quelques auteurs modernes croient que l'Apôtre parle ici de sa captivité à Césarée (6), et c'est dans cette ville qu'ils placent la composition de cette épître. Mais leurs raisons ne sont pas assez fortes pour nous faire abandonner le sentiment auquel nous nous sommes rallié avec le

(1) Nous ne pouvons entrer dans le détail sans nous exposer à donner trop de développements à notre préf. Voy. Lün., pp. 15-20. Cet auteur a eu la patience d'examiner longuement chacune de ces expressions. Il a pleinement et victorieusement répondu à de Wette et par avance à Renan, qui n'a fait que reproduire quelques-unes seulement de ses objections. Nous avons déjà dit que l'ouvrage de Lün. a été couronné en 1842 par l'université de Gœttingue. Voici ce que dit le rapport de la partie qui concerne sa réponse aux attaques contre cette ép.: « Errores tam strenue ad ultimas usque latebras persecutus est refutavitque, ut questionis solutionem haud parum promoverit. »

(2) Eph., III, 1; IV, 1; VI, 20.

(3) Act., XXVIII, 16, 30. C'est ce que dit la souscription grecque: ἐγράφη ἀπὸ Ῥώμης.

(4) Cette opinion, généralement reçue aujourd'hui, était déjà commune du temps de l'historien Eusèbe. *Hist. Eccl.*, II, 22.

(5) Voici les principaux motifs sur lesquels s'appuient les nombreux partisans de cette opinion: 1° L'Apôtre avait à cette époque l'espérance d'être bientôt délivré de ses liens et de prêcher l'Évangile avec la même liberté qu'autrefois (Eph., VI, 18, 19), au lieu que, dans la seconde Ép. à Timothée, l'Apôtre parle d'une manière toute différente (IV, 6, 7, 18). Comp. aussi les §§ 9, 21. 2° Les Ép. aux Ephés., aux Coloss. et à Philémon ont été composées à la même époque: car Tychicus, le porteur des deux premières (Eph., VI, 21. Coloss., IV, 7, 8), et Onésime, porteur de la troisième (Philem. 12), firent ensemble le voyage de Rome en Asie (Coloss., IV, 9). S. Jér. dit aussi (*in Ep. ad Eph.*, III, et *in Ep. ad Philem.*, § 4), qu'elles ont été écrites en même temps; mais ce que l'Apôtre dit à Philém., § 22, ne peut s'appliquer qu'à la première captivité. C'est donc à cette époque qu'a été composée l'Ép. aux Ephés. Ce sentiment est celui d'Eusèbe. *Hist. Eccl.*, II, 22; de Théodoret, Corn. de la Pierre, Calmet, D. Ceillier, Wouters, *Curs. Script. S.*, t. XXV, col. 528; de Glaire, Lamy, *Introd.*, t. II, p. 355; Langen, p. 107, et Lange. Bisping peut aussi être ramené à ce sentiment. Baronius, Estius et Tillemont placent la composition de notre ép. pendant la seconde captivité de l'Apôtre à Rome. On peut considérer ce sentiment comme entièrement abandonné aujourd'hui. Nous ne savons pas pourquoi Vidal a reculé la composition de cette ép. jusqu'à la seconde captivité, après avoir assigné la première comme époque de la composition de celles aux Coloss. et à Philémon.

(6) Le premier à défendre ce sentiment a été Schulz, *Stud. u. Krit.*, 1829, p. 612 et suiv. Puis sont venus quelques auteurs, et tout récemment Zœckler, dans un article inséré en 1863 dans la *Revue théol.* de Vilmar, p. 277; Meyer et Schenkel, dans leurs *Comment.*, réimprimés en 1867. Mais la composition de toutes ces ép. et la conversion d'Onésime opérée par l'Apôtre s'accordent bien mieux avec la liberté dont jouissait l'Apôtre pendant sa première captivité à Rome (Act., XXVIII, 30, 31), qu'avec les circonstances de sa captivité à Césarée.

plus grand nombre de ceux qui ont traité cette question (1). C'est donc à Rome, pendant sa première captivité, que saint Paul a composé l'Épître aux Éphésiens.

II. Maintenant il ne sera pas difficile de fixer approximativement la date de la composition de notre épître. Cette première captivité de saint Paul à Rome étant placée par la plupart des chronologistes entre les années 61-63, ou bien 62-64 ap. J.-C., nous pouvons dire avec une grande probabilité qu'il faut assigner l'an 63 comme date de la composition de notre épître : car, d'après l'Épître à Philémon, *ŷ. 22*, saint Paul touchait à cette époque à la fin de sa captivité. Notons enfin, pour terminer ce qui regarde cette question, que, d'après Coloss., *iv, 7, 8*, et Ephes., *vi, 21* où l'Apôtre écrit : « *ut et vos sciatis,* » on pense communément que l'Épître aux Éphésiens a été composée après celle aux Colossiens : car l'Apôtre n'a écrit ainsi que parce qu'il venait d'écrire la même chose aux fidèles de Colosses.

III. Il n'est pas facile, fait observer avec justesse Glaire, t. VI, p. 134, éd. 1841, de déterminer d'une manière bien précise à quelle occasion l'Apôtre écrit aux Ephésiens : car il ne signale dans cette épître aucune erreur particulière ; il n'est aux prises avec aucun adversaire, comme, par exemple, dans les Épîtres aux Corinthiens et aux Galates. Aussi, comme le remarque un interprète allemand, Bengel, « *nullum speciatim errorem aut vitium redarguit aut refutat [epistola], sed generatim incedit.* » Le rationaliste de Wette (*Einl.*, § 147) a dit tout bonnement que ce qui avait fourni à saint Paul l'occasion d'écrire aux Ephésiens, c'était le départ de Tychicus et d'Onésime pour Colosses. Meyer ne semble pas éloigné de ce sentiment. Nous pourrions cependant dire avec le même droit qu'eux que l'intention où était l'Apôtre d'écrire aux Ephésiens a pu être l'occasion du voyage de ces deux messagers et de la lettre aux Colossiens, dont ils étaient aussi porteurs. Rejetons donc ce motif, qui semblerait faire croire « *casu quodam nescio quo compositam fuisse epistolam,* » ainsi que le dit fort bien Lünemann, p. 52. Disons plutôt avec Reithmayr (2) que la présente épître est née, comme celle aux

(1) Les principales raisons qu'on apporte à l'appui de ce sentiment, sont les deux suivantes : 1° Il est plus probable qu'Onésime, esclave fugitif de Philémon, s'était sauvé à Césarée plutôt qu'à Rome, dont le voyage eût été trop long et trop dispendieux pour un pauvre esclave. 2° En partant de Rome, Tychicus et Onésime abordaient à Ephèse. Pourquoi S. Paul ne parle-t-il aux Ephésiens que du premier, tandis qu'il avait parlé des deux aux Colossiens ? Évidemment c'est que, en partant de Césarée, nos deux voyageurs s'étaient d'abord arrêtés à Colosses, ville qu'habitait Philémon, et où, par conséquent, Onésime avait mis fin à son voyage. Nous pouvons répondre à la première considération qu'il est encore plus probable qu'Onésime, encore païen, aura gagné immédiatement un port bien plus proche que Césarée, et que là il a pu, comme tant d'autres esclaves en fuite, trouver une occasion quelconque pour se rendre par mer à Rome, qui était, en sa qualité de capitale de l'empire romain, le refuge de tous les aventuriers et de tous ceux qui avaient intérêt à se mettre en sûreté. De nos jours encore, observe Lange, *Ép. aux Rom., introd.*, p. 10, 2^e éd., 1868, il est plus facile à un criminel de se rendre en Amérique par mer que de se rendre par terre, par ex., d'Allemagne en Espagne. La seconde objection ne peut être regardée comme sérieuse. Pourquoi S. Paul aurait-il parlé aux Ephésiens du pauvre esclave converti ? Est-ce que les recommandations de Tychicus ne suffisaient pas pour cela ?

(2) Trad. Valroger, p. 279.

Colossiens, de la sollicitude de l'Apôtre pour les Eglises de l'Asie Mineure (1). Cette sollicitude a pu avoir été excitée, en ce qui concerne les Éphésiens, par les menées des séducteurs judaïsans, qui cherchaient à égarer les néophytes d'origine païenne par les charmes du gnosticisme naissant, et par les quelques désordres signalés à l'Apôtre si zélé pour les intérêts de Jésus-Christ et des âmes, et qui ont pu faire naître en lui la crainte qu'il ne vînt à en surgir de nouveaux et de plus grands.

IV. Ceci nous explique et fait bien ressortir le but que s'est proposé l'Apôtre en composant cette épître : il a voulu confirmer les Éphésiens dans la pureté de la foi. Pour cela, il entre dans de profondes considérations sur le mystère de la Rédemption, sur la vocation des Juifs et des gentils à ne faire désormais qu'un seul peuple, sur la sublimité de la doctrine évangélique, sur la nécessité qu'il y a pour eux d'être tous unis dans une seule et même doctrine, et de ne pas se laisser entraîner comme des enfants aux divers enseignements de ceux qui cherchent par leurs artifices à les attirer dans l'erreur. Le second motif qui l'avait déterminé à écrire aux fidèles d'Éphèse, l'a engagé aussi à s'étendre longuement dans cette épître sur les vices à éviter, sur les devoirs à remplir, à les exhorter à vivre en un mot d'une manière conforme à leur sainte vocation (2).

§ V. — ANALYSE DE L'ÉPÎTRE AUX ÉPHÉSIENS. — IMPORTANCE DE LA PARTIE DOGMATIQUE ET DE LA PARTIE MORALE.

I. Cette épître comprend deux parties bien distinctes : une partie dogmatique et une partie parénétiqne ou morale. Dans la première partie, qui embrasse les trois premiers chapitres, l'Apôtre s'attache à développer le plan divin du salut des hommes, surtout en ce qui concerne les gentils, appelés à ne faire à l'avenir avec les Juifs qu'un seul peuple en Jésus-Christ. Dans la seconde partie, qui a pour but d'amener les Éphésiens à vivre d'une manière digne de leur vocation (iv, 1-vi, 18), l'Apôtre commence par les exhorter à garder avec soin, par la foi et la charité, l'unité des esprits et l'unité des cœurs ; puis il leur recommande de renoncer au genre de vie des païens, de se dépouiller du vieil homme et de se revêtir du nouveau. Il entre à ce sujet dans de longs détails, dont les derniers, v, 11-18, se rapportent aux fêtes diurnes et nocturnes des païens d'Éphèse en l'honneur de leur fameuse Artémis ou Diane. Après quoi il les entretient des différents devoirs domestiques qu'ils ont à remplir (v, 22-vi, 9), du combat qu'ils ont à soutenir contre les ennemis du salut, de l'armure dont ils doivent se revêtir afin de repousser leurs attaques et de la prière qu'ils doivent faire pour eux et pour tous les fidèles (vi, 10-18). C'est dans cette seconde partie que l'Apôtre donne cette magnifique idée de

(1) Comp. Col., II, 1. Eph., III, 1-6. Langen, p. 107; Vidal, *S. Paul*, t. II, p. 370, ont embrassé ce sentiment, qu'avait déjà défendu Marius Victorin, auteur du IV^e siècle. Voy. *Coll. nov. Mai*, t. III, p. 87. On peut consulter sur cet auteur D. Ceillier, t. IV, pp. 324-332, éd. Vivès.

(2) Eph., IV, 1, 17; VI, 10-18.

l'Église, qu'elle est le corps de Jésus-Christ : idée qui se retrouve dans l'Épître aux Colossiens, écrite en même temps que celle-ci. L'Apôtre termine par quelques détails qui le concernent et par une salutation générale.

II. Sous le rapport du dogme, nous avons à signaler les passages suivants : gratuité de la vocation à la foi (I, 4-7, 18, 19; II, 4-10; IV, 1) ; la nécessité de la grâce pour éclairer l'intelligence et pour exciter la volonté à faire le bien, même après avoir reçu la foi : ce qui, soit dit en passant, détruit le dogme fondamental de Luther, de la foi sans les œuvres (I, 17-19; III, 3, 5, 7, 16-19) ; la rédemption par Jésus-Christ notre médiateur (I, 10; II, 14-18; III, 8-12) ; l'Église le corps de Jésus-Christ (I, 23; IV, 16) ; allusions au sacrement de confirmation (I, 13; IV, 30) ; le péché originel (II, 3) ; le mariage élevé à la dignité de sacrement (V, 32), etc. Sous le rapport moral, nous signalerons la sagesse avec laquelle, après la sublimité de ses enseignements sur le mariage des chrétiens, saint Paul trace leurs devoirs d'abord aux parents et aux enfants, puis aux maîtres et à leurs esclaves, sans dire quoi que ce soit de nature à troubler, à cet égard, ce qui existait dans l'empire romain.

§ VI. — VALEUR LITTÉRAIRE DE CETTE ÉPÎTRE. — PRINCIPAUX AUTEURS A CONSULTER.

I. Les Pères et les interprètes, fait observer le judicieux dom Calmet (1), reconnaissent que l'Épître aux Éphésiens est une des plus difficiles, et peut-être la plus difficile de toutes les épîtres de saint Paul. Cela tient d'abord aux choses, à la sublimité des matières (2) que l'Apôtre y traite, et puis au style embarrassé, aux périodes allongées qui s'y rencontrent (3). Les adversaires de l'authenticité de cette épître ont encore exagéré cette particularité, pour montrer que cet écrit, adressé aux Éphésiens, n'est pas de saint Paul. Mais on retrouve ici des constructions, des suspensions de phrases particulières à l'Apôtre, et qu'on rencontre dans ses autres épîtres ; on y retrouve aussi le « pectus atque indoles Paulinæ mentis » dont parle Érasme. Ce même auteur remarque dans sa préface qu'il règne d'un bout de l'épître à l'autre « idem Pauli fervor, eadem profunditas, idem omnino spiritus ac pectus. » Le début (I, 1-14),

(1) Préf. sur l'Ép. aux Éphés.

(2) « Est epistola plena sublimibus sententiis et dogmatibus. » Et quelques lignes plus bas : « Admodum altis et eminentibus plena est sensibus. » S. Chrys., t. XI, p. 2. S. Jér. veut que l'on remarque « quantis difficultatibus et quam profundis questionibus involuta sit. » T. VII, col. 539-540, éd. Vallars. in 4°. « Sparsim ubicumque occasio data est, licet breviter ostendi quod beatus Apostolus ad nullam Ecclesiarum tam mystice scripserit, et abscondita sæculis revelaverit sacramenta. » Id., ibid., col. 633-634. « Admonemus huic epistolæ peculiare esse, præsertim primis capitibus, quod implexus et involutus sit sermo, sensusque habeat obscuros et explicatu difficiles. » Estius, *in Eph.*, argum. epist.

(3) Chaque mot pris à part est fort intelligible, observe J.-D. Michaelis, *Introd. au N. T.*, t. IV, p. 87 (voy. Claire, pp. 140-141, éd. 1841) ; mais les phrases sont si longues et les membres dont chaque phrase est composée sont en même temps si courts, qu'ils sont susceptibles de constructions différentes, sans qu'il soit facile de déterminer quelle est la véritable.

est de toute beauté et conforme au génie de l'Apôtre. Y a-t-il quelque chose de plus touchant que le commencement de la seconde partie, où l'Apôtre passe du dogme à la morale? (iv, 1.) Nous remarquerons enfin la manière élevée dont saint Paul nous fait (v, 22-32) envisager le mariage des chrétiens, et ce qu'il dit (vi, 11-17) du combat que nous avons à soutenir et des armes dont nous devons nous revêtir afin de remporter la victoire.

II. Parmi les auteurs que l'on peut consulter sur toutes les matières traitées dans cette préface, outre Meyer, Bisping, Schenkel, Langen et Danko, que nous aurons occasion de citer dans notre commentaire, nous indiquerons d'une manière toute particulière Lünemañn (voy. p.370, note 6, et p. 371, note 1); Klœpper, *de Origine Epp. ad Phil. et Col.* Greifswalde, 1853. Nous ferons aussi remarquer une fois pour toutes que, lorsque dans nos notes nous citerons sans indication spéciale l'autorité des saints Chrysostome et Jérôme, cela doit s'entendre du Commentaire qu'ils nous ont laissé chacun sur cette épître. Le Commentaire de saint Chrysostome se trouve au t. XI de ses Œuvres; celui de saint Jérôme, au t. IV de l'édition de Martianay et au t. VII de l'édition de Vallarsi in-4°. C'est cette dernière que nous suivrons dans nos citations.



ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS

CHAPITRE I

Après avoir salué les Ephésiens (ῥῥ. 1-2), l'Apôtre bénit Dieu, qui, de toute éternité, nous a prédestinés à devenir ses enfants adoptifs par Jésus-Christ, son Fils bien-aimé, par qui il nous a remis nos péchés et répandu sur nous avec abondance les richesses de sa grâce. (ῥῥ. 3-8.) — Dieu a voulu par là manifester au monde son dessein miséricordieux de réunir en Jésus-Christ le ciel et la terre. (ῥῥ. 9-10.) — C'est en Jésus-Christ que nous avons été appelés, nous tous venus du judaïsme ou de la gentilité; c'est en lui que nous avons été marqués du sceau de l'Esprit-Saint, qui est le gage de notre rédemption. (ῥῥ. 11-14.) — Ensuite S. Paul rend grâces à Dieu pour la foi de ses lecteurs en Jésus-Christ, et il leur dit qu'il ne cesse de prier pour que, par la communication de l'Esprit de sagesse, ils avancent toujours de plus en plus dans la connaissance des richesses qui leur sont destinées (ῥῥ. 15-18), et du mystère des grandeurs et de la gloire de Jésus-Christ, que Dieu a ressuscité, qu'il a élevé au-dessus de tous (ῥῥ. 19-21), et qu'il a établi chef de l'Église, qui est le corps de Jésus-Christ. (ῥῥ. 22-23.)

1. Paulus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, omnibus sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3.* Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui bene-

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, à tous les saints qui sont à Éphèse, et aux fidèles en Jésus-Christ.

2. Grâce et paix à vous par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

3. Béni soit le Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a

1. — *Apostolus Jesu Christi*. Rom., I, 1. I Cor., I, 1, notes. — *Per voluntatem Dei*. II Cor., I, 1, note. — *Omnibus*. Ce mot n'est pas dans le grec. — *Sanctis*. Comp. pl. b., ῥ. 4. Rom., I, 7. Phil., I, 1. « Cogitemus quanta nos tenet socordia et quam rara sit virtus, et quantus tunc esset proventus bonorum virorum et virtute præditorum, ut etiam mundani seu sæculares tunc sancti dicerentur. » S. Chrys., hom. I, n. 1. — *Et fidelibus in Christo Jesu*. C. à d., comme l'explique Meyer, « fidem in Christo reponentibus. » Comp. pl. b., ῥ. 15. Gal., III, 26.

2. — Voy. Rom., I, 7, note.

3. — *Benedictus... Jesu Christi*. II Cor., I, 3, note. S. Jér. donne ici la même explication que nous avons proposée au passage pré-

cité. « Benedictus Deus ejus qui assumptus est hominis, et Pater ejus qui in principio apud Deum fuit Deus Verbum. » — *Benedixit... benedictione*. Ces mots doivent s'entendre des bienfaits par lesquels se manifeste la bénédiction de Dieu. Gen., I, 22, 28; XII, 2; XVII, 16, 20; XXIV, 1; XXVI, 24, etc. Deut., II, 7; VII, 13, 14 et suiv.; XVI, 15, etc. II Cor., IX, 6. — *Spirituali*. C. à d., qui nous vient de et par l'Esprit-Saint. Comp. Rom., XV, 29. Cette bénédiction spirituelle ne doit pas seulement s'entendre de la grâce, mais aussi des dons gratuits du Saint-Esprit. I Cor., XII, 1 et suiv. — *In cælestibus*. Comp. II Mac., III, 39. [Les LXX emploient là le même adjectif que nous lisons ici dans S. Paul.] Matth., V, 12, 16, 45; VI, 1, 9, etc.

bénis de toute bénédiction spirituelle pour les choses célestes, dans le Christ,

4. Comme il nous a élus en lui avant la constitution du monde, afin que nous fussions saints et sans tache en sa présence dans la charité.

dixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo,

* II Cor., 1, 3. I Petr., 1, 3.

4. Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate.

— *In Christo*. Rapportez ces mots au verbe « benedixit ». D'où il est facile de voir que l'expression employée par l'Apôtre équivaut à celle-ci, « per Christum », ainsi que le font observer S. Thom., lect. 1, et Estius. Remarquez que ce n'est pas sans dessein que S. Paul se sert de cette expression : car c'est en Jésus-Christ que s'accomplit cette promesse de Dieu à Abraham : « Benedicentur in semine tuo omnes gentes. » Gen., xxii, 18; xxvi, 4. « Benedicentur in te et in semine tuo, » etc. xxviii, 14. Si nous avons été bénis en Abraham, à plus forte raison l'avons-nous été en Jésus-Christ, l'homme-Dieu, le nouvel Adam, notre Sauveur et Médiateur, en qui et par qui seul l'humanité a pu être régénérée et réconciliée avec Dieu. Rom., v, 10, 11. II Cor., v, 18, 19. Col., 1, 20, 22.

4. — *In ipso*. C. à d., « per ipsum Christum », observent encore ici S. Thom. et Estius. Il nous a choisis en vue des mérites de Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Comp. Joan., vi, 44; xii, 32; xv, 16, 19. — *Ante mundi constitutionem*. Cette expression signifie « de toute éternité ». Joan., xvii, 24. Comp. dans ce même ch., v. 5. I Petr., 1, 20. « In ipso isto facti sumus, nec mundus erat quando electi sumus.... Quis hoc explicare suffecerit? quis saltem quod explicet cogitare? Eliguntur qui non sunt; nec errat qui eligit, nec vane eligit. Eligit tamen, et habet electos, quos creaturos est eligendos : habet autem apud se ipsum, non in natura sua, sed in præscientia sua. » S. Aug., serm. xxvi, n. 4. — *Ut essemus sancti*, etc. « Præsciebat ergo, ait Pelagianus, qui futuri essent sancti et immaculati per liberæ voluntatis arbitrium, et ideo eos ante mundi constitutionem... elegit. Elegit ergo, inquit [Pelagianus], antequam essent, prædestinans filios, quos futuros sanctos immaculatosque præscivit; utique ipse non fecit, nec se facturum, sed illos futuros esse prævidit. » Voici la réponse de S. Aug. : « Intueamur ergo verba Apostoli... non ergo quia futuri eramus, sed ut essemus. Nempe certum est... ideo quippe tales eramus futuri, quia elegit ipse, prædestinans ut tales per gratiam ejus essemus. » De Prædest. Sanct., cap. xviii, n. 36. Nous engageons à lire en entier les chap. xvii, xviii et xix. Ainsi, en nous choisissant, Dieu « opus suum præscivit, quo nos sanctos et immaculatos facit. » Cap. xix, n. 38. S. Jér.

et S. Thom. ont fait cette même observation. — *Sancti et immaculati in conspectu ejus*. Donc, 1^o nous n'avons pas été appelés seulement à avoir la foi, mais aussi à vivre saintement et sans tache au moins grave. Ceci est contre la doctrine luthérienne de la foi sans les œuvres. 2^o Nous sommes appelés à être saints et sans tache grave devant Dieu, par conséquent, d'une manière véritable. Ces paroles de l'Apôtre renferment la condamnation de ces deux erreurs des protestants, que les péchés remis ne sont pas réellement effacés de notre âme, et que notre justice ou sainteté n'est qu'extérieure et imputative. Voy. Perrone, de Grat., §§ 480-520. Comp. Rom., iii, 24, note. Voici, sur ces paroles, d'excellentes réflexions morales de S. Chrys. : « Fecit nos ipse sanctos; sed oportet manere sanctos.... sed non tantum quærit [Deus] sanctitatem, et ut nulli simus affines reprehensioni, sed ut coram ipso tales appareamus. Sunt enim sancti et immaculati, sed qui sic existimantur ab hominibus, » etc. Hom. 1, n. 2. — *In charitate*. Les interprètes ne sont pas d'accord sur le sens à donner à ces mots. Les uns, comme le faux Ambroise, Grotius, Rückert, etc., entendent ici la charité qui est en nous : « qua nos formaliter sanctificat [Deus], » dit S. Thomas, sans se prononcer entre ce premier sentiment et le second, que nous allons indiquer. Le très-grand nombre des interprètes rapportent ces mots à la charité ou amour de Dieu pour nous. Les uns, comme Œcumenius et le P. Justiniani entre autres, les rattachent au verbe « elegit ». La Vulgate, d'après la ponctuation uniforme de toutes les éditions, se prête indifféremment au premier et au second sens indiqué. Un troisième sens est celui qu'on obtient en reliant ces mots au verbe qui commence le v. suivant. Ce verbe est un participe à l'aoriste, que S. Jér. traduit ainsi : « in charitate prædestinans. » Ce sens nous paraît préférable aux deux autres : il semble mieux rendre la pensée de S. Paul. Comme il s'agit ici d'un changement de ponctuation, et que d'ailleurs ce troisième sens ne diffère pas au fond du deuxième, auquel certainement la Vulgate se prête fort bien. nous croyons que l'on peut s'y arrêter à la suite d'Estius, qui n'a pas cru pour cela manquer au respect que tout catholique doit à la Vulgate. Ce sens a pour lui les Pères et interprètes grecs, S. Chrys., Théodore, Théod.

5. Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundum propositum voluntatis suæ,

6. In laudem gloriæ gratiæ suæ, in qua gratificavit nos in dilecto Filio suo.

7. In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum secundum divitiæ gratiæ ejus,

5. Il nous a prédestinés à être adoptés comme ses enfants par Jésus-Christ, selon le dessein de sa volonté,

6. Pour la louange et la gloire de sa grâce, dont il nous a gratifiés en son Fils bien-aimé,

7. En qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés selon les richesses de sa grâce.

phyl., S. Aug., S. Jér., Estius, Schenkel, Bleek et Meyer.

5. — *Qui prædestinavit nos.* « Id est, observe S. Thomas, sola gratia præelegit. » Comp. pl. b., §. 11. — *In adoptionem filiorum.* Rom., viii, 15, 23. Gal., iv, 5. Comp. Joan., i, 12. I Ep., iii, 1. « Non ante filii esse possumus, nisi Filii ejus Jesu Christi fidem... recipiamus. Ille quidem natura filius est : nos vero adoptione... tunc spiritum adoptionis accepimus, quando credidimus in Filium Dei. » S. Jér. — *Per Jesum Christum.* « Vides quomodo nihil sine Christo? quomodo nihil sine Patre? Ille prædestinavit, hic adduxit. » S. Chrys., hom. i, n. 2. — *In ipsum.* Ce pronom se rapporte à Dieu, sujet du verbe. Il faut le prendre dans le sens d'un pronom réfléchi. Cette expression signifie ici que Dieu le Père nous a prédestinés, nous qui avons été appelés à la foi en Jésus-Christ, à être par rapport à lui de véritables fils d'adoption. — *Secundum propositum.* Le grec est encore plus énergique : « secundum beneplacitum. » Comp. pl. b., §. 9. Rom., iv, 5; viii, 28; ix, 11. II Tim., i, 9. — *Voluntatis suæ.* « In quo... commendatur beneficium, quia ex amore puro proveniens, quia prædestinatione... præsupponit electionem, et electio dilectionem. » S. Thom.

6. — *In laudem gloriæ gratiæ suæ.* Ainsi la cause efficiente de notre prédestination à la grâce (car c'est de celle-ci que parle l'Apôtre), c'est la volonté de Dieu, §. 5; la cause méritoire, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, §. 5; la fin prochaine, c'est notre sanctification, §. 4; la fin dernière, c'est la gloire de la miséricorde et de la bonté de Dieu, §. 6. Voy. pl. bas, 42. 14. Comp. Prov., xvi, 4. Rom., xi, 36; xvi, 27. I Cor., x, 31. II Cor., viii, 19. Eph., iii, 21. Phil., i, 11. « Hoc est... glorificare Deum, gratias agere Deo. » S. Aug., serm. lxxviii, n. 5. « Quando nos glorificat, facit nos gloriosiores; quando eum glorificamus, nobis predest, non illi. Quomodo enim eum glorificamus? Gloriosum dicendo, non faciendo. » Id., in ps. xxxix, n. 4. Voy. aussi

S. Chrys., hom. i, n. 3. — *In qua.* Ablatif d'instrument. Il se rapporte à « gratiæ ». Le grec porte « quam ». — *Gratificavit nos.* « Id est, gratos fecit, quod simul digni dilectione sua. » S. Thom., lect. ii. S. Chrys., S. Jér., Théodoret, l'ont entendu de même. Les interprètes catholiques Estius, Corn. de la Pierre, Bisping, ont donc raison de citer ce passage contre l'erreur des protestants, qui enseignent que nous ne sommes justifiés que d'une manière imputative, extérieure. Remarquez en plus que l'Apôtre emploie ici le même verbe grec qu'on lit Luc., i, 28, où il est certainement question d'une sainteté réelle, inhérente à l'âme. Aussi Meyer, auteur protestant, ne fait aucune difficulté d'entendre ce passage de l'Apôtre dans le sens catholique. Voy. 4^e éd., 1867, p. 40. Du reste, la doctrine catholique touchant la justification est répétée plusieurs fois dans cette ép. Voy. pl. b., §. 7; ii, 1, 5, 10; iv, 24. — *In dilecto.* Comp. Matth., iii, 17; xvii, 5. Marc., i, 11; ix, 6. Luc., iii, 22; ix, 35. Joan., iii, 35; v, 20; xvii, 23, 24. II Petr., i, 17. — *Filio suo.* Ces mots ne se lisent pas dans le gr. imprimé. Bisping observe qu'ils se lisent dans quelques mss. grecs. Cela au fond a peu d'importance. Ce qualificatif se rapporte ici au Fils de Dieu, au Verbe éternel. Les mots de la Vulgate sont donc nécessairement sous-entendus dans le grec.

7. — *In quo.* Ces mots se rapportent au subst. « Filio ». — *Redemptionem.* Matth., xx, 28. Rom., iii, 24; vii, 14. Comp. 24, 25. I Cor., i, 30. Eph., ii, 3. « Erasmus, » etc. Coloss., i, 13, 14. — *Per sanguinem ejus.* Matth., xxvi, 28. Marc., xiv, 24. Luc., xxii, 20. Rom., iii, 25. I Cor., xi, 25. Col., i, 20. I Petr., i, 18, 19. — *Remissionem peccatorum.* Matth., i, 21. Col., ii, 14. — *Divitiis gratiæ.* Pl. b., ii, 4, 7; iii, 8. Comp. Rom., ii, 4; xi, 33. Col., i, 27. — *Ejus.* Ce pronom peut se rapporter ou à « Deus et Pater », etc., du §. 3, sujet du verbe « gratificavit », §. 6, ou bien au subst. « Filio ». A cause des textes précités, surtout Eph., ii, 4, 7, nous préférons le premier sentiment.

8. Qui a surabondé en nous, en toute sagesse et prudence :

9. Pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, selon son bon plaisir, par lequel il a résolu en lui-même,

10. Dans l'accomplissement de la plénitude des temps, de tout restaurer dans le Christ, ce qui est aux cieux et ce qui est sur la terre, dans ce même Christ,

11. En qui nous aussi avons été

8. Quæ superabundavit in nobis, in omni sapientia et prudentia :

9. Ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suæ, secundum beneplacitum ejus, quod proposuit in eo,

10. In dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, et quæ in terra sunt, in ipso :

11. In quo etiam et nos sorte

8. — *Quæ superabundavit.* Le grec porte: « quam abundare fecit. » Comp. II Cor., ix, 8. Remarquez la gradation: « gratificavit, superabundavit. » — *Sapientia et prudentia.* S. Chrys., Théodor., S. Jér. et quelques modernes, entre autres Koppe, Holz. et Scholz, rapportent ces deux subst. à Dieu, et ils les rattachent au verset suiv. Nous croyons qu'il faut entendre ici la sagesse et la prudence que par Jésus-Christ l'homme a maintenant en ce qui touche les choses divines. Comp. pl. b., *ŷŷ.* 17-19. Coloss., i, 9. Ce sentiment a pour lui les PP. Justin. et Corn. de la Pierre, Estius, Meyer et Bisping. S. Thomas, lect., iii, a donné, lui aussi, cette même interprétation; mais il l'a à tort (sit venia verbo) restreinte aux Apôtres seulement, et non pas de plus, dans une convenable mesure, aux autres fidèles.

9. — *Sacramentum.* « Mysterium Incarnationis (avec ses conséquences), quod fuit ab initio absconditum. » S. Thom., lect. iii. Comp. Rom., xvi, 25, 26. I Cor., ii, 7. Col., i, 26. — *Ejus.* Encore ici, en grec comme en latin, ce pronom doit s'entendre dans le sens d'un pronom réfléchi. Cependant quelques éd. grecques portent « suum ».

10. — *In dispensatione plenitudinis temporum.* On peut prendre cette expression, disent quelques auteurs, comme s'il y avait « in plenitudine dispensationis »; mais nous ne croyons pas qu'on puisse admettre cette interprétation. Voy. Gal., iv, 4. Cette expression veut dire: « lorsque furent révolus les temps décrétés par Dieu pour la manifestation des desseins de sa miséricorde. » Comp. Habac., iii, 2. Gal., iv, 4. Hebr., i, 2. Comp. aussi Marc., i, 15. Luc., i, 20, 23, 57; ii, 6, 22. Joan., vii, 8. Remarquez cette expression: « plenitudinis temporum ». Elle indique bien qu'il y a eu un commencement et qu'il y aura une fin pour les temps qui mesurent l'existence actuelle de l'humanité sur la terre. — *Instaurare.* Grec: « in unum recolligere. » Grimm. — *Omnia..., quæ in cœlis, et quæ in terra sunt.* C'est-à-dire que les anges, les hommes et la création matérielle seront un jour réta-

blis, ou, d'après le grec, réunis ensemble dans l'ordre, l'harmonie, la paix et l'amour, par Jésus-Christ: car, par le péché, la désunion est venue entre le ciel et les hommes, entre ceux-ci et la création matérielle. Comp. Gen., iii, 16-19. Act., iii, 21. Rom., viii, 19-21. Col., i, 20. II Petr., iii, 13. I Joan., iii, 8. Cette explication a pour elle S. Chrys. et les interprètes grecs, Estius, Petau, Meyer et Bisping. Elle nous paraît répondre parfaitement à la pensée de l'Apôtre. L'interprétation de S. Aug., Enchir., cap. lxxii, et de S. Grég., Moral., lib. xxxi, cap. xxxv, qui disent que toute chose sera restaurée au ciel au moyen du remplacement des anges déchus par les saints, n'est pas heureuse: car l'Apôtre dit ici: « quæ..., et quæ »; et Col., i, 20: « sive quæ..., sive quæ. » Comp. pl. b., dans notre chap., les *ŷŷ.* 24-23. — *In Christo.* II Cor., v, 19. I Tim., ii, 5. Comp. Col., i, 17. — *In ipso.* Pléonasme. C'est un hébraïsme. Comp. « Aaron quem elegit ipsum ». Ps. civ, 26. Nous avons, sur la seconde partie de ce verset, à partir du verbe « instaurare », deux remarques à faire. 1° Quelques auteurs ont conclu de ce verset que Jésus-Christ était mort aussi pour les bons anges; mais ce sentiment ne peut se soutenir: il a contre lui l'autorité de S. Paul, Hebr., ii, 10, 14, sans compter les nombreux passages du N. T. où il est dit que Jésus-Christ est venu en ce monde pour les hommes; et celle des Pères. 2° Ce verset, pas plus que celui Col., i, 20, ne peut être allégué en faveur de l'erreur des origénistes, que la rédemption par Jésus-Christ profiterait un jour aux démons et aux damnés, dont les peines devaient avoir une fin. Cette doctrine est hérétique; la contradictoire est de foi. Perrone, de Deo Creat., §§ 732, 733, 736. Voy. Petau, Opp., t. IV, de Angelis, lib. III, cap. vi-viii.; t. VI, de Incarnat., lib. XII, cap. x. Huet, Origenian., lib. II, quæst. xi, §§ 16-23, au 4^e vol. des Œuvr. d'Orig., éd. Delarue.

11. — *In quo etiam et nos* (ce pronom n'est pas dans le grec). L'Apôtre, aux *ŷŷ.* 11

vocati sumus, prædestinati secundum propositum ejus, qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ :

12. Ut simus in laudem gloriæ ejus nos, qui ante speravimus in Christo :

13. In quo et vos, cum audissetis verbum veritatis (Evangelium salutis vestræ), in quo et credentes signati estis Spiritu promissionis sancto,

14. Qui est pignus hereditatis

appelés par le sort, prédestinés selon le décret de celui qui opère tout suivant le dessein de sa volonté :

12. Afin que nous soyons à la louange de sa gloire, nous qui auparavant avons espéré en Jésus-Christ ;

13. En qui et vous aussi *avez espéré*, lorsque vous avez entendu la parole de vérité (l'Évangile de votre salut), en qui, après avoir cru, vous avez été marqués du saint Esprit de la promesse.

14. Qui est le gage de notre hé-

et 12, parle de lui-même et des Juifs appelés par la grâce à la foi en Jésus-Christ. — *Sorte vocati sumus*. Comp. Col., I, 12. « Quare sortis nomine appellat gratiam Dei? Quia in sorte non est electio, sed voluntas Dei... Quando autem Deus nulla merita nostra invenit, sorte voluntatis suæ nos salvos fecit, quia voluit, non quia digni fuimus. Hæc est sors... Hæc quodammodo sors occulta est voluntas Dei... sors veniens de Dei occulta voluntate, apud quem non est iniquitas. » S. Aug., in ps. xxx, serm. II, n. 13. — *Prædestinati... ejus*. Voy. pl. h., §. 5. Rom., VIII, 28. Pour ce qui est des §§. 5 et 11, il faut ne pas perdre de vue cette excellente remarque du savant jésuite Petau : « Hujusmodi electio non alia est quam vocatio sive vocandi propositum, non ad gloriam absolute, sed ad fidem et evangelicam gratiam. » De Prædest., lib. X, cap. I, § 14, éd. Vivès. — *Secundum consilium voluntatis suæ*. « Ipsa rerum agenda ratio, » observe S. Thom. en citant ce passage, « consilium in Deo dicitur, non propter inquisitionem, sed propter certitudinem cognitionis, ad quam consiliantes inquirendo perveniunt. » I p., quæst. XXII, art. 1, ad 1^{um}. « Universa quæ facit, » dit à son tour S. Jér., « consilio [facit] et voluntate, quod scilicet et ratione plena sint et potestate facientis. »

12. — *Nos qui ante speravimus in Christo*. Ceci doit s'entendre des Juifs convertis, 1^o qui espéraient dans le Messie avant sa venue dans le monde. Luc., II, 25, 38. Act., III, 25 ; XXVI, 6, 7, 22 ; XXVIII, 20. Rom., III, 2 ; IX, 4. Comp. Eph., II, 12 ; 2^o qui ont été appelés et ont cru avant les gentils.

13. — *Vos*. Ici l'Apôtre s'adresse aux chrétiens venus de la gentilité. — *Cum audissetis verbum veritatis*. Rom., X, 17. — (*Evangelium salutis vestræ*.) Act., XIII, 26. Comp. Rom., I, 16. I Cor., I, 18. II Cor., I, 6 ; VI, 2. De toutes les tentatives faites depuis S. Jér., qui pense que les mots « in quo »,

répétés une seconde fois, doivent être regardés comme redondants, nous croyons que la plus simple est celle qui sous-entend avant la répétition « in quo » le verbe « credidistis ». — *Signati estis Spiritu*. Ceci se rapporte 1^o à l'effusion du Saint-Esprit, qui se manifestait alors par des dons sensibles. Act., II, 38 ; X, 44-46. I Cor., XII, XIV. II Cor., I, 21, 22 ; 2^o au sacrement de la Confirmation, appelé aussi par les Pères grecs « signaculum ». Estius, IV Sent., dist., VII, § 3. Chrismann, Reg. fid. cath., Cours. Theol. Migne, t. VI. — *Promissionis*. Joel, II, 28, 29. Luc., XXIV, 49. Act., II, 17, 18, 33. — *Sancto*. En grec avec l'article, le Saint par excellence. Remarquez ce mot mis à la fin du §.

14. — *Qui est pignus hereditatis nostræ*. Le pronom est en grec au masc. : ce qui a fait penser à quelques auteurs qu'il devait se rapporter à Jésus-Christ, et non au Saint-Esprit, exprimé en grec par un subst. neutre. Mais toute la Tradition est unanime à rapporter ce §. à l'Esprit-Saint. Le pronom se rapporte au subst. grec masculin que la Vulg. a rendu par « pignus ». Le grec eût été traduit plus exactement par « arrha ». La différence entre ces deux subst. latins est parfaitement indiquée par S. Aug. : « Pignus enim quando ponitur, cum fuerit res ipsa reddita pignus aufertur. Arrha autem de ipsa re datur, quæ danda promittitur ; ut res quando redditur, impleatur quod datum est, non mutetur. » Serm. CLVI, n. 16. Les mots « hereditatis nostræ » s'entendent de notre bonheur à venir. Le mot lui-même regarde l'avenir, et non le présent. Remarques : 1^o « Qualis res est (le bonheur à venir. I Cor., II, 9), si pignus tale est? » S. Aug., ibid. « Si arrhabo tantus, quanta erit ipsa possessio? » S. Jér. 2^o Le savant Petau a cité entre autres ce passage pour prouver le sentiment qu'il défend, que c'est la personne même du Saint-Esprit qui réside dans l'âme des justes (de Trinit.,

ritage, pour la rédemption de ceux qu'il s'est acquis, pour la louange de sa gloire.

15. C'est pourquoi moi aussi, apprenant quelle est votre foi au Seigneur Jésus et votre amour pour tous les saints,

16. Je ne cesse de rendre grâces pour vous, faisant mémoire de vous dans mes prières :

17. Afin que le Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père de

nostræ, in redemptionem acquisitionis, in laudem gloriæ ipsius.

15. Propterea et ego audiens fidem vestram, quæ est in Domino Jesu, et dilectionem in omnes sanctos,

16. Non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis :

17. Ut Deus, Domini nostri Jesu Christi, Pater gloriæ, det vobis

lib. VIII, cap. iv, § 6. Comp. les chapp. v-vii). 3^o Nous ne sommes pas pour cela assurés de notre persévérance. L'héritage n'est promis qu'à ceux qui conserveront et représenteront les admirables arrhes qu'ils ont reçues. Comp. II Cor., 1, 22 ; v, 5. — *In redemptionem*. Estius, Bisping, Bleck, Schenkel et quelques autres rapportent cette expression à la première partie de ce ÿ . Il nous semble préférable de la rattacher au verbe « signati estis » du ÿ . précéd. : car cette expression, si on la rapporte à ce qui la précède dans ce ÿ ., n'ajoute rien à ce qui vient d'être dit. Meyer défend, lui aussi, l'interprétation que nous proposons. — *Acquisitionis*. C. à d., de ceux qui lui sont acquis, qui lui appartiennent. L'expression hébraïque s'applique dans l'A. T. au peuple d'Israël. (Voy., dans le texte hébreu, Exod., xix, 5. Deut., vii, 6 ; xiv, 2 ; xxvi, 18. Ps. cxxxv, 4. Dans les LXX, Isaïe, xliii, 21. Malach., iii, 17, on trouve le même mot grec qu'ici.) Cette expression se retrouve dans le N. T. pour désigner le nouveau peuple de Dieu par Jésus-Christ. Voy. Act., xx, 28. I Petr., ii, 9. — *In laudem gloriæ ipsius*. Voy. pl. h., ÿÿ . 6, 12. « Non quod Deus laude alicujus indigeat, sed quo laus Dei laudatoribus prosit. » S. Jér. Le pronom doit, comme aux ÿÿ . 6, 12, se rapporter à Dieu, dont la gloire est le but final de l'incarnation de son Verbe et du salut de l'humanité. Estius rapporte ce pronom à Jésus-Christ. Nous pensons qu'il faut s'en tenir au premier sentiment. Notre divin Sauveur lui-même a donné la gloire de son Père comme la fin dernière de sa venue dans le monde.

15. — *Et ego audiens fidem vestram*. Un grand nombre d'auteurs (voy. la préface) ont conclu de ces paroles que S. Paul n'avait pas évangélisé ceux à qui il écrivit, et que par conséquent les destinataires de cette ép. ne peuvent être les Éphésiens. Mais est-ce que ces paroles ne peuvent pas se rapporter au temps écoulé depuis qu'il les a quittés? Comp. I Cor., 1, 11. Philem., 5. Cette même observation que nous faisons, nous la retrouvons dans

Théodoret, Grotius, Wynzer, Wiggers, Wieseler, Lünemann, Schenkel et Meyer. — *In Domino Jesu*. Voy. Gal., iii, 26, note. — *Et dilectionem in omnes sanctos*. Voy. pl. b., vi, 18. Philem., 5. Comp. I Tim., ii, 1-6. « Ubique conjungit et conglutinat fidem et dilectionem. » S. Chrys., hom. iii, n. 1. « Si quis intra hæc (la foi, l'espérance et la charité) sit, implevit legem justitiæ. Qui enim habet charitatem (et non pas seulement la foi), longe est ab omni peccato. » S. Polyc. ad Phil., cap. iii. Voilà deux Pères de l'Eglise qui auraient été bien étonnés d'entendre le fameux dogme luthérien de la foi sans les œuvres, c. à d. sans la charité.

16. — *Non cesso gratias agens*. On sait que, joignant le précepte à l'exemple, S. Paul ne cesse, dans toutes ses ép., d'exhorter les fidèles à rendre grâces à Dieu et de le faire lui-même. Voy. par ex. pl. b., v, 20. I Thess., ii, 13 ; v, 18. II Thess., ii, 12. — *Pro vobis*. I Cor., 1, 4. II Cor., ii, 14 ; iv, 15. Phil., 1, 3, 4. Col., 1, 3 et suiv. I Thess., 1, 2. II Thess., 1, 3, etc. Donc la foi, la charité et leurs effets sont des dons de Dieu. Autrement, pourquoi l'en remercier? — *In orationibus meis*. Ici et dans d'autres passages l'Apôtre dit à ses lecteurs qu'il prie pour eux ; ailleurs il demande à ses lecteurs de prier pour lui. Voy. II Cor., 1, 11 et la note.

17. — *Ut Deus D. N. J. C.* « Deus assumpti hominis », ainsi que le remarque fort bien S. Jér. Comp. Matth., xxvii, 46. Joan., xx, 17, etc. — *Pater gloriæ*. S. Chrys. rapporte cette expression à Dieu ; S. Jér., à J. C. Mais on les rapporte mieux, avec les interprètes modernes, à la première personne de l'adorable Trinité. Comp. pl. h., ÿ . 20. Voy. II Cor., 1, 3, note. Quel sens faut-il alors donner à l'expression qui nous occupe? Vatable et Ménochius rattachent le mot « gloria » au subst. « Deus », et considèrent les mots intermédiaires comme une phrase incidente. Ce sentiment est rejeté, et avec raison, par les interprètes. Estius propose d'abord cette interprétation : « Pater gloriosus ». Comprisede la

spiritum sapientiæ et revelationis, in agnitione ejus ;

18. *Illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, et quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis,*

19. *Et quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos, qui credimus * secundum operationem potentiæ virtutis ejus,*

* *Inf.*, 3, 7.

sorte, cette expression se rapporterait, non plus à la première, mais aux trois personnes de la sainte Trinité. Comp. Ps. xxviii, 3 (Hebr., xxix, où on lit : « Deus gloriæ »). Ps. xxiii (Hebr., xxiv), 7-10. Act., vii, 2. I Cor., ii, 8. Estius propose une seconde interprétation, qui est préférable, et à laquelle nous nous rallions, ainsi que l'a fait Bisping. Le Père communique de toute éternité sa gloire au Fils. Voy. Hebr., i, 3. Comp. Joan., xvii, 5. Phil., ii, 11. — *Spiritum*. Métonymie : la cause pour l'effet. Comp. II Cor., iv, 13. II Tim., i, 7. — *Sapientia et revelationis*. Le second subst. n'est pas une répétition, mais un développement, qui ajoute à ce que renferme le premier. Que Dieu vous donne par son Esprit-Saint non-seulement une connaissance claire de ce que vous savez déjà, mais que de plus il vous manifeste de nouvelles choses encore. — *In agnitione ejus*. Le pronom se rapporte, ici et dans les deux *ŷŷ* suiv., à Dieu et non à Jésus-Christ. S. Chrys., Théophyl., Estius et Bisping rattachent ces mots au *ŷ* suiv. Cela n'est pas nécessaire. Nous croyons, avec Meyer et Schenkel, qu'ils se rapportent au *ŷ* dont ils font partie. Autrement on détruit le parallélisme établi par l'Apôtre, en vertu duquel « spiritum sapientiæ et revelationis » se rapportent à « illuminatos oculos cordis », et « in agnitione ejus » à « ut sciatis, » etc.

18. — *Illuminatos oculos cordis*. Voy., dans le sens contraire, Rom., I, 21 ; xi, 8, 10. Quant à l'expression « oculos cordis », elle tient à ce que le cœur, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, se prend pour indiquer, non-seulement les affections, mais aussi les pensées, les opérations intellectuelles de l'homme. Voy. Gen., vi, 5 ; viii, 21. Exod., xxxi, 6 ; xxxvi, 8. Deut., iv, 39, etc. Job, ix, 4. Ps. iv, 5 ; xiii, 1, etc. Rom., i, 21. II Cor., iv, 6. Phil., iv, 7. Hebr., iv, 12. II Petr., i, 19. Cette même expression se retrouve dans Platon, Conviv., p. 253, éd. Marsil. Ficin., Venise, 1751 ; Sophocle, τὸ τῆς ψυχῆς ὄμμα ; Ovide, Metam., lib. XV, ii, 5,

la gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation pour le connaître ;

18. Éclairant les yeux de votre cœur, afin que vous sachiez quelle est l'espérance de votre vocation, et quelles sont pour les saints les richesses de la gloire de son héritage,

19. Et quelle est la suréminente grandeur de sa force en nous, qui croyons suivant l'opération de la puissance de sa force,

« oculis ea pectoris hausit ; » et dans S. Clem. Rom., ad Cor., i, 19, 36. — *Spes vocationis ejus*. L'espérance signifie ici les biens que nous devons espérer, « quæ reposita sunt vocatis et quæ speranda sanctis Dei », comme parle S. Jér. Théodoret fait sur ce *ŷ* et sur le suiv. une remarque fort juste. « Carnea lingua disserens divinus Apostolus, et Dominum ut vellet laudare non valens, donorumque ostendere magnitudinem, multa simul nomina congerit, pro viribus hæc ostendere contendens. » — *Quæ divitiæ gloriæ*. Remarquez ces expressions. — *Hereditatis ejus*. Le pronom indique ici, non la possession, mais l'origine. Pour la pensée exprimée ici, comp. Rom., viii, 16, 17. — *In sanctis*. La préposition, observe avec raison Bisping, indique que cet héritage est déjà une chose actuelle dans les saints, et qui doit se développer toujours de plus en plus en eux, dans le temps et dans l'éternité.

19. — *Magnitudo virtutis ejus in nos*. S. Chrys., et à sa suite Corn. de la Pierre et quelques interprètes allemands, unissent ces mots aux suivants « qui credimus », et ils expliquent tout ceci de la puissance que Dieu manifeste dans la vocation à la foi. Mais le *ŷ* suiv. montre que cela doit s'entendre de la manifestation de la puissance de Dieu dans la résurrection de Jésus-Christ et dans la nôtre. Cette interprétation, adoptée par S. Thom., le faux Ambr., Cajétan, Estius, Meyer, et Bisping, rend mieux la pensée de l'Apôtre. — *Qui credimus*. Quelques Pères et quelques interprètes rattachent ces mots à ceux qui les suivent, et donnent tout ce passage comme preuve que la foi est en nous un effet de la puissance de Dieu. Cela est vrai ; mais ce n'est point la pensée de l'Apôtre, dont le but n'est pas ici de nous démontrer l'origine de la foi. C'est ce qu'il fait pl. b., ii, 8. — *Secundum operationem potentiæ virtutis ejus*. Meyer, auteur protestant, rend ici justice à l'exactitude de la traduction de la Vulgate. Ainsi, des trois mots grecs ou latins de

20. Qu'il a exercée dans le Christ, en le ressuscitant d'entre les morts et en l'établissant à sa droite dans le ciel,

21. Au-dessus de toute principauté, puissance, vertu et domination, et de tout nom qui est nommé non-seulement dans le siècle présent, mais aussi dans le futur.

22. Et il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise,

20. Quam operatus est in Christo, suscitans illum a mortuis, et constituens ad dexteram suam in cœlestibus,

21. Supra omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro.

22. * Et omnia subjecit sub pedibus ejus : et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam,

*Ps. 8, 8.

ce passage, le premier signifie l'efficacité de l'action; le troisième, la force intérieure, et le second, l'étendue ou l'intensité qu'elle peut atteindre dans sa manifestation extérieure.

20. — *Suscitans illum a mortuis*. Voy. Rom., viii, 11 et la note. — *Constituens ad dexteram suam*. Ps. cix, 1, et Matth., xxii, 44. Marc., xvi, 19. Act., vii, 55. Rom., viii, 34. Coloss., iii, 1. Hebr., i, 3, 13; viii, 1; x, 12; xii, 2. I Petr., iii, 22. « Quis est qui sedet ad dexteram Patris? Homo Christus... demonstratur quod ipse homo quem suscepit [Filius], potestatem acceperit judicantis. » S. Aug., serm. ad Catech., cap. vii. « Dexteram Patris est beatitudo perpetua. » Id., de Agone Christ., n. 28. « Ibi sedet. Quid est ibi sedet? Ibi habitat. » Id., serm. cxxiii, n. 4. Voy. aussi serm. cxxiv, n. 8. S. Thom., lect. vii, donne une autre explication de ces paroles. « Cum dicimus Christum Jesum constitutum ad dexteram Dei, intelligatur secundum humanitatem constitutus in potioribus bonis Patris, et secundum divinitatem intelligatur æqualis Patri. » Le même bonheur et la même gloire, mais dans un bien moindre mesure, sont réservés aux véritables disciples de Jésus-Christ. Pl. b., n, 6.

21. — *Supra*. Grec : « longe supra. » — *Principatum, potestatem, virtutem, dominationem*. Ces noms abstraits sont à la place des noms concrets : car ils désignent, non des qualités, mais des êtres subsistants et vivants : l'Apôtre désigne par ces noms les bons anges, ainsi que nous l'enseigne la Tradition et qu'on le voit par d'autres passages du même Apôtre. Pl. b., iii, 10. Rom., viii, 38. Col., i, 16. Notons cependant que S. Paul a employé les mêmes expressions en parlant des anges déchus. Pl. b., vi, 12. I Cor., xv, 24. Voy., sur la hiérarchie entre les bons et les mauvais anges, Petau, de Angelis, lib. II, capp. 1-5; lib. III, cap. iii, § 8. Opp., t. IV, éd. Vivès, ou bien Theol. Cours. compl., éd. Migne, t. VII. Estius, II Sent., dist. vi, § 9; dist. ix, § 3. « Nunc quærendum ubi Aposto-

lus hæc quatuor nomina... scripta reperit... Arbitror itaque illum aut de traditionibus Hebræorum... in medium protulisse..., aut certe quæ quasi juxta historiam scripta sint... sensisse sublimius, et quod de regibus atque principibus... in Numeris et in Regum libris refertur, imaginem aliorum principum... cognovisse, quod scilicet in cœlestibus sint principatus, sint potestates, » etc. S. Jér. Nous pouvons aussi dire que, ravis au troisième ciel, S. Paul a vu des choses dont il nous dit ici une minime partie et dans un langage nécessairement imparfait. — *Et omne nomen quod nominatur*. Voy. Phil., ii, 9, 10. — *Sed etiam in futuro*. C. à d., dans le ciel, qui est, par rapport à ceux qui vivent sur la terre, le siècle à venir.

22. — Voy. I Cor., xv, 26-28. Ps. viii, 8, cité par S. Paul, Hebr., ii, 8. Comp. Matth., xxviii, 18. Toutes les créatures seront un jour réellement et de fait soumises à Jésus-Christ. Parmi les anges et les hommes, les bons le seront d'une manière, et les méchants d'une autre. « Sanctos voluntate, peccatores vero sibi necessitate subjectos. » S. Jér. S. Thom., lect. viii, a donné la même explication. — *Et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam*. Le texte grec porte : « supra omnia Ecclesie », au datif. S. Chrys., Theophyl. et les interprètes modernes, Estius entre autres, expliquent ainsi : Dieu a donné pour chef à l'Eglise Jésus-Christ, qui est élevé au-dessus de toutes choses. Le texte de la Vulgate signifie que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise entière, dont une partie est sur la terre, et l'autre dans le ciel, ou en voie pour y arriver. On ne peut admettre ici l'interprétation de S. Jér. « Non solum hominum, sed etiam angelorum, cunctarumque virtutum et rationabilium creaturarum Ecclesia intelligi potest. » Car ce que l'Apôtre dit de l'Eglise au v. 23, montre avec évidence qu'il s'agit de l'Eglise composée uniquement des hommes. En disant que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, l'Apôtre entend, ainsi que l'explique fort bien S. Thom., que

23. Quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.

23. Qui est son corps et la plénitude de celui qui est complété en tous pour toutes choses.

Notre-Seigneur n'est pas seulement doué de tout pouvoir sur l'Église, mais que, comme la tête de son corps mystique, il donne à celui-ci la vie et tout ce que dans le corps animal les membres reçoivent de la tête. « Revereamur nostrum caput, cogitemus cujus capitis sumus corpus, cui omnia sunt subjecta. Hoc exemplo nos etiam angelis oportet esse meliores et archangelis majores, ut qui iis omnibus simus honore præpositi. » S. Chys., hom. III, n. 3, et il cite, comme preuve de ce qu'il vient de dire, Hebr., II, 16.

23. — *Quæ est corpus ipsius.* I Cor., VI, 15; XII, 12. Dans ce §., l'Église est appelée « Christus » : car ce corps ne peut et ne doit point être séparé de sa tête. Comp. Rom., XII, 5. Col., I, 18, 24; II, 19; III, 15. Si l'Église est le corps de Jésus-Christ, elle est nécessairement visible, et non pas invisible, comme le disaient à tort les novateurs du XVI^e siècle, pour répondre à la question qu'on leur faisait, où était donc l'Église de Jésus-Christ avant leur défection, si elle n'était pas dans l'Église catholique romaine. Voy Bellarm., de Eccles. Reinerding, Theol. fundam., Ratisb., 1864. tract. poster., § 266. Cette expression montre aussi qu'on ne doit pas comprendre les anges sous le nom de l'Église, qui est le corps de Jésus-Christ, « ... in quantum habet naturam conformem cum [capite] Christo. » S. Thom. Si l'Église est le corps de Jésus-Christ, elle est vivante, elle est agissante, elle est la manifestation et la continuation de Jésus-Christ au milieu de l'humanité; unie inséparablement à son chef, elle est indéfectible, immortelle. — *Et plenitudo ejus.* L'interprétation que donne de ces mots Théodore, est rejetée avec raison par les interprètes. « Hanc [Ec-

clesiam] appellavit... Patris plenitudinem. » Le même auteur rapporte aussi au Père la fin du §., en donnant au verbe grec le sens actif. Mais, pour parler d'abord de l'expression qui nous occupe, il est évident que le subst. se rapporte à l'Église, et le pronom à Jésus-Christ. L'Église, étant le corps de Jésus-Christ, est le complément de son chef, comme le corps humain est le complément de la tête : sans le corps, sans les membres, la tête ne peut agir. Par l'Église, qui est son corps, Jésus-Christ agit, prie, enseigne, souffre, sauve les âmes, et ainsi continue et achève peu à peu son œuvre au milieu de l'humanité. — *Qui omnia in omnibus adimpletur.* Par les différents offices, par les différents ministères, par les différentes vertus qui existent dans son Église, Jésus-Christ remplit au milieu de l'humanité tous les offices, tous les ministères, et il accomplit toute sorte de bien. De toutes ces choses il résulte, au moyen de l'Église, un Christ vivant, agissant, enseignant, souffrant et sauvant les âmes au milieu de l'humanité. Comp. I Cor., XII, 4-30. Cette interprétation, qui nous paraît la plus naturelle, se trouve en germe dans S. Chrys., hom. III, n. 2. « Plenitudo Christi Ecclesia. Plenitudo enim capitis est corpus, plenitudo corporis caput... Caput impletur a corpore : nam corpus consistit per membra omnia, et singulis opus habet.... Si non simus multi, et non sit alius manus, alius vero pes, alius aliqua alia pars, non impletur totum corpus. Per omnia ergo impletur ejus corpus. » C'est ainsi que Jésus-Christ est comme complété par l'Église, son corps mystique, « multis membris diversa officia gerentibus. » S. Aug., de Doctr. christ., lib. I, cap. XVI.

CHAPITRE II

Après avoir rappelé aux Éphésiens le malheureux état dans lequel ils étaient avant leur conversion (ŷŷ. 1-3), l'Apôtre leur dit que Dieu, riche en miséricorde, les a ressuscités avec Jésus-Christ, pour faire éclater les richesses surabondantes de sa grâce. (ŷŷ. 4-7.) — Car c'est de la grâce que nous vient le salut, et non pas de nos œuvres. (ŷŷ. 8-10.) — C'est pourquoi ils doivent se souvenir avec reconnaissance qu'ils étaient autrefois en dehors de Jésus-Christ et comme sans Dieu, et que maintenant ils sont rapprochés de Dieu par Jésus-Christ (ŷŷ. 11-13), qui a réuni en un seul peuple les Juifs et les gentils, en faisant tomber le mur de séparation qui s'élevait entre eux. (ŷŷ. 14-18.) — Ils ne doivent donc plus être regardés maintenant comme des étrangers : ils appartiennent à la maison de Dieu, bâtie sur le fondement des apôtres et des prophètes, qui a pour pierre angulaire Jésus-Christ, et dont ils font tous partie. (ŷŷ. 19-22.)

1. Et vous aussi, *il vous a ressuscités*, lorsque vous étiez morts par vos fautes et vos péchés,

2. Dans lesquels vous avez marché autrefois, selon le siècle et le

1. Et * vos, cum essetis mortui delictis et peccatis vestris,

* Col., 2, 13.

2. In quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus,

1. — *Et vos.* C'est un accusatif, comme le démontre le texte grec. Il faut le rattacher, ainsi qu'à la suite de S. Jér. le font les interprètes, aux deux verbes du ŷ. 6. — *Cum essetis mortui delictis.* Ces expressions n'ont pas ici le même sens que Rom., vi, 2, 11. I Petr., ii, 24. Les deux substantifs qui terminent ce membre de phrase, sont à l'ablatif d'instrument. Le mot « mortui » signifie ici la mort de l'âme, qui consiste dans une séparation temporelle de Dieu pendant la vie présente, et dans une séparation sans fin d'avec lui dans la vie à venir, « quæ immortalis animæ solamorsest. » S. Aug., de Duab. Anim., contr. Manich., n. 3. Comp. Rom., vi, 16, 23; vii, 9-11, 24; viii, 2, 6, 10. Jac., i, 15; v, 20. I Joan., iii, 14, 15. Apoc., ii, 11; xx, 6, 14; xxi, 8. « Quidquid ab unius Dei professione recedit, mortuum habetur, quia non manet in radice ex qua trahit originem. » Ambrosiast. Comp. Joan., xv, 4-6. — *Delictis et peccatis.* Quelques auteurs ont recherché la différence qui existe entre ces deux expressions. Celle de S. Aug. nous paraît la meilleure. « Potest videri illud esse delictum quod imprudenter, id est ignoranter; illud peccatum quod ab scientie committitur. » Cependant le même docteur ajoute avec beaucoup de raison, dix-sept à dix-huit lignes plus bas : « Indifferenter autem plerumque dicuntur, ut et peccatum nomine delicti, et delictum nomine peccati appellatur. » Il répète la même chose en terminant le chapitre. Quæst. XX sup. Exod. — *Vestris.* Ce pronom ne se lit pas dans tous les

textes imprimés. Mais il a pour lui l'autorité de sept mss. très-importants, parmi lesquels celui du Vatican et le Sinaitique, les versions syr., armén., copte, l'ancienne Italique; il se lit dans Théodoret, Victorin, le faux Ambr., en sorte que Meyer donne ici pleinement raison à la Vulgate.

2. — *Ambulastis.* Nous avons déjà eu occasion de remarquer que cette expression indique dans nos saints Livres le genre de vie que l'on mène, considéré sous le rapport moral, qu'il soit bon ou mauvais. Nous citerons seulement quelques passages comme exemple. Gen., v, 22; vi, 9, etc. Exod., xvi, 4, etc. III Reg., iii, 3. Is., ix, 2. Joan., xii, 35. Rom., vi, 4; viii, 1, 4, etc. Gal., v, 16, 25, etc. — *Secundum sæculum mundi.* Dans tous les autres passages, on rencontre isolément tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux subst: ce qui veut dire qu'ils signifient la même chose. Ici, unis l'un à l'autre, ils ont chacun une signification différente : le premier signifie la durée, la période qui s'écoule. En un mot, l'Apôtre parle de la conduite que tiennent ceux qui ne se préoccupent que de la durée de la vie présente, sans s'inquiéter du monde futur ni de la durée de la vie à venir. — *Secundum principem.* Satan, le prince des démons. Comp. Matth., ix, 34; xii, 24. Nous avons déjà dit que les Pères et les Docteurs de l'Eglise enseignent qu'il y a parmi les anges déchus une hiérarchie, comme il y en a une parmi les bons. Voy. pl. h., i, 21, note. — *Potestatis.* Nous croyons qu'il faut prendre ce mot abstrait pour le concret, dans le

secundum principem potestatis aëris hujus, spiritus qui nunc operatur in filios diffidentiae,

3. In quibus et nos omnes aliquando conversati sumus in desideriis carnis nostrae, facientes

monde, selon le prince des puissances de l'air, de l'esprit qui agit maintenant sur les fils de la défiance,

3. Parmi lesquels nous tous aussi nous avons vécu autrefois, selon les désirs de notre chair, faisant la vo-

même sens que nous disons en français les puissances de l'enfer, ou bien les puissances de la terre : 1^o parce que c'est dans ce sens que l'Apôtre a employé ce mot et d'autres dans cette même ép., I, 21 ; III, 10 ; VI, 12. I Cor., XV, 24. Col., I, 16 ; II, 10, 15. Voy. aussi I Petr., III, 22 ; 2^o parce que c'est un parallélisme avec le mot « spiritus », qui est bien un mot concret. — *Aeris hujus*. Le pronom n'est pas dans le grec. Nous avons ici quelques remarques à faire. De ce passage et Eph., VI, 12 ; II Petr., II, 4 (d'après le grec) ; Jud., 7, 6 (d'après le même mot grec que S. Pierre), les Pères et les Docteurs catholiques ont conclu que : 1^o un grand nombre d'esprits réprouvés ou d'anges déchus remplissent l'air. Tertull., *Apol.*, cap. XXII. S. Aug., de Gen. ad litt., lib. III, cap. x ; *Enchirid.*, cap. XXVIII ; de Civ. Dei, lib. VIII, cap. XXII ; serm. CCXXII ; enarr. in ps. CXLVIII, n. 9 ; de Trin., lib. III, cap. VII. S. Chrys., hom. IV, n. 1 ; in Ep. I. ad Thess. hom. XI ; in ps. XLI, n. 5. S. Bas., in Is., cap. II, n. 78 ; et t. II, p. 82 Ben., 115 Gaume. S. Bern., serm. LIV in Cantica, n. 4 ; Tract. de Grad. humil., n. 34. S. Jér., in Eph., IV, t. VII, coll. 673, 674, éd. Vall. in-4^o, dit que c'est « omnium Doctorum opinio. » Ce sentiment se retrouve chez les rabbins, ainsi qu'on peut le voir, pour ne pas trop allonger cette note, dans Eisenmenger, « le Judaïsme dévoilé » (en allemand), t. II, p. 411 et suiv., p. 437 et suiv. Voy. aussi Philon le Juif, de Gigant., § 2, t. I, p. 263. éd. Mangey ; de Confus. linguar., § 34, t. I, p. 431 ; et même chez les païens. Voy. Plat. dans le Dial. Epinomis, p. 525, éd. de Venise, 1571. Diog. Laert., VIII, 32. Nos modernes rationalistes allemands disent que S. Paul a puisé cette idée chez les rabbins. Soit. Il la donne ici et VI, 12, comme une chose certaine, indubitable : cela doit nous suffire. 2^o Que beaucoup d'entre eux cependant ont été précipités dans les abîmes éternels, où se trouve leur chef. 3^o Qu'après le jugement dernier ils seront tous réunis à Satan, leur prince, et aux réprouvés dans les enfers. Voy. S. Aug., ep. CII, al. 49, n. 20 ; de Nat. boni, cap. XXII ; de Civ. Dei, lib. XIII, cap. XXIV, n. 6, etc. Voy d'autres témoignages dans Petau. Il y aurait encore d'autres choses à dire sur ce sujet ; mais nous nous arrêterons ici. Voir, sur les différentes questions que nous avons indiquées, S. Thom., I. p., quæst. LXIX, art. IV. Petau, de Angelis,

lib. III, cap. IV en entier. Est., II Sent., dist. VI, §§ 12-14. — *Spiritus*. Il faut prendre ce subst., ainsi que « potestatis », dans un sens collectif : par conséquent il équivalait à « spirituum », ainsi que l'observe S. Thom. On voit que ce subst. est au génitif, et qu'il dépend de « principem ». — *Nunc operatur*. Car, depuis la rédemption de l'humanité, la puissance du démon est amoindrie ; mais sa rage et ses attaques pour détruire parmi les hommes les fruits de la rédemption se sont accrues de tout ce que peuvent lui inspirer les deux vices éminemment diaboliques, la jalousie et la haine. Que d'hérésies ! que de schismes ! que d'âmes perverties ! — *In filiis diffidentie*. Le mot grec signifie proprement « contumacia » ; il se rapporte à la révolte de l'intelligence contre la foi et de la volonté contre la loi. Grimm. Cette expression est un hébraïsme ; elle se rencontre dans un sens contraire, I Petr., I, 14. S. Thom. a parfaitement rendu le sens de la Vulg. Ceux dont parle l'Apôtre « de æternis non habent fidem, nec spem salutis per Christum. » Oter aux hommes la foi et l'espérance, c'est là où tendent les efforts du démon. Pourquoi ? Voy. pl. b., IV, 18, 19, et aussi Joan., III, 36. C'est par là qu'il mérite les titres que lui donne le divin Sauveur : « mendax ». Joan., VIII, 44 (voy. aussi I Joan., II, 22), « princeps mundi. » Joan., XII, 31 ; XIV, 30 ; XVI, 11.

3. — *In quibus*. « Quod... ad delicta referendum est, » observe fort bien S. Jér. — *Et nos omnes*. Aux §§ 1-2, l'Apôtre s'adressait aux chrétiens venus de la gentilité ; ici il parle aux judéo-chrétiens, et il leur dit que cela s'applique à tous les hommes, sans distinction d'origine. — *Voluntatem carnis et cogitationum*. S. Jér. explique ceci des péchés de la chair et des péchés de l'esprit. Estius et les comment. modernes ont embrassé cette interprétation, qui avait été déjà donnée par S. Basile, Reg. brev., interrog. 269. — *Bramus natura filii iræ*. Texte dogmatique en faveur de la doctrine de l'Eglise catholique concernant le péché originel. Voy. Orig. in Jerem., hom. V, n. 14, t. III, p. 160, éd. Delarue ; in Joan., XX, n. 27, t. IV, p. 350 ; in Ep. ad Rom., lib. III ; t. IV, p. 503. S. Aug., Retract., lib. I., cap. X, n. 3 ; XV, n. 6 ; in Joan. tract. XIV, 13 ; XLIV, 5 ; in ps. CII, n. 17 ; de Lib. Arb., lib. II, n. 54 ; de Pecc. Mer., lib. I, 46 ; Contr. Jul., lib. VI, 33 ; Op. imperf., lib. II, cap. CCXXVIII ; IV,

lonté de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature enfants de colère, comme les autres ;

4. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de l'amour extrême dont il nous a aimés,

5. Lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a vivifiés dans le Christ (par la grâce duquel vous êtes sauvés),

6. Et nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans les cieux en Jésus-Christ,

7. Pour montrer dans les siècles à venir les abondantes richesses de sa grâce dans sa bonté pour nous en Jésus-Christ.

voluntatem carnis et cogitationum, et eramus natura filii iræ, sicut et ceteri :

4. Deus autem, qui dives est in misericordia, propter nimiam charitatem suam, qua dilexit nos,

5. Et cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo (cujus gratia estis salvati),

6. Et conresuscitavit, et conseredere fecit in cœlestibus in Christo Jesu :

7. Ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos in Christo Jesu.

cap. cccxiii ; serm. ccxciv, al. 14 de Verb. Ap., n. 14. Ép. du Pape Gélase, Œuvres de S. Aug., t. X, p. 2421, ed. G. Beda, præfat. in Cantic., cap. 1, n. 3. Voy., parmi les théol. elles interprètes, S. Thom., 1, 2. q. LXXXI, art. 1, 3 ; q. II, art. xii. Bellarm., de Pecc. orig. Becan., Manuale controv. Estius, II Sent., dist. xxv, § 4. ; dist. xxx, § 1. Tirin, Index controvers., xi, au 3^e vol. de l'éd. de Zaccaria, Venise, 1760. Les anciens protestants expliquaient ces paroles tout comme les catholiques. « Paulus nos cum peccato gigni testatur », dit Calvin dans son Comment. Meyer, auteur protestant, défend l'interprétation catholique contre les attaques des rationalistes modernes, qui répètent tous, après le demi-socinien Grotius, « non agi hic de labe originaria. » Voy., sur ce passage, Meyer, pp. 91-98. L'expression « filii iræ » est un hébraïsme, qui signifie : « sous le coup de la colère, condamnés à en éprouver les effets. » Comp. I Reg., xx, 31. Joan., xvii, 12. — *Sicut et ceteri*. Ce sont les gentils. Comp. Rom., iii, 9. I. Thess., iv, 12. Cette expression désigne de plus ceux qui ne sont pas chrétiens. Voy. Gal., ii, 15 et la note.

4. — *Deus qui dives est in misericordia*. L'Apôtre réunit ailleurs aussi l'idée de richesse à celle de la bonté, de la miséricorde, de la grâce de Dieu. Voy. pl. b., § 7 ; pl. h., i, 7. Rom., ii, 4 ; x, 12. — *Propter nimiam* (grec : « multam ») *charitatem*. Comp. Rom., v, 8, 9. « Et cui magna ista Dei misericordia necessaria est, nisi magnæ humanæ miseriam ? » S. Aug., de Civit. Dei, lib. XIX. cap. ix.

5. — *Convivificavit nos in Christo*. Il s'agit ici de la vie de la grâce, qui est le gage de la vie glorieuse à venir, dont elle contient le germe. Voy. Col., ii, 13. Comp., Rom. 4 vi, 8, (et la note), 11. Le grec n'a pas la pré-

pos. « in » ; mais elle n'est pas indispensable : elle est renfermée dans le verbe composé. — *Cujus*. Ce pronom manque dans le texte grec imprimé et dans la plupart des mss ; mais il se lit dans quatre mss. grecs majuscules. — *Gratia estis salvati*. Il faut regarder ces mots comme formant une parenthèse. Le changement de personne est ici l'effet de la manière vive, ardente, dont S. Paul aime à énoncer sa pensée.

6. — Le meilleur commentaire de ce §. se trouve dans les deux passages suivants de S. Aug., que nous allons citer : « Certe in cœlestibus Christus jam sedet, nondum autem nos : sed quia spe certa, quod futurum est jam tenemus, simul sedere nos dixit in cœlestibus, nondum in nobis, sed jam in illo. » Contr. Faust., lib. XI, cap. viii. « Quamvis corpus nostrum nondum ibi sit, tamen spes nostra ibi est. » De Agone Christ., cap. xxvi. Voy. aussi le chap. xxvii.

7. — *In sæculis supervenientibus*. S. Jér., et à sa suite Estius et quelques interprètes modernes, expliquent ceci du temps qui doit s'écouler entre la naissance de Jésus-Christ et la fin du monde. Meyer, et après lui Bisping, et avant eux le P. Justiniani, appliquent ces paroles au siècle futur, à la vie à venir, qui doit suivre la manifestation glorieuse du Sauveur à son second avènement sur la terre. Nous pensons, en comparant ce que l'Apôtre dit aux §§ 6-7 avec l'explication de S. Aug. alléguée au §. précédent, qu'il faut réunir ces deux interprétations et entendre par les siècles à venir ceux de la vie présente surtout, sans exclure ceux de la vie à venir. — *In bonitate... in Christo Jesu*. Le fondement, le motif de la miséricorde de Dieu à notre égard ne sont pas en nous (§. 3), mais en J.-C.

8. *Gratia enim estis salvati per fidem, et hoc non ex vobis, Dei enim donum est;*

9. *Non ex operibus, ut ne quis gloriatur.*

10. *Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus.*

11. *Propter quod memores estote, quod aliquando vos gentes in carne, qui dicimini præputium, ab ea quæ dicitur circumcisio in carne, manu facta :*

8. En effet, c'est par grâce que vous avez été sauvés par la foi, et cela ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu;

9. Cela ne vient pas des œuvres, afin que personne ne se glorifie.

10. Carnous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées afin que nous y marchions.

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'autrefois, vous, gentils selon la chair, qui êtes appelés incirconcision par ceux qui sont appelés d'après la circoncision faite sur leur chair par la main des hommes.

8-10. — Textes dogmatiques contre les pélagiens et les semi-pélagiens. Remarquez combien l'Apôtre, dans ces trois versets, appuie et revient sur la gratuité de la grâce. Comme ces trois textes ont été souvent cités en faveur de la doctrine catholique, que tout, jusqu'à la moindre chose, dans l'ordre du salut, nous vient de la grâce, qui prévient l'homme et excite en lui de bonnes pensées, nous allons établir par quelques citations que la Tradition a toujours entendu ainsi ces textes. Orig., in lib. Reg., hom. 1, p. 484, t. II, éd. Delarue. S. Basil., in ps. cxv, n. 1. S. Chrys., hom. iv in Ep. ad Eph., nn. 2, 3; in ps. cxv, n. 2; in Act. Apost., hom. xxx, n. 3. S. Jér., Comment. S. Aug. les a cités très-souvent; de Grat. et Lib. Arb., cap. viii; serm. xxvii, n. 14; clxix, n. 3; in ps. cxlii, n. 10; in ps. cxliv, nn. 10, 19; in ps. xviii, enarr. ii, n. 3; Enchir., capp. xxx, xxxi. S. Léon, pape, dans S. Aug., t. X, p. 243, éd. G., append.; p. 136, éd. Bén. S. Gélase, pape, ibid., 2425, 143. Ep. synod. des évêques d'Afrique, ibid., 2442, 153. II^e Conc. d'Orange, ibid., 2449 et 2453, 157 et 159. S. Prosper, ad Rufinum, ibid., p. 2466, 163; lib. contr. Collat., p. 2480, 173; lib. I de Vocat. gent., cap. xxiii. S. Bern., de Grat. et Lib. Arb., cap. xiv. Comp. Joan., vi, 29. Rom. xi, 6, note. I Cor., i, 29, 31; iv, 7. II Cor., x, 17 et les notes. Phil., 1, 29. Parmi les théol. et interprètes, voy. S. Thom., 1, quæst. CXI, art. ii, 1-3; quæst. LXXIII, art. ii, 2-2; quæst. IV, art. vi, etc. Estius, II Sent., dist. xxvi, §§ 20, 21; xxviii, § 3; III Sent., dist. xxiii, § 9, 11; xxvii, § 5. Petau, de Opificio, lib. IV, cap. vii, n. 6. Tirin, Controv., xiv. Perrone, de Grat., § 71. — *Non ex operibus.* Remarquez comme l'Apôtre répète ce qui est déjà contenu implicitement au § précédent.

10. — Trois conséquences à tirer de ce ver-

set : 1^o Les œuvres qui sont en nous l'effet de la grâce, sont bonnes devant Dieu : donc nous sommes bons, justes et saints devant Dieu, d'une bonté, justice et sainteté inhérentes à notre âme, et non pas imputatives. 2^o Ces œuvres sont aussi l'effet du libre concours de l'homme, ainsi qu'il résulte de ces expressions : « præparavit, ambulemus ». 3^o La foi ne suffit pas ; il faut y ajouter les œuvres, que Dieu prépare par sa grâce, et dans lesquelles nous devons marcher, avancer, progresser. « Ante baptismum quidem activam a nobis virtutem non exegit : post baptismum vero huic etiam jubet inherere. Hoc enim dicit, ad opera bona ut in illis ambulemus. » Théodoret, lui aussi, a expliqué ces trois versets dans le sens de la tradition catholique. « Non enim ultronei credidimus, sed vocati accessimus. »

11. — *Memores estote.* « Sufficit enim illa memoria, » observe S. Chrys., « ad gratos reddendos erga benefactorem. » Hom. v, n. 1. — *Quod aliquando.* Ces deux mots pouvaient suffire pour l'intelligence et la régularité de la construction ; cependant, pour mieux marquer sa pensée, l'Apôtre les répète au verset suivant : « quia eratis illo in tempore. » — *Gentes in carne.* Cette expression ne veut pas dire, ainsi que le pense Estius, que les chrétiens de la gentilité étaient gentils d'origine et de naissance. Il faut la réunir aux mots qui suivent : « qui dicimini præputium. » Ainsi, « præputium in carne », comme « circumcisio in carne » : c. à d., vous gentils, vous êtes appelés incirconcis selon la chair, par ceux qui sont circoncis dans leur chair. On sait que l'épithète d'incirconcis était dans la bouche des Juifs une injure à l'adresse des gentils. S. Paul rappelle donc à ses lecteurs convertis de la gentilité combien ils étaient mépri-

12. Vous étiez en ce temps-là sans Christ, séparés de la société d'Israël, étrangers aux alliances, n'ayant pas l'espérance de la promesse, et sans Dieu en ce monde.

13. Mais maintenant, *étant* dans le Christ Jésus, vous qui autrefois étiez éloignés, vous avez été rapprochés par le sang du Christ.

14. Car il est notre paix, lui qui des deux *peuples* n'en a fait qu'un, détruisant dans sa chair le mur de séparation, leurs inimitiés ;

12. Quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo.

13. Nunc autem in Christo Jesu vos, qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi.

14. Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, et medium parietem maceris solvens, inimicitias in carne sua :

sés avant leur conversion par leurs frères venus du judaïsme. Mais l'Apôtre leur fait voir aussi que ce qui rendait leur condition digne de pitié et ce qui doit exciter leur reconnaissance, ce n'est pas d'avoir été appelés du milieu de peuples incirconcis, mais d'avoir été choisis et appelés, eux qui vivaient en dehors du peuple du Dieu. *ŷ.* 12. Les mots « præputium, circumcisio », sont pour « præputiati, circumcisi. » — *In carne.* L'Apôtre répète cette expression, pour indiquer, ainsi que l'observe fort bien S. Chrys., hom. v, n. 1, que l'absence ou la présence de la circoncision charnelle est en soi peu de chose, indépendante, d'un côté comme de l'autre, de notre volonté individuelle. Ce qui est vraiment un bien ou un mal, c'est d'être circoncis ou incirconcis dans un sens spirituel. Comp. Act., vii, 51. Rom., ii, 29. Phil., iii, 3. Col., ii, 11.

12. — *Sine Christo.* C. à d. que, bien différents des Juifs de l'Anc. Testam., les gentils n'avaient aucune connaissance du Messie à venir : car ce n'est que parmi les Juifs que se trouvaient les oracles, les prophéties, les prophètes et les symboles messianiques. — *A conversatione.* Le mot grec signifie « régime, constitution civile et religieuse. » Sous ce rapport, Israël, et Israël seul, était le peuple de Dieu : c'est de Dieu qu'il tenait sa constitution et ses lois, et tout cela le ramenait à Dieu. Rien de pareil chez les gentils. Dieu les avait laissés errer dans les voies qu'ils avaient choisies. Act., xiv, 15. — *Hospites.* En grec : « étrangers ». — *Promissionis.* Les éd. de la Vulg., S. Thom., Estius et beaucoup d'autres interprètes rapportent ce mot à ceux qui le suivent ; le texte grec imprimé et les interprètes qui suivent le texte grec, entre autres Meyer, Bisping, Schenkel, rattachent ce mot à « testamentorum », qui précède. Au fond, cela a peu d'importance : car la promesse dont il s'agit, quel que soit le sentiment qu'on adopte, se rapporte toujours au Messie à ve-

nir, à Jésus-Christ. L'Apôtre fait ici allusion aux promesses faites à plusieurs reprises par le Seigneur à Abraham. — *Spem non habentes.* Les gentils n'avaient pas, comme les Juifs, l'espérance du Messie ou libérateur à venir. — *Sine Deo.* « Non quo plures deos, antequam in Christo crederent, Ephesii non habuerint atque venerati sint, sed quo qui absque Deo vero sit, nullum Deum habeat. » S. Jér. S. Chrys., hom. v, n. 1, a donné la même interprétation.

13. — Dans ce verset, l'Apôtre continue à s'adresser aux chrétiens venus de la gentilité. — *Longe.* Par rapport aux Juifs, les gentils, qui étaient idolâtres, ne connaissant ni le vrai Dieu ni son Messie à venir, étaient bien loin de Dieu et de Jésus-Christ. — *Facti estis prope,* etc. « Diligentius intuendum quod absque cruore Domini Jesu nemo appropinquet Deo. » S. Jér. Comp. pl. b., *ŷ.* 18, et Joan., xiv, 6. L'expression « in sanguine Christi » développe et précise davantage l'idée renfermée dans les mots « in Christo Jesu ».

14. — *Pax nostra.* Col., i, 20. — *Utraque unum.* Ceci se rapporte aux deux peuples, les Juifs et les gentils, appelés à faire, en et par Jésus-Christ, un seul et même peuple de Dieu. — *Medium parietem..., inimicitias.* S. Chrys., et à sa suite les interprètes grecs, Théodoret, Théophyl., Œcumén., et après eux un interprète allemand, Harless, rapportent ceci aux péchés, mur de séparation et cause d'inimitié entre Dieu et les hommes. Mais ce n'est pas la pensée de l'Apôtre : il parle, ainsi que le démontre avec évidence le contexte, des deux peuples séparés entre eux avant Jésus-Christ, et par lui réunis en un seul peuple. Il faut donc rapporter ces expressions à la séparation que l'Ancien Testament élevait entre les Juifs et les gentils. La séparation venait de Dieu ; l'inimitié qui séparait les deux peuples, était le fait des hommes, et non de Dieu. — *In carne sua.* La ponctuation de la Vulgate

15. *Legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem,*

16. *Et reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.*

17. *Et veniens evangelizavit pa-*

15. *Abolissant par sa doctrine la loi des préceptes, afin de faire en lui-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, de faire la paix,*

16. *Et de les reconcilier à Dieu tous deux en un seul corps par sa croix, détruisant en lui-même les inimitiés.*

17. *Et en venant il a annoncé la*

donne raison aux nombreux interprètes qui rapportent cette expression au verbe « solvens ». Le texte grec, par la manière dont il est ponctué, favorise les interprètes allemands qui rattachent cette expression au verbe « evacuans » du verset suiv. Au fond, cela a peu d'importance : car quel que soit le verbe auquel on rattache grammaticalement les mots « in carne sua », ces mots, pour ce qui est de l'ordre logique, se rapportent en même temps à la pensée qui, dans ce verset, est groupée autour du verbe « solvens », et à celle que renferment, jusqu'au verbe « evacuans », les premiers mots du verset suivant. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que « in carne sua » signifie « per carnem suam », c. à d., par la mort que le Fils de Dieu fait homme a soufferte dans son corps. Comp. Ezech., xxxvii, 21, 22. Joan., x, 16.

15. — *Legem mandatorum.* Ceci se rapporte au verbe « evacuans », et par conséquent cette expression se rapporte à la loi rituelle, cérémonielle, de Moïse : car c'est bien là la loi que S. Paul dit toujours avoir été abrogée par Jésus-Christ. Il n'y a ici aucune difficulté ; tous les interprètes sont d'accord. Comp. Rom., iii, 28 ; vi, 14, 15 ; vii, 4, 6 ; viii, 2. Gal., ii, 16, 19 ; iii, 13, etc. — *Decretis.* Le grec a la préposition « ἐν », qui n'est pas rendue dans le texte latin. Le sens du grec est clair. Jésus-Christ, d'après l'Apôtre, a abrogé la loi des commandements, « mandatorum », qu'il appelle ailleurs simplement « mandatum » (Rom., vii, 8, 13) ; et, pour préciser davantage sa pensée, il ajoute que cette loi, dure à porter, consistait dans de nombreuses prescriptions : « in decretis ». La Vulgate peut aussi se prêter à ce sens. Estius prend ici ce mot pour un ablatif d'instrument, et il pense que S. Paul a voulu dire que Jésus-Christ a abrogé la loi ancienne en y substituant sa loi à lui, la loi nouvelle, qu'il eût été désignée par l'Apôtre au moyen de l'ablatif d'instrument « decretis ». Mais, 1^o cette explication paraît bien recherchée ; 2^o S. Paul a toujours dit que Jésus-Christ a remplacé la loi ancienne par la foi, mais il ne s'est jamais servi d'une expression équivalente au mot « decretis » pour désigner la loi évangélique. Aussi ce sentiment, embrassé par Théodoret et par Estius, est-il complètement abandonné de nos jours par les interprètes, qui tous se rallient au sens clairement exprimé par le grec. — *Ut duos.* Sous-entendez « populos ». — *Condat.* On voit d'après le grec que ce verbe latin n'a pas ici le sens de « abscondat » ; mais de « creet ». — *In unum novum hominem.* Estius remarque fort à propos que pour marquer l'union intime dont il parle, S. Paul a préféré cette expression à « unum populum ». — *In semetipso.* Car Jésus-Christ, dit à son tour Théodoret, est notre chef (voy. pl. h., i, 22) ; et nous tous qui sommes ses membres, nous ne faisons en lui qu'un corps, dont il est la tête. — *Faciens pacem.* « Ipsis, et cum Deo et inter se. » S. Chrys., hom. v, n. 3.

16. — *In uno corpore.* Sous-entendez « existentes ». C. à d. : Les Juifs et les gentils, reconciliés entre eux depuis qu'ils ont été par Jésus-Christ réunis en un seul corps, en un seul homme (v. 15), ont été aussi par lui reconciliés avec Dieu. L'interprétation de S. Chrys. : « in uno corpore, suo quidem », ne rend pas la pensée de l'Apôtre. La première interprétation est préférée par presque tous les auteurs. — *Interficiens inimicitias.* Le grec, ici et pl. h., v. 14, a le subst. au sing. Le mot « inimicitias » se rapporte ici à ce qui existait entre Dieu et les hommes ; tandis qu'au v. 14, il indique les sentiments qui séparaient les Juifs des gentils. Remarquez l'énergique expression de l'Apôtre. « Nihil quod majorem habeat emphasis... Non dixit solvens (comme pl. h., v. 14) ; non dixit tollens : sed quod est omnium vehementissimum, interficiens, adeo ut ipsæ non amplius resurgant. Quomodo ergo resurgunt ? A multo nostro vitio. » S. Chrys., hom. v, n. 3. Comp. Is., lix, 2. — *In semetipso.* Gr. : « in eo ». Ce pronom peut se rapporter à Jésus-Christ ou à « per crucem », subst. du genre masculin en grec. S. Jér., dans son Commentaire, a adopté ce dernier sens : « interficiens inimicitiam in eâ. » Dans la Vulgate, le pronom se rapporte évidemment à Jésus-Christ.

17. — *Et veniens.* « Non per alium misit, » dit S. Chrys., « neque per aliquem alium significavit, sed ipse per se. » Hom. vi, n. 1. — *Vobis qui longe.* Les gentils. — *Iis qui prope.*

paix à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près :

18. Car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres auprès du Père dans un même Esprit.

19. Vous n'êtes donc plus des hôtes et des étrangers, mais vous êtes concitoyens des saints et de la maison de Dieu ;

20. Édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la suprême pierre angulaire.

21. Sur qui tout l'édifice construit s'accroît comme un temple saint dans le Seigneur,

22. Et sur qui vous avez été bâtis, vous aussi, pour être l'habitation de Dieu par l'Esprit-Saint.

cem vobis, qui longe fuistis ; et pacem iis, qui prope :

18.* Quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.

*Rom., 5, 2.

19. Ergo jam non estis hospites, et advenæ : sed estis cives sanctorum, et domestici Dei :

20. Superædificati super fundamentum apostolorum, et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu :

21. In quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino :

22. In quo et vos coædificamini in habitaculum Dei in Spiritu.

Les Juifs. Comp., pour la pensée, Is., LVII, 19.

18. — *Per ipsum*. Pl. b., III, 12. Rom., v, 2 et la note. — *In uno Spiritu ad Patrem*. Rom., VIII, 14-17. Gal., IV, 5, 6.

19. — Ce γ . s'adresse encore aux chrétiens venus de la gentilité. — *Cives sanctorum*. « Sanctos hic dicit, » observe avec raison Théodoret, « non eos solum qui sunt gratiæ, sed eos qui fuerunt in lege et qui ante legem. » — *Domestici Dei*. Comp. I Tim., III, 15. Hebr., III, 2, 5, 6 ; x, 21. I Petr., IV, 17. Voy., pour l'Ancien Testament, Num., XII, 7. Osee, VIII, 1.

20. — *Super fundamentum*. Voy. I Cor., III, 11 et la note. — *Apostolorum*. Apoc., XXI, 14. « Præposuit Apostolos, » observe avec raison Théodoret, « quia divinam prædicationem per illos accepimus. » C'est sur les Apôtres surtout que repose l'édifice divin de l'Eglise, dont Jésus-Christ est la pierre angulaire. Ils sont nommés les premiers, parce que c'est par eux que les gentils, à qui s'adresse principalement l'Apôtre, ont connu les prophètes. Et puis, comme dit fort bien S. Thomas, les prophètes ont prédit la conversion du monde à Jésus-Christ, mais les Apôtres en ont été les premiers et principaux instruments. — *Prophetarum*. Meyer, à la suite d'un grand nombre d'interprètes protestants, entend ceci des prophètes du Nouveau Testament. Cette interprétation ne peut être admise : la Tradition a toujours rapporté ceci aux prophètes de l'A.T. ;

le contexte d'ailleurs l'exige. Comp. aussi Act., XXVI, 22. Rom., I, 2. II Petr., I, 19. — *Angulari lapide Christo Jesu*. Ps. CXVII, 22. Is., XXVIII, 16. Matth., XXI, 42. Luc., XX, 17. Act., IV, 11. Rom., IX, 33. I Petr., II, 7. « Diversi parietes ad lapidem angularem venerunt, inde Judæi, inde gentes, de diverso, sed non ad diversum... Tantum a se parietes longe sunt, quantum ab angulo remoti sunt. Quantum ad angulum propinquant, propinquant sibi; eum ad angulum venerunt, hærent sibi. » S. Aug., serm. CCCLXXV, ad fin.

21-22. — *Omnis*. Dans le sens de « tota ». Voy. pl. b., IV, 16. — *Ædificatio constructa*. Dans le sens littéral, ces paroles se rapportent à l'Eglise, dit S. Thom. Mais, observe le même docteur, elles se rapportent aussi à chacun de nous, comme l'indique le γ . suiv. Comp. I Cor., III, 16, 17. I Petr., II, 4, 5. « Erigeris ergo in hanc fabricam affectu pio, religione sincera, fide, spe, charitate ; et ipsum ædificari ambulare est. » S. Aug., in ps. LXXXVI, n. 3. « Omnes ergo qui sic credunt [in Christum ut eum diligant], tamquam lapides sunt vivi de quibus templum Dei ædificatur. » Id., in ps. CXXX, n. 1. « Simul omnes unum templum, et singuli singula templa sumus. » Id., ep. CLXXXVII, al. 37, n. 20. « Habitat itaque in singulis Deus tamquam in templis suis, et in omnibus simul in unum congregatis, tamquam in templo suo. » Id., ibid., n. 38.

CHAPITRE III

Après avoir dit à ses lecteurs qu'il est prisonnier pour Jésus-Christ et dans leur intérêt, S. Paul leur parle du grand mystère de la miséricorde divine, qui consiste dans la vocation des gentils à prendre part avec les Juifs aux promesses du salut en Jésus-Christ. (ŷŷ. 1-6.) — Ce mystère, il est chargé de l'annoncer aux gentils, pour la plus grande gloire de Dieu par Jésus-Christ. Il ne faut donc pas qu'ils perdent courage, s'ils voient que, pour le moment, sa liberté d'apôtre est entravée. (ŷŷ. 7-14.) — Il demande à Dieu, pour les Ephésiens, deux sortes de grâces : les unes se rapportent à leur cœur, pour qu'il soit enraciné dans la charité ; les autres ont pour objet que leur intelligence soit éclairée, pour connaître l'amour de Jésus-Christ envers eux. (ŷŷ. 15-19.) — Doxologie. (ŷŷ. 20-21.)

1. *Hujus rei gratia, ego Paulus vincetus Christi Jesu, pro vobis gentibus,*

2. *Si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis :*

3. *Quoniam secundum revelatio-*

1. Pour ce sujet, moi Paul je suis prisonnier de Jésus-Christ pour vous gentils ;

2. Si toutefois vous avez appris comment m'a été accordée la grâce de Dieu, qui m'a été donnée pour vous ;

3. Comment ce mystère m'a été

1. — *Hujus rei gratia.* Ceci se rapporte à ce qui vient d'être dit au dernier ŷ. du chap. précédent. — *Vincetus Christi Jesu.* L'Apôtre fait encore à deux reprises dans cette ép. mention de ses liens : iv, 1 ; vi, 20. Ainsi que nous l'avons dit dans la préface, il s'agit ici de sa première captivité à Rome, 62-64 de notre ère. L'expression employée par l'Apôtre a plus d'énergie que toute autre qu'il aurait pu employer. — *Pro vobis gentibus.* Dans l'intérêt du salut des gentils. Comp. II Cor., xii, 15. Col., i, 24. Le dogme de la communion des saints et de la réversibilité des bonnes œuvres, observe avec raison Bisping, est suffisamment indiqué ici par l'Apôtre. Les interprètes qui ont expliqué ceci en ce sens que S. Paul dit être en prison pour avoir voulu faire entrer les gentils en participation avec les Juifs aux bienfaits de l'Évangile, nous semblent restreindre sans motif le sens de l'expression employée par S. Paul, qui, nous le croyons, a eu en vue ces deux sens. La phrase est ici suspendue. S. Chrys., Théophyl., Cajétan, Koppe, et enfin Meyer et Schenkel proposent de sous-entendre le verbe subst. « sum » ; mais le mot « vincetus », étant en grec précédé de l'article, ne peut être considéré comme adjectif, ni par conséquent comme attribut. Œcumen. et un petit nombre d'auteurs rattachent ce ŷ. au ŷ. 8, et considèrent les ŷŷ. 2-7 comme formant une parenthèse. Il nous semble préférable de regarder comme formant une parenthèse ou digression les ŷŷ. 2-13, et de rattacher

le ŷ. 1 au ŷ. 14. Ce sentiment a pour lui Théodoret, Estius et le plus grand nombre des modernes, Rückert, Winer, Grammat., p. 527, 7^e éd., 1867, et Bisping, Bleek, etc. Comp. Rom., ii, 13 et la note.

2. — *Si tamen audistis.* Les auteurs qui prétendent que notre ép. était une circulaire nullement adressée d'une manière exclusive aux Ephésiens, citent cette expression en leur faveur, ainsi que nous l'avons vu dans la préface. Nous répondons 1^o avec Estius et Meyer, que le grec porte « si quidem » : « quod non dubitantis est, » dit Estius approuvé par Meyer, « sed potius affirmantis. » Voy. aussi la même interprétation dans Grimm, Lex., p. 74, col. 2. 2^o Nous pouvons ajouter une seconde réponse. En nous tenant même à la leçon de la Vulgate, l'incertitude renfermée dans l'expression « si tamen » doit être prise comme se rapportant au verbe « audistis », non dans le sens d'écouter, mais de « comprendre ». De cette manière, le sens serait : « si toutefois vous avez bien compris la mission que j'ai reçue. » Il suffit que ce verbe ait ce sens dans d'autres passages du N.-T., pour que l'objection qu'on prétend tirer de ces mots contre la destination de notre ép. perde sa force. Comp. Matth., xiii, 20 ; comp. ŷ. 19. Marc., viii, 18. II Cor., xii, 4. Voy. Grimm, p. 14. — *Quæ data est.* Ceci se rapporte au subst. « gratiæ », ainsi qu'on le voit par le texte grec, où ce participe est au génitif. Comp. aussi pl. b., ŷ. 8.

3. — *Secundum revelationem.* Gal., i, 12,

découvert par révélation, ainsi que je l'ai écrit ci-dessus brièvement :

4. De telle sorte qu'en lisant vous pouvez comprendre quelle connaissance j'ai du mystère du Christ,

5. Qui, dans les autres générations, n'a pas été découvert aux enfants des hommes, comme il est révélé maintenant à ses saints apôtres et aux prophètes par l'Esprit-Saint :

6. Que les gentils sont cohéritiers, et membres du même corps, et participant à la même promesse de Dieu en Jésus-Christ par l'Évangile.

7. Dont j'ai été fait le ministre, selon le don de la grâce de Dieu,

nem notum mihi factum est sacramentum, sicut supra scripsi in brevi :

4. Prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi :

5. Quod aliis generationibus non est agnatum filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis apostolis ejus, et prophetis in Spiritu,

6. Gentes esse coheredes, et corporales, et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium :

7. Cujus factus sum minister, secundum donum gratiæ Dei, quæ

— *Sacramentum*. Comp. pl. b., γγ. 6-8. — *Sicut supra scripsi*. Ceci, ainsi que l'observe Théodoret, ne doit pas être entendu, « ut nonnulli existimarunt, quod alteram scripserit epistolam... sed de mysterio... De hoc quippe scripsit ab exordio usque ad hunc locum. » — *Brevi*. Ce mot ne signifie pas « paulo ante », ainsi que l'a pensé Œcumén., mais « paucis verbis », comme l'ont expliqué S. Chrys. et Théodoret.

4. — *Potestis legentes intelligere*. Ici encore on croit avoir une preuve, en faveur de l'opinion qui prétend que les Ephésiens n'étaient pas les destinataires exclusifs de cette ép. Franchement, nous ne voyons pas pourquoi S. Paul n'aurait pas pu écrire ainsi à des lecteurs qu'il aurait évangélisés. — *Prudentiam meam*. Les adversaires de l'authenticité de cette ép., de Wette, Schwegl., et tout récemment Renan, S. Paul, Introd., p. xix, note, regardent ceci comme une vanterie indigne de S. Paul. Mais 1^o cette expression n'est pas plus indigne du grand Apôtre que celles que nous lisons dans ses ép. admises comme authentiques par nos adversaires. Voy. I Cor., II, 6, 7; XIII, 3. II Cor., XI, 6. 2^o Plus cette expression paraît extraordinaire de la part de l'humble Paul, plus nous sommes fondé à dire qu'elle n'est pas l'œuvre d'un faussaire, qui se serait bien gardé d'employer une expression suffisante à elle seule à mettre en défiance contre l'œuvre qu'il aurait voulu attribuer à S. Paul. — *In mysterio Christi*. « Hoc est illud quod in præfatione diximus : nullam epistolarum Pauli tanta habere mysteria, tam reconditis sensibus involutam, quos et Apostolus nosse se gloriatur, et nobis indicatos breviter ostendit, ut attentius quæ sunt scripta relegamus. » S. Jér.

5. — *Non est agnatum*. Ce mystère n'a pas été connu des patriarches et des prophètes de l'Ancien Testament aussi clairement qu'il l'a été des apôtres et prophètes du N. T., et, par leur moyen, des générations appelées à faire partie de la nouvelle alliance : c'est ce que veut dire l'Apôtre. Comp. le mot suivant, *sicuti*. Comp. aussi I Petr., I, 10, 11. — *Sanctis*. Cet adjectif se rapporte aux deux subst. suivants. Cette dénomination, attribuée aux prophètes (IV Reg., IV, 9. Luc., I, 70. II Petr., I, 21; III, 2) et à tous les fidèles du N. T., a pu sans inconvénient être aussi appliquée aux apôtres. Nous ne voyons pas pourquoi de Wette, Baur et Renan ont conclu de cette épithète que l'ép. présente était d'une date postérieure à S. Paul et aux autres apôtres. — *Et prophetis*. Contrairement à ce que nous avons dit de cette expression pl. h., II, 20, ici il faut entendre les prophètes du N. T. Voy. pl. b., IV, 11. Act., XIII, 1. I Cor., XII, 10, 28, 29; XIV, passim. — *In Spiritu*. I Cor., XII, 3-15. Comp. Act., XI, 28; XX, 22, 23; XXI, 11.

6. — La préposition « cum », qui revient trois fois en composition, se rapporte aux Juifs. Act., III, 26. Rom., I, 16. — *Concorporales*. Pl. h., I, 22, 23; II, 14-16. Comp. Rom., XII, 5. I Cor., X, 17; XII, 13, 27. Eph., IV, 4, 15, 16. — *Promissionis ejus*. Le pronom se rapporte au subst. « Dei » sous-entendu. Comp. Gal., III, 8, 9. — *In Christo Jesu*. Gal., III, 14, 26, 28. — *Per Evangelium*. La prédication de l'Évangile est la cause instrumentale de tout cela; la cause efficiente, c'est la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

7. — *Secundum operationem virtutis ejus*. Rom., XV, 19. II Cor., XII, 12. Gal., II, 8, 9.

data est mihi * secundum operationem virtutis ejus.

* *Sup.*, 1, 19.

8.* *Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi,*

* *I Cor.*, 15, 9.

9. Et illuminare omnes, quæ sit dispensatio sacramenti absconditi a sæculis in Deo, qui omnia creavit :

10. Ut innotescat principatibus et potestatibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei,

qui m'a été conféré par l'opération de sa puissance.

8. A moi le plus petit de tous les saints a été donnée cette grâce d'annoncer parmi les gentils les incompréhensibles richesses du Christ,

9. Et d'éclairer tous les hommes touchant la dispensation du mystère caché depuis les siècles en Dieu qui a tout créé;

10. Afin que la sagesse multiforme de Dieu soit manifestée par l'Eglise aux principautés et aux puissances célestes,

8. — *Mihi omnium... minimo.* Remarque l'expression grecque : c'est un superlatif dont la signification est augmentée par la terminaison du comparatif *minimiori* (sit venia verbo). Comp. dans le grec III Ep. Joan., 4 : μετ'ορταρον. Pourquoi l'Apôtre se regarde-t-il ainsi? A cause de son passé. I Cor., xv, 8, 9. Phil., III, 6. I Tim., I, 13, 15. « Recolite Saulum, et inveniatis. Attenditis Paulum, oblitus estis lupum. » S. Aug., serm. CLXXV, n. 7. — *Investigabiles.* Après avoir cité ainsi ce mot, S. Jér. le lit à plusieurs reprises de cette manière : « ininvestigabiles », traduction littérale du grec. Il faut prendre ici et Rom., xi, 33, le mot de la Vulgate dans le sens de « non vestigabiles ».

9. — *Et illuminare.* Matth., v, 14. Dans un sens secondaire et comme les instruments de Jésus-Christ. Comp. Joan., VIII, 12. — *Abscondit a sæculis.* Rom., xvi, 25. I Cor., II, 7. Eph., I, 4. Col., I, 26. — *Qui omnia creavit.* Le texte ajoute dans certaines éditions : « per Jesum Christum. » Ces mots se lisent aussi dans S. Chrys. et dans Théodoret; mais les critiques sont aujourd'hui d'accord pour les rejeter comme une addition postérieure.

10. — *Ut.* Quelques interprètes rattachent cette conjonction aux mots « absconditi, » etc. du §. précédent. Nous pensons qu'il est préférable de la faire dépendre du verbe « illuminare » du même §. C'est le sentiment de Meyer, de Bisping et des autres auteurs modernes. — *Principatibus et potestatibus.* A l'exception d'Œcumén. et de Vatable, tous les interprètes entendent ici les bons anges. C'est le sentiment de S. Chrys., hom. VII, n. 1, et hom. IV, de Incompreh., ainsi que hom. I in Ev. Joan.; de S. Aug., de Gen. ad litt., lib. V, cap. XIX, nn. 38, 39; de S. Jér. et de S. Thom. dans leurs comm.; de Petau, de Angelis, lib. I, cap. VIII, n. 6. Mais ce dernier, ainsi que Schen-

kel, prétend prouver son sentiment par ce qui suit : *in cœlestibus*; ce qui ne peut être admis, à cause de ce que nous lisons pl. b., VI, 12. Estius, dans son Comment. Wouters, Curs. Script. Sacr., éd. Migne, t. XXV, col. 570; Meyer, Bisping et Schenkel. Comp. I Tim., III, 16. I Petr., I, 12. — *Innotescat.* Les anges savaient certainement l'incarnation future du Messie et les heureux effets qu'elle devait produire parmi les hommes : mais ils en ignoraient les détails; et c'est ce qu'ils ont appris et ce qu'ils apprennent à mesure que les événements se déroulent. S. Thom., lect. III et I, quæst. LVII, art. 5; quæst. LXIV, art. 4, ad 4^{um}. S. Aug., de Gen. ad litt., lib. V, cap. XIX, n. 39. Estius, II Sent., dist. XI, § 5. C'est ainsi que les anges savent que Notre-Seigneur redescendra visiblement du ciel pour juger les hommes, Act., I, 11; et cependant ils ne savent ni le jour ni l'heure de ce grand événement. Marc., XIII, 32. — *Per Ecclesiam.* Non pas en ce sens que les anges soient instruits par les hommes : ces bienheureux esprits sont instruits par les événements qui se déroulent dans l'Eglise. « Hic eis apparet, cum efficitur atque propalatur [ut] idem Apostolus testis est. » S. Aug., loc. cit., C'est aussi le sentiment de S. Thom., loc. cit., et I, quæst. CXVII, art. 2, ad 1^{um}; d'Estius, loc. cit.; de Petau, de Angelis, lib. I, cap. VIII, § 11. Ainsi les anges sont instruits de ces choses, « non ab Ecclesia, sed per Ecclesiam. » Et ces différents événements qui se passent sur la terre, les anges ainsi que les saints les voient en Dieu. S. Thom., Supplem., quæst. LXII, art. 1. Estius, in II Sent., dist. XLVI, § 19. — *Multiformis.* Par rapport à nous et à ses nombreuses manifestations. Comp. Col., II, 3. Car Dieu est un acte pur, et il n'y a aucune distinction réelle entre sa substance et ses attributs, pas plus qu'entre ses attributs eux-mêmes. Perrone, de Deo, §§ 267-280. Petau, de Deo, lib. II, cap. VII.

11. Selon le décret éternel qu'il a accompli dans le Christ Jésus Notre-Seigneur,

12. En qui nous avons, par la foi en lui, la confiance et l'accès sans crainte *auprès de Dieu*.

13. C'est pourquoi je vous demande de ne pas défailir à cause de mes tribulations pour vous, car elles sont votre gloire.

14. Pour ce sujet, je fléchis mes genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

15. De qui toute paternité au ciel et sur la terre reçoit son nom,

16. Afin qu'il vous accorde, selon les richesses de sa gloire, d'être fortifiés par son Esprit quant à l'homme intérieur ;

17. Que le Christ habite par la

11. Secundum præfinitionem sæculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro:

12. In quo habemus fiduciam, et accessum in confidentia per fidem ejus.

13. Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis : quæ est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi.

15. Ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur,

16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ suæ, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorem hominem,

17. Christum habitare per fidem

11. — *Secundum præfinitionem sæculorum*. Cette expression signifie les temps que Dieu, dans sa sagesse éternelle, a choisis pour y accomplir ses desseins miséricordieux au moyen de Jésus-Christ et de son Eglise. — *Quam fecit*. Le pronom se rapporte au subst. « præfinitionem », et le verbe « fecit » a ici le sens de « réaliser, accomplir ».

12. — Voy. pl. h., II, 18.

13. — *Propter quod*. Ces mots se rapportent à tout ce que l'Apôtre vient de dire sur son ministère aux §§. 2, 7, 8. — *Ne deficiatis in tribulationibus meis*. Faisant allusion à ce danger que pouvaient offrir aux fidèles les persécutions et les tribulations endurées par leur apôtre, S. Paul se sert (Gal., IV, 13) d'une expression, « tentationem vestram », qui donne plus de clarté à la pensée qu'il exprime ici. — *Pro vobis*. Voy. pl. h., §. 1. — *Quæ est*. Le relatif est au singulier, ainsi que le verbe; mais, comme ces deux mots se rapportent au subst. « tribulationibus », la grammaire exigerait « quæ sunt ». — *Gloria vestra*. Car c'est pour vous, dans l'intérêt de vos âmes, que je suis en prison. Ici finit la digression commencée au §. 2.

14. — *Hujus rei gratia*. S. Aug., ep. cXL, al. 120, n. 63; serm. clxv, nn. 1, 2, rapporte ces mots au §. précéd. « Hoc ergo eis optat, ut non infirmetur... et propter hoc genua flectebat ad Patrem, » dit ce saint Docteur au premier des deux passages cités. Mais l'Apôtre dit clairement pl. b., au §. 16, quel est l'objet de sa prière. Aussi tous les interprètes sont-ils unanimes à rattacher ces mots à ce qui est dit

pl. h., II, 19. — *Domini nostri Jesu Christi*. Ces mots manquent dans les trois plus importants mss. A, B, C, et même dans plusieurs mss. de la Vulgate. Lachmann et Tischendorf les ont retranchés de leurs éd. grecques, et les interprètes les considèrent de nos jours comme une addition de copiste. S. Jér. lui-même dit en parlant de ces mots : « Non ut in latinis codicibus additum est..., sed simpliciter ad Patrem legendum. »

15. — *Omnis paternitas*. Il faut donner à ce mot, d'après le grec et l'hébreu, le sens de « familia », ainsi que le disent S. Chrys., hom., VII, 2, ad fin., et S. Jér. On ne peut prendre le mot de « paternitas » à la lettre : car il ne peut être entendu ainsi lorsqu'on parle des anges, purs esprits. Voy. Matth., xxii, 30. L'interprétation littérale que Théodoret fait de ce mot ne peut donc être admise. — *Nominatur*. Dans le sens de « est ». On sait que ce verbe a souvent ce sens dans nos saints Livres et même chez les auteurs profanes.

16. — *Virtute corroborari per Spiritum*. Luc., xxiv, 49. Act., I, 8. Rom., I, 4; xv, 13. I Thess., I, 5. « Nulla fortitudo absque Spiritu sancto est. » S. Jér. « Fieri aliter non potest ut corroboremur quam per Spiritum. » S. Chrys., hom. VII, 2. Aussi, en conférant aux diaques le diaconat, l'Eglise leur fait dire par l'évêque : « Accipe Spiritum sanctum ad robur. » — *Ejus*. Ce pronom se rapporte au subst. « Deus » sous-entendu. — *In interiorem hominem*. Rom., VII, 22. II Cor., IV, 16.

17. — Comp. Joan., xiv, 23. Rom., VIII, 9, 11. « Habitatio autem ista quæ per

in cordibus vestris : in charitate radicati, et fundati,

18. Ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum :

19. Scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.

20. Ei autem, qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus, aut intelligimus, secundum virtutem, quæ operatur in nobis :

21. Ipsi gloria in Ecclesia, et in

foi dans vos cœurs ; que vous soyez enracinés et fondés dans la charité,

18. Afin que vous puissiez comprendre avec tous les saints qu'elle est la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur,

19. Et connaître aussi la charité du Christ, qui surpasse toute science, afin que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu,

20. Or à celui qui peut tout faire plus abondamment que nous ne le demandons ou le comprenons, selon la force avec laquelle il agit en nous,

21. A lui gloire dans l'Église et

exordium fidei fabricatur, radices et fundamentum in charitate habet. » S. Jér. « Inhabitat non simpliciter, sed in cordibus fidelibus quæ radices egerunt in ejus charitate. » Ainsi 1^o ni S. Paul ni les Pères ne parlent d'une foi spéculative, stérile, séparée de la charité : donc, pour que Jésus-Christ demeure en nous, il ne suffit pas de croire ; il faut de plus agir, faire les œuvres par lesquelles se manifeste la charité. 2^o Si Jésus-Christ demeure dans les âmes qui ont la foi et la charité, donc le péché n'est pas en elles, et par conséquent elles sont justes et saintes d'une justice et d'une sainteté réelle, intérieure, et non pas seulement imputative, ainsi que l'enseignait Luther.

18. — S. Aug. a émis en plusieurs endroits de ses ouvrages l'opinion que S. Paul, par ces différents noms des dimensions des corps, a voulu faire allusion à la croix sur laquelle Jésus-Christ est mort pour nous. Voy. ep. cxl, al. 120, n. 64 ; ep. cxviii, al. 112, n. 34 ; in ps. ciii, serm. i, n. 14 ; serm. clxv, n. 3 ; in Joan. tract. cxviii, n. 5 ; de Doctr. christ., lib. II, n. 62. Estius s'est rallié à ce sentiment. Nous préférons dire avec S. Thom., lect. v, que S. Paul a fait ici allusion à ce que nous lisons Job, xi, 7-9. Quelle est la chose dont l'Apôtre souhaite l'intelligence aux Ephésiens ? C'est l'amour ineffable de Jésus-Christ pour nous.

19. — *Supereminentem scientiæ charitatem Christi.* Le subst. « scientiæ » est en grec au génitif, et doit se prendre en latin au datif, et il est le régime du mot qui le précède. Mais comment l'Apôtre peut-il souhaiter à ses lecteurs de comprendre l'amour de Jésus-Christ, puisqu'il déclare ici que cet amour est au-dessus de toute science ou

connaissance de la créature ? Ce que l'Apôtre souhaite aux Ephésiens, c'est précisément de bien comprendre que l'amour de Jésus-Christ pour nous est au-dessus de toute conception des créatures. — *In omnem plenitudinem Dei.* Afin que cette pensée vous pénètre de reconnaissance envers Dieu, et que par là il remplisse vos âmes de ses grâces et de ses dons. « Implebuntur in omnem plenitudinem Dei, non cum fuerint ipsi plenus Deus, sed cum perfecte fuerint pleni Deo. » S. Aug., ep. cxlvii, al. 112, n. 53. Ces paroles du S. Docteur sur les bienheureux dans le ciel peuvent et doivent s'appliquer, dans la mesure convenable, aux âmes justes sur la terre. « Ut omnimoda virtute, qua abundat Deus, nos impleamur. » S. Chrys.

20. — *Ei autem... intelligimus.* II Cor., ix, 8. — *Virtutem, quæ operatur in nobis.* Ainsi qu'on le voit par le grec, le verbe latin doit être pris, non comme un déponent, mais comme un passif. Le subst. indique alors la force, la puissance de faire le bien qui est en nous, mais qui nous est donnée par la grâce divine. « Superabundanter [dicit], magnitudinem doni declarans. Unde hoc liquet ? Ex virtute quæ operatur (c. à d. est produite. Voy. le grec) in nobis. » S. Chrys., hom. vii, 2.

21. — « Pulchre conclusit orationem precibus et glorificatione. Oportebat enim eum glorificari et benedici qui tanta præbuit. » S. Chrys. « Ipsi itaque Deo sit gloria : primum in Ecclesia quæ est pura, non habens maculam neque rugam, et quæ propterea gloriam Dei recipere potest, quia corpus est Christi. Deinde in Christo Jesu, quia in corpore assumpti hominis, cujus sunt universa membra credentium, omnis divinitas inhabitat corporaliter. Quæ quidem gloria non in præsens

dans le Christ Jésus, pendant toutes les générations du siècle des siècles. Amen.
Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.

CHAPITRE IV.

Exhortation à la charité et à l'union des cœurs. (ŷŷ 1-6.) — Multiplicité et différence des dons de Jésus-Christ dans l'Église, qui est son corps mystique, où tout se trouve dans une juste proportion. (ŷŷ 7-16.) — Vie que mènent les païens. (ŷŷ 17-19.) — Celle des chrétiens consiste à dépouiller le vieil homme et à se revêtir du nouveau. (ŷŷ 20-24.) — Conséquences pratique et application de cette doctrine. (ŷŷ 25-32.)

1. Je vous conjure donc, moi, enchaîné pour le Seigneur, de marcher d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés,

2. Avec toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant mutuellement dans la charité,

1. Obsecro itaque vos ego vinculus in Domino,* ut digne ambuletis vocatione, qua vocati estis,

* I Cor., 7, 27. Phil., 1, 27.

2. Cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate,

tantum tempus extenditur et futuris sæculis terminatur; sed in omnes generationes, et sæcula sæculorum, ineffabili æternitate permanet, crescit, augetur.» S. Jér.

1. — *Ego vinculus*. « De vinculis quæ propter Christum sustinebat, magis gloriatur [Apostolus] quam rex de diademate », observe avec raison Théodoret. « Si quis mihi offerret totum cælum, aut illam catenam, ego illam præferrem. Si quis me apud superos collocaret cum angelis aut cum Paulo vincito, eligerem carcerem... potius optarem talis esse vinculus. » S. Chrys., hom. viii. — *In Domino*. Quelques interprètes rapportent ces mots au verbe « obsecro » ; mais il est préférable de les rapporter à ce qui les précède immédiatement. Cette expression, qui revient souvent dans S. Paul, a quelquefois le sens qu'on cherche à lui donner. Comp. I Thess., iv, 1. II Thess., iii, 12. Toutefois ici elle signifie, comme ailleurs, « à cause du Seigneur. » Comp. Rom., xvi, 3, 9, 10, 12, 13, etc. Phil., ŷ. 9. Voy. pl. h., iii, 1. — *Digne... vocatione*. L'Apôtre

revient souvent sur cette recommandation. Rom., xvi, 2. Phil., i, 27. Col., i, 10. I Thess., ii, 12. II Thess., i 11. Le passage I Cor., vii, 20, ne traite pas de la vocation à la foi, mais de la vocation particulière de chaque chrétien par rapport à l'état social où il se trouve. « Digne vocatione sua ambulat, qui ingreditur per eum qui dicit, Ego sum via, non declinans ad dexteram neque ad sinistram, et avertens pedem suum ab omni via mala. » S. Jér. Salvien, de Gubernat. Dei, lib. IV, a reproduit ce passage du S. Docteur.

2. — *Cum omni humilitate*. « Omnis autem humilitas non tam in sermone quam in mente est, ut humiles nos esse conscientia noverit, nunquam nos vel scire, vel intelligere vel esse aliquid æstimemus. » S. Jér. — *Supportantes invicem*. Rom., xv, 1. Gal., vi, 1, 2. « Si proximum non sustines, quomodo te sustinebit Deus? si ipse non fers conservum, quomodo te feret Dominus? » S. Chrys., hom. ix, 2. — *In charitate*. « Ubi est charitas, ferri possunt omnia. » Id., ibid.

3.* Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.

*Rom., 12, 10.

4. Unum corpus, et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestrae.

5. Unus Dominus, una fides, unum baptisma.

6.* Unus Deus et Pater omnium, qui est super omnes, et per omnia, et in omnibus nobis.

*Mat., 2, 10.

7.* Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.

*Rom., 12, 3, I Cor., 12, 11. II Cor., 10, 13.

3. Appliqués à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

4. Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés par votre vocation à une seule espérance.

5. Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.

6. Un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et partout, et en nous tous.

7. Or la grâce a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don fait par le Christ,

3. — *Solliciti*. Grec : « studentes ». Ce verbe grec suggère à S. Chrys. la réflexion suivante : « Ostendit rem non facile fieri, nec esse cujuslibet. » — *In vinculo pacis*. « Pulchrum est hoc vinculum, » dit encore le même docteur ; « hoc vinculo et nos inter nos, et nos ipsos cum Deo colligemus. »

4. — *Unum corpus, et unus spiritus*. Voici sur ces paroles un magnifique commentaire de S. Aug., serm. CCLXVIII, n. 2 : « Membra nostra attendite. Multis membris constitutum est corpus, et vegetat membra omnia unus spiritus... Officia membrorum dispartita sunt, sed unus spiritus continet omnia. Multa jubentur, multa fiunt : unus jubet, uni servitur. Quod est spiritus noster, id est anima nostra, ad membra nostra ; hoc Spiritus sanctus ad membra Christi, ad corpus Christi quod est Ecclesia... Vivit hoc corpus ? Vivit. Unde ? De uno Spiritu. » Comp. Rom., XII, 5. I Cor., VI, 17, et aussi Act., IV, 32. « Non ignoro, » dit ici fort à propos S. Jér., « ... Spiritum a plerisque non sanctum accipi, sed affectum mentis atque sententiam, juxta quam omnium credentium erat anima et cor unum... Sed et generalis explanatio ad specialem interpretationem trahi potest. » — *In una spe*. « Hoc est, Deus vos ad eadem vocavit... omnibus immortalitatem, omnibus vitam æternam, omnibus gloriam immortalem... omnibus donavit hæreditatem. » S. Chrys., hom. XI, 1.

5. — Que de puissants motifs pour être unis entre nous ! Comp. I Cor., X, 17. « Unus enim Deus, una fides, unum baptisma, una incorrupta catholica Ecclesia : non in qua sola unus Deus colitur, sed in qua sola unus Deus pie colitur ; nec in qua sola una fides retinetur, sed in qua sola una fides cum charitate

retinetur ; nec in qua sola unus baptismus habetur, sed in qua sola unus baptismus salubriter habetur. » S. Aug., Contr. Crescen., lib. I, cap. XXIX, n. 34.

6. — *Unus... omnium*. Comp. Malach., II, 10. Remarquez la gradation : une Eglise (v. 4), un Christ (v. 5), un Dieu (v. 6). — *Per omnia*. Il eût été plus exact de traduire par le masc. : car tous les interprètes sont d'accord pour reconnaître que ces trois adjectifs doivent se rapporter aux chrétiens, et sont par conséquent, en grec, du genre masculin. — « *Super omnes* dominium significat, *per omnia* autem providentiam, *in omnibus* vero inhabitationem. » Théodoret. S. Jér. donne aussi une autre explication fort belle. « Quidam hoc quod est scriptum ad Patrem et Filium et Spiritum sanctum sic æstimant esse referendum, ut *super omnes* Pater sit, quia auctor est omnium ; *per omnes* (remarquez cette leçon de S. Jér.), Filius, quia per Filium creata sunt omnia ; *in omnibus*, Spiritus sanctus : ipse enim credentibus datur, et templum sumus Spiritus sancti. » S. Thom. donne la même interprétation. qu'il a probablement empruntée à S. Jér., bien qu'il ne le nomme pas. Comp. Sap., I, 7, pour le Saint-Esprit ; VIII, 1, pour la Sagesse éternelle ou le Fils. Ces deux citations sont de S. Thomas.

7. — Mais cette unité ne demande pas qu'il y ait entre tous une parfaite égalité de grâces et de dons. Comp. Rom., XII, 3. I Cor., XII, 4-30. II Cor., X, 13. « Quasi dicat, Ne ægre feratis ; ipse enim unicuique gratiam ita ut visum est, dimensus est. » Estius veut restreindre le mot « gratiam » aux « gratiæ gratis datæ. » Nous croyons que ce mot doit aussi s'étendre à la grâce en général, qui n'est pas donnée à tous dans la même mesure.

8. C'est pourquoi *le Psalmiste* dit : Montant au ciel, il a mené la captivité captive ; il a donné ces dons aux hommes.

9. Mais qu'il soit monté, qu'est-

8. Propter quod dicit : * Ascendens in altum captivam duxit captivitatem : dedit dona hominibus.

* Ps. 67. 19.

9. Quod autem ascendit, quid est,

« Si amas unitatem, » dit excellemment à ce propos le grand S. Aug., « etiam tibi habet, quisquis in illa habet aliquid. Tolle invidiam, et tuum est quod habeo ; tollam invidiam, et meum est quod habes. Livor separatur, charitas jungitur. » In Joan. tract. XXXII, 8.

8-11. — Nous allons d'abord donner, tel que nous le comprenons, le sens de ces différents versets et leur enchaînement entre eux ; nous reviendrons ensuite sur chacun d'eux en particulier, pour expliquer les expressions qui présentent quelque difficulté. L'Apôtre vient de dire au *ŷ*. 7 que, dans l'Eglise, malgré son unité, il y a différents dons venant tous d'une seule et même source, Jésus-Christ ; il le prouve de deux manières : 1° par l'Écriture sainte, *ŷŷ*. 8-10 ; 2° par le fait, *ŷ*. 11. S. Paul commence donc sa preuve par une citation du ps. LXXVII, 19. La partie de la citation sur laquelle porte la preuve, c'est la seconde : « dedit dona hominibus. » Donc ces dons de Jésus-Christ sur les hommes avaient été prédits par David. L'Apôtre veut prouver maintenant qu'il s'agit bien de Jésus-Christ dans le psaume cité, et que c'est bien de lui que David a voulu parler ; et pour cela il reprend, pour l'interpréter, la première partie du verset du psaume. Le verbe « ascendens » doit s'entendre de Jésus-Christ : car c'est bien de lui, qui du ciel est descendu en terre, qu'on peut dire et qu'on dit qu'il est monté, (*ŷ* 9). Mais comme il est descendu des cieux, c'est aux cieux qu'il est remonté : donc l'expression « ascendens in altum » signifie l'ascension au ciel, et elle doit s'entendre de Jésus-Christ. Et pourquoi est-il monté aux cieux ? Pour remplir tous et tout de ses dons. En effet, et voici la seconde preuve : la preuve de fait : Voyez comme il a différemment réparti ses dons : aux uns il a donné d'être apôtres, aux autres, etc. (*ŷ*. 11). Cette interprétation nous paraît reproduire la pensée de l'Apôtre bien mieux que toute autre.

8. — *Propter quod*. Ceci se rapporte à ce qui vient d'être dit au *ŷ*. 7. — *Dicit*. Sous-entendez « Scriptura, Deus. » Comp. II Cor., VI, 16. Gal., IV, 30. — *Ascendens*. Grec : « cum ascendisset. » — *Duxit*. S. Paul a mis ce verbe et le suivant à la troisième personne. Dans le ps. cité, ils sont à la seconde personne. Mais cela est regardé par tous les interprètes comme de très-peu d'importance. — *Captivam duxit captivitatem*. Les textes hébreu et grec ont encore plus d'énergie : « captivasti captivitatem. » Le subst. abstrait est à la place du concret « captivos ». Quels sont les

captifs que Jésus-Christ a faits ? S. Jér. et Théodoret expliquent ceci des hommes « qui tenebantur in vinculis, » comme dit le premier des deux Pères, « et [quos] de catenis hostium et de compede liberavit. » Mais, comme le fait très-bien observer Meyer, l'Apôtre parle ici de deux actions : « captivam duxit, dedit dona, » qui se rapportent à deux sujets différents : « captivitatem, hominibus. » Il est donc préférable de rapporter cette expression au démon, au prince de ce monde, que Jésus-Christ a par sa mort vaincu et enchaîné. C'est surtout depuis l'ascension du Sauveur qu'a éclaté son triomphe sur le démon. S. Aug. avait déjà donné cette interprétation : « Ipse itaque diabolus est appellata captivitas, quam captivavit qui ascendit in altum. » De Trin., lib. XV, cap. XIX, n. 34. On peut de plus entendre le péché et la mort qui en est la suite, qui seront définitivement vaincus au dernier jour. Voy. S. Chrys., hom. XI, 2. I Cor., XV, 24-26. — *Dedit*. L'hébreu et le grec portent « accepisti. » La meilleure explication du changement de verbe opéré par l'Apôtre est celle-ci : le verbe « accipere » est pris quelquefois dans l'Ancien Testament dans le sens de « prendre pour donner », et par conséquent « donner ». Exod., XXV, 2 ; xxxv, 5. III Reg., XVII, 11. IV Reg., III, 15. (Voir ces passages dans le texte hébreu. I Reg., II Reg.) Voy. le Dict. hébr. de Gésen, éd. Drach, et celui de Fuerst, éd. 1867. Ajoutez à cela que la paraphrase chaldaïque et la version syr. ont rendu dans le ps. cité le verbe hébreu « accipere » par « donare ». D'où l'on peut conclure qu'en faisant ce changement de verbe, S. Paul s'est conformé à la manière traditionnelle dont les Juifs expliquaient ce verbe dans le passage qu'il citait. Comp. Act., II, 33 : « promissione Spiritus sancti accepta a Patre, effudit hunc, » etc. — *Hominibus*. Les textes hébreu et grec du ps. portent « homini. » Mais évidemment, en mettant le pluriel, S. Paul a bien rendu le sens du singulier, qui est ici un collectif. Notons en terminant : 1° que nous ne pouvons douter que ce *ŷ*. se rapporte à Jésus-Christ : l'Apôtre est formel sur ce point ; 2° que, ce verset s'adressant à Dieu, l'Apôtre, en l'appliquant à Jésus-Christ, rend par là témoignage à la divinité de notre divin Sauveur.

9. — *Primum*. Ce mot manque dans les plus importants mss. grecs. Il en est de même du substantif *partes*. Ces deux mots sont donc regardés par les critiques contemporains comme des additions postérieures. — *In in-*

nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ ?

10. Qui descendit, ipse est et qui ascendit super omnes cœlos, ut impleret omnia.

11. Et ipse dedit quosdam quidem *apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios autem pastores et doctores,

*I Cor., 12, 28.

feriores partes terræ. S. Chrys. et surtout S. Jér. entendent ici ce qu'on appelle communément les Limbes. « Inferiora autem terræ infernus accipitur, ad quem Dominus noster Salvatorque descendit, ut sanctorum animas, quæ ibi tenebantur inclusæ, secum ad cœlos victor abduceret, » dit ce dernier. S. Irénée, dans Spicil. Solcsmens., t. I, p. 7, et Tertullien ont donné la même interprétation. A leur suite, Estius et un grand nombre d'interprètes et de théologiens ont adopté le même sentiment. Cependant Estius lui-même reconnaît « sequelam argumenti ab Apostolo indicati pertinere tantum ad descensum Christi in terram. » Aussi quelques auteurs, entre autres Bisping, pensent que S. Paul ne parle ici que de la descente du Fils de Dieu sur la terre par son incarnation. Si on admet cette interprétation, on se prive de la faculté de prouver par ce passage la descente de Notre-Seigneur dans les Limbes. Il est vrai que même alors ce dogme ne courrait aucun risque : il est établi par la définition de l'Église, que nous récitons dans le Symbole: « descendit ad inferos ; » il est de plus clairement indiqué par S. Pierre, I Ep., III, 19, et IV, 6. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il ne faut pas se départir de l'opinion commune, que par cette expression, l'Apôtre a voulu désigner la descente du Sauveur dans les Limbes : 1° à cause du grand nombre de Pères et d'interprètes qui ont soutenu ce sentiment ; 2° à cause de l'expression employée par l'Apôtre, qui aurait certainement pu en employer une autre, s'il n'avait voulu parler que de la descente du Fils de Dieu sur la terre. 3° S. Paul a pris cette expression de l'Ancien Testament, ps. cxxxviii, 15; Is., XLIV, 23, où les mots grecs signifient les lieux souterrains du globe terrestre. Aussi Meyer, auteur protestant, s'est-il rallié à cette interprétation, et il la défend avec une grande vigueur. Quant à l'argumentation de l'Apôtre, elle n'en est que plus forte si on admet qu'il parle de la descente de Jésus-Christ, non-seulement sur la terre, mais même dans les régions souterraines des Limbes. Il est donc préférable

ce à dire, sinon qu'il est descendu auparavant dans les parties inférieures de la terre.

10. Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toute choses.

11. Et il a rendu quelques-uns apôtres, quelques-uns prophètes, quelques-uns évangélistes, et d'autres pasteurs et docteurs,

de s'en tenir à l'interprétation traditionnelle de cette expression de l'Apôtre. Voy. Estius, III Sent., dist. XLIV, §§ 2, 4.

10. — *Super omnes cœlos.* Cette expression fournit une nouvelle preuve en faveur de l'interprétation que nous venons de défendre dans la note précédente: car, comme l'observe fort bien S. Chrys., « ad inferiores, inquit, partes terræ descendit, post quas non sunt alia; et ascendit super omnia, post quæ non est aliquid aliud. » Hom. XI, 2. — *Ut impleret omnia.* Ceci ne doit pas s'entendre de l'accomplissement des prophéties, comme l'ont pensé quelques interprètes. S. Paul veut dire qu'après être descendu au-dessous de la surface terrestre, Jésus-Christ est monté au plus haut des cieux, et qu'ainsi ayant illustré de sa présence tous les lieux, il a comme pris possession de son empire qui s'étend partout, afin de pouvoir remplir de ses dons, de ses bienfaits, tous les lieux, le ciel et la terre. C'est donc lui, va reprendre l'Apôtre au §. suiv., qui remplit l'Église de ses dons. Les anciens luthériens objectaient ces paroles de S. Paul en faveur de leur erreur touchant l'ubiquité de l'humanité sainte du Sauveur. Perrone, de Incarnat., §§ 508, 511. Mais S. Paul ne dit pas que Jésus-Christ occupe tous les lieux *simultanément*, mais qu'il les a tous occupés *successivement*. Aussi Meyer, bien que protestant, combat lui aussi cette interprétation, qui, dit-il, implique une contradiction dans les termes: car comment un corps composé de plusieurs parties peut-il être en même temps partout, c'est-à-dire dans chacune et dans toutes les parties de l'espace?

11. — Comp. I Cor., XII, 28-30. Voy. pl. h., §. 7, note. S. Jér. fait sur ce §. deux réflexions excellentes: 1° « Ex hoc loco manifestissime comprobatur Patris et Filii una divinitas. Siquidem hoc quod nunc Christus tribuisse describitur, in prima Epistola ad Cor. (XII, 28), Deus Pater dedisse narratur. » 2° « Non ait, alios autem pastores et alios magistros, sed alios pastores et magistros; ut qui pastor est debeat esse et magister; nec in Ecclesiis

12. Pour la perfection des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ,

13. Jusqu'à ce que nous arrivions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ;

14. Afin que nous ne soyons plus des enfants flottants ni emportés à tout vent de doctrine par la malice des hommes, par l'astuce qui tend les pièges de l'erreur;

15. Mais que, pratiquant la vé-

12. Ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi :

13. Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi :

14. Ut jam non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omnivento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris.

15. Veritatem autem facientes in

quamvis sanctus sit, pastoris sibi nomen assumere, nisi possit docere quos pascit. » Et S. Aug. a dit aussi : « Ut intelligent pastores ad officium suum pertinere doctrinam. » Ep. CXLIX, al. 59, n. 11. Voy. S. Grég. le Gr. in Ezech., hom. xix.

12. — « Hi quos supra memoravimus, » dit encore S. Jér., « in Ecclesia constitutos, id habent operis, ut secundum dispensationem et officia sibi credita, Ecclesiam Christi, id est corpus ejus ædificent. Si quis igitur non ædificat Ecclesiam Christi, nec plebem sibi subjectam instruit, iste... nec pastor nec magister est appellandus. » Comp. I Tim., III, 2. Tit., I, 9.

13. — S. Aug., de Civ. Dei, lib. XXII, cap. xv; S. Jér., ép. cviii, n. 24 éd. Vallars.; S. Anselme, S. Thom., lect. iv., et à leur suite beaucoup d'interprètes et de théol., entre autres Wouters, Curs. Script. sacr., éd. Migne, t. XXV, p. 570 et suiv., ont expliqué ce verset de la résurrection future des corps. Mais l'expression « in unitatem fidei » et le verset suiv. indiquent qu'il s'agit ici d'un résultat à obtenir par l'Église sur la terre. Aussi S. Aug., au chap. xviii, S. Jér. dans son Comment., S. Thom. dans son Comment., vers la fin, abandonnent la première interprétation et s'en tiennent à la seconde, qui a pour elle S. Chrys., les interprètes grecs et le contexte. Voy. Estius dans son Comment., et IV Sent., dist. XLIV, § 1, ainsi que Meyer et Bisping. Quel est donc maintenant le sens de ce verset? C'est que, d'après l'Apôtre, Jésus-Christ a établi dans son Église, des apôtres, des pasteurs et des docteurs, non-seulement pour réaliser l'unité dans la foi, mais pour faire avancer les fidèles dans la connaissance du Fils de Dieu, jusqu'à ce qu'ils puissent arriver à une connaissance solide et comme répondant à la force d'un homme qui est dans l'âge mûr, afin que de cette sorte nous nous trouvions comme remplis de la con-

naissance et des grâces de Jésus-Christ. — *Filii Dei*. Remarquez 1^o cette dénomination donnée une fois de plus par S. Paul à Notre-Seigneur Jésus. 2^o Tous les progrès que nous pouvons faire dans la foi se réduisent à une connaissance de plus en plus approfondie de notre divin Sauveur. « Summum igitur studium nostrum sit in vita Jesu Christi meditari. » De Imit. Chr., lib. I, cap. 1, n. 1. Ainsi les dernières expressions de ce §. signifient que Jésus-Christ a mis divers ministères dans l'Église, afin que de la connaissance la plus élémentaire le chrétien puisse s'élever jusqu'à une connaissance qui fasse de lui, sous ce rapport, comme un homme parvenu dans la force de l'âge, à l'épanouissement complet des facultés du corps et de l'âme. C'est ce que l'Apôtre explique et développe encore plus clairement par le verset suivant. Comp. aussi, au §. 15, l'expression « crescamos in illo. »

14. — C'est pour éviter tous ces inconvénients que Jésus-Christ, nous dit l'Apôtre, a établi dans son Église des pasteurs et des docteurs, auxquels nous sommes obligés de nous soumettre. Dans le protestantisme et partout où à l'autorité de l'Église on a substitué celle de la raison individuelle, que voyons-nous, sinon tout ce que S. Paul nous donne ici comme des choses dont le Sauveur a préservé son Église? Le meilleur commentaire de ce verset, c'est l'histoire des différentes hérésies, et en particulier l'« Histoire des variations », par Bossuet.

15. — *Veritatem autem facientes*. Il ne suffit donc pas de posséder la vérité ou d'y croire par la foi, il faut la pratiquer. Que devient donc, en présence de cette parole de S. Paul, l'erreur de Luther concernant la foi sans les œuvres? Les interprètes protestants, comme Meyer, appuient beaucoup sur ce que le verbe grec signifie « dire la vérité. » Mais le verbe

charitate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus :

16. Ex quo totum corpus compactum, et connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate.

17. * Hoc igitur dico, et testificor in Domino, ut jam non ambuletis, sicut et gentes ambulans in vanitate sensus sui,

*Rom., 1, 21.

18. Tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati a vita Dei, per ignorantiam quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum,

19. Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitæ, in operatio-

rité dans la charité, nous croisons pour toutes choses en celui qui est notre chef, le Christ,

16. De qui tout le corps, uni et lié par toutes les jointures qui le servent, suivant une opération proportionnée à chaque membre, reçoit son accroissement pour s'édifier dans la charité.

17. Je vous dis donc, et je vous conjure par le Seigneur, de ne plus marcher comme les gentils, qui marchent dans la vanité de leur esprit,

18. Ayant l'intelligence obscurcie de ténèbres, éloignés de la vie de Dieu, par l'ignorance qui est en eux, à cause de l'aveuglement de leur cœur ;

19. Ayant perdu tout espoir, ils se sont livrés à l'impudicité, à toutes

« crescamus, » et ce que l'Apôtre dit au 7. suiv. prouvent que la Vulgate a bien rendu la pensée de l'Apôtre. — *In charitate*. D'après la ponctuation de la Vulgate, cette expression se rapporte à la phrase initiale du verset. Mais, d'après la ponctuation du grec, on pourrait la rapporter à l'expression suivante « crescamus. » etc. La fin du 7. 16 semble donner raison à cette seconde interprétation, qui peut être adoptée sans manquer au respect que nous devons à la Vulgate.

16. — De même que la tête, par le moyen du cerveau et des nerfs, répand la vie et le mouvement dans le corps entier, et que, par son influence, elle entretient la liaison des différentes parties du corps entre elles, et qu'elle les met à même de faire les actes qui leur sont propres; de même aussi Jésus-Christ, le Chef de l'Eglise, qui est son corps (pl. h., 1, 22, 23), communique à tous ses membres qui lui sont unis par la foi et la charité (7. 15), la vie, le mouvement et l'action, par ses dons (77. 7, 8), et cela selon la mesure propre à chacun d'eux, « secundum operationem in (pour juxta) mensuram uniuscujusque membri; » et ainsi tout le corps, uni et faisant un seul tout « per omnem juncturam subministrationis, » par la bonne union entre eux de ceux qui y occupent une place et un rôle différents, « augmentum corporis (ce subst. est, par un hébraïsme, à la place du pronom personnel « sui ipsius ») facit, » se développe, prend de l'accroissement par la

charité. Voilà, ce nous semble, le sens de ce passage, sur lequel S. Jér. a fait la remarque suivante: « Sciendum quod hic locus in græco manifestior sit, dum autem in latinum e verbo transfertur ad verbum, sensus sermonibus involuti obscurum fecere quod dicitur. » S. Chrys. fait sur la pensée exprimée dans ce verset, cette réflexion: « Si volumus ergo trui spiritu qui fluit a capite, alter alteri adhæreamus. » Hom. xi, 4.

18. — *Tenebris obscuratum... intellectum*. « Est ergo, fratres, quædam lux intus quam non habent qui non intelligunt. » S. Aug., in ps. xli, n. 2. — *A vita Dei*. C'est la vie de la grâce, la vie non selon la chair, mais par l'esprit; et cette vie ne nous vient que de Dieu. — *Per ignorantiam... propter cæcitatem cordis*. Vérité profonde! L'ignorance des choses de Dieu est intimement liée avec l'aveuglement du cœur: ignorance et aveuglement volontaires dans leur principe.

19. — *Qui desperantes*. Cette leçon se retrouve dans quatre mss. majuscules, dans l'ancienne Italique et dans quelques autres versions. Ce verbe ne signifie pas ici « se désespérer », mais « être sans espérance pour le monde à venir, ainsi que S. Paul en fait le reproche aux gentils. Voy. pl. h., n, 12 et la note. Comp. I Thess., iv, 12. Voilà pourquoi S. Paul souhaite si souvent à ses lecteurs d'avoir l'espérance et de progresser dans cette vertu. Rom., xv, 4, 13. I Thess., v, 8. Hebr., iii, 6. Le grec

les œuvres d'impureté, à l'avarice.

20. Pour vous, ce n'est pas là ce que vous avez appris du Christ,

21. Si toutefois vous l'avez écouté et si vous avez été instruits par lui, comme c'est la vérité en Jésus,

22. A vous dépouiller de votre ancienne vie du vieil homme, qui se corrompt en suivant les désirs de l'erreur.

23. Renouvelez-vous donc dans l'esprit de votre âme,

24. Et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité.

nem immunditiæ omnis, in avaritiam.

20. Vos autem non ita didicistis Christum,

21. Si tamen illum audistis, et in ipso edocti estis, sicut est veritas in Jesu;

22. * Deponere vos secundum pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria erroris.

23. * Renovamini autem spiritu mentis vestræ,

24. * Et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia, et sanctitate veritatis.

*Col., 3, 8.

*Rom., 6, 4.

*Col., 3, 12.

actuel porte la leçon que S. Jér. traduit par « indolentes ». — *Semetipsos tradiderunt impudiciæ*, etc. « Tradidit ergo, » dit S. Chrys., en comparant ce γ . avec Rom., I, 28, « idem est quod permisit vel concessit. Vides quod ubi non est vita pura, ibi talium quoque dogmatum est argumentum ? » Hom. xiii, 1. Voy. Rom., I, 28 et la note. — *In avaritiam*. Il faudrait lire « in avaritia », comme portent le grec et S. Jér. Il ne faut pas ici entendre l'avarice, remarque fort bien S. Jér. « Non ad avaritiam, ut sonat simpliciter pertinere, sed ad libidinem atque luxuriam. » C'est-à-dire, le mot employé par l'Apôtre doit se rapporter, non à l'amour effréné et jamais rassasié de l'argent, mais des plaisirs et des jouissances coupables de la chair. Comp. I Thess., iv, 3-5. II Petr., II, 12-14.

21. — *Si tamen*. « Non est dubitantis, sed etiam valde affirmantis. » S. Chrys., hom. xiii, 1. Voy. pl. h., III, 2. — *Sicut est veritas in Christo Jesu*. Nous pensons que de toutes les interprétations données, la meilleure est celle qui rapporte ces mots au γ . suivant, ainsi que l'avait déjà fait S. Chrys. « Hoc est ergo Christum didicisse, recte vivere. » Nous croyons donc que l'Apôtre ne veut pas dire que les Ephésiens ont été instruits de Jésus-Christ selon la vérité (c'est le sentiment de S. Jér. et d'Estius); mais que ce qu'il y a de vrai en Jésus-Christ, c'est qu'il faut faire ce qui est dit au γ . suiv.

22. — Rom., vi, 6 et la note. Col., III, 8, 9. — *Qui corrumpitur*, etc. Cette expression se prend ici au figuré, tandis qu'elle doit être prise dans un sens littéral. II Cor., IV, 16. Voy. ce passage et la note,

23-24. — Ces deux textes sont dogmatiques: ils prouvent cet enseignement de l'Église catholique, que le premier homme, Adam, a été créé par Dieu dans l'état de justice et de sainteté. « Ecce quod perdidit Adam per peccatum. In hoc ergo renovamur, secundum id quod amisit Adam. » S. Aug., de Gen. ad litt., lib. VI, capp. xxvi, xxvii. Car, demande avec raison le S. Docteur, « quomodo nos renovamur ad id quod homo numquam fuit ? » Ibid., cap. xxviii. Voy. Conc. Trid., decret. de Pecc. orig., can. 1. Conc. Arausic. II, cap. xix. Collect. Conc. Hard., t. II, coll. 1099. Voy. Petau, de Opificio, etc., lib. II, cap. II, § 10. Bellarm. de Grat. primi hom., lib. I, cap. III, § 2. Perrone, de Deo Creatore, § 302. Nous croyons qu'Estius a été trop loin quand il a dit que ce texte ne prouvait pas la justice originelle d'Adam: car, comme dit fort bien Bellarmin après S. Augustin, comment S. Paul aurait-il pu dire à des gentils, qui n'avaient jamais été en état de grâce, de se renouveler et de se revêtir de l'homme qui a été créé dans la justice et dans la sainteté? Voy. Estius, in II Sent., dist. xxv, § 1. — *Spiritu mentis vestræ*. Voici un beau commentaire de S. Aug.: « Non ibi duas res intelligi voluit, quasi aliud sit mens, aliud spiritus mentis: sed quia omnis mens spiritus est, non autem omnis spiritus mens est.... Spiritum mentis dicere voluit eum spiritum quæ mens vocatur. » De Trinit., lib. XIV, cap. xvi, n. 22. — *Induite novum hominem*. « Hoc dixit: Mutate mores. Sæculum diligebatis, Deum diligite. » S. Aug., serm. IX, n. 8.

25. * Propter quod deponentes mendacium, ** loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo : quoniam sumus invicem membra.

* I Pet., 2, 8. ** Zach., 8, 16.

26. * Irascimini, et nolite peccare : sol non occidat super iracundiam vestram.

* Ps. 4, 5.

27. * Nolite locum dare diabolo :

* Jac., 4, 7.

28. Qui furabatur, jam non furetur : magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.

29. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat : sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

25. C'est pourquoi, quittant le mensonge, dites chacun la vérité avec votre prochain : car nous sommes membres les uns des autres.

26. Irritez-vous, et ne péchez pas ; que le soleil ne se couche pas sur votre colère.

27. Ne donnez point place au diable.

28. Que celui qui dérobaît ne dérober plus ; mais plutôt qu'il travaille, faisant avec ses mains ce qui est bon, afin qu'il ait de quoi donner à qui souffre du besoin.

29. Que nulle parole mauvaise ne sorte de votre bouche ; mais, s'il en sort une, qu'elle soit bonne à édifier la foi, pour qu'elle donne la grâce à ceux qui l'entendent.

25.— *Deponentes mendacium, loquimini veritatem.* « Et ecce hoc est deponere veterem hominem et induere novum. » S. Aug., in ps. xv, enarr. 11, n. 1. — *Cum proximo suo.* « Proximus tuus ille est qui tecum natus est ex Adam et Eva. Omnes proximi sumus conditione terrenæ natalitatis... Proximum tuum debes putare omnem hominem, et antequam sit christianus. » Id., ibid., n. 2. « Proximum vocat omnem hominem qui ex eodem nobiscum parente generatus est. Quod quidem et parabola illa significat, » etc. S. Jér. Voy. Luc., x, 29-37. — *Sumus invicem membra.* Non-seulement nous devons nous regarder comme tels par rapport aux chrétiens, mais, dans une certaine mesure, même par rapport aux infidèles : « non solum conditione mortalitatis humanæ, sed etiam spe illius [coelestis] hæreditatis, quia non scimus quid futurus sit qui modo nihil est. » S. Aug., ubi supra.

26-28. — « Ad hoc pertinet, totum id quod dicit Apostolus de exuendo veterem hominem. » — *Nolite locum dare.* « Vetus ergo dabat locum, novus non det... vetus furabatur, novus non furetur. » Id., ibid., n. 4. Selon la doctrine de Luther, l'Apôtre aurait dû se contenter de dire : « irascimini, date locum, furetur » ; seulement que chacun ait soin de « credere firmiter ». C'est que S. Paul ne comprenait pas la foi comme le but du chrétien, mais comme un moyen indispensable pour mener une vie chrétienne, capable de nous mériter des grâces nouvelles dans cette vie et la récompense

éternelle dans l'autre. Il ne suffit donc pas de croire ; il faut renoncer aux œuvres du vieil homme, et pratiquer les œuvres saintes et pures du nouvel homme, Jésus-Christ. — *Quod bonum est.* Que chacun ne se livre qu'à un travail et à des occupations dignes du nouvel homme. On pourrait voir ici une allusion aux nombreuses industries qui vivaient du produit du culte de la grande Diane d'Ephèse. L'Apôtre, on le comprend sans peine, réprouve et condamne dans des chrétiens de pareilles industries. — *Unde tribuat,* etc. Quelle idée vraiment divine et tout à fait digne d'un homme inspiré, comme l'était S. Paul, de l'Esprit-Saint, qui est un esprit d'amour et de charité ! Travailler, non pas seulement pour subvenir à ses besoins, mais aussi pour se mettre à même de subvenir aux besoins des pauvres ! Que de chrétiens et de chrétiennes, fidèles à cette parole de S. Paul, ont depuis travaillé uniquement dans l'intérêt des pauvres ! Mais il ya aussi une autre remarque à faire : c'est que, d'après S. Chrys., celui qui a volé ne doit pas seulement s'abstenir de voler, rendre ce qu'il a pris ; mais, de plus, il doit travailler, afin de se mettre à même d'expier par l'aumône le péché qu'il a commis, en prenant aux autres ce qui leur appartenait. Hom. xiv, n. 2.

29. — *Omnis sermo malus.* « Quis est sermo malus?... Detractio, obscœnus sermo, scurrilitas, stultiloquium. » S. Chrys., ubi supra. — *Ad ædificationem fidei.* Grec : « opportunitatis », comme lit S. Jér. Cepen-

30. Et n'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, en qui vous avez été marqué d'un sceau pour le jour de la rédemption.

31. Que toute amertume et colère, et indignation, et clameur, et blasphème, soient bannis d'entre vous, ainsi que toute malice.

32. Soyez les uns pour les autres bons, miséricordieux, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné aussi en Jésus-Christ.

30. Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei : in quo signati estis in diem redemptionis.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemia tollatur a vobis, cum omni malitia.

32. * Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut et Deus in Christo donavit vobis.

* Col., 3, 13.

dant la leçon de la Vulgate se trouve dans quelques mss. grecs, ainsi que dans quelques Pères latins et grecs. « Propterea tibi os et linguam dedit Deus, ut Deo agas gratias, ut proximum ædifices. » S. Chrys., *ibid.*, n. 3.

30. — *Nolite contristare Spiritum sanctum Dei.* S. Aug., de Gen. ad litt., lib. IV, n. 18, et Contra. serm. arian., 21, et après lui S. Thom., lect. x, expliquent ceci de la tristesse qu'il ne faut pas causer, par une mauvaise vie, aux âmes saintes qui ont en elles l'Esprit-Saint. Cette interprétation nous semble trop recherchée. Nous préférons celle que S. Thom. donne en second lieu : c'est une expression métaphorique, par laquelle S. Paul veut nous faire comprendre quel grand mal nous faisons lorsque, par le péché, nous avons le malheur de chasser l'Esprit-Saint de notre âme. — *In quo signati estis.* Allusion au sacrement de confirmation, qui, dans la primitive Église, se donnait en même temps que le baptême. Voy. pl. h., I, 13, 14. II Cor., I, 22.

31. — *Amaritudo, et ira, et indignatio.* « Quemadmodum in vas et vestimentum immundum numquam se dimiserint apes..., ita etiam in sancto Spiritu. Vas quoddam et qui-

dam calathiscus est nostra anima, parata ad excipienda examina gratiarum spiritualium. Sed si sit intus bilis et amaritudo et ira, evolvant examina. » S. Chrys., hom. xv, 1. — *Et clamor.* « Numquam clames et numquam irascaris : ecce modum evacuandæ iræ. Sicut enim fieri non potest ut qui non clamat irascatur, ita fieri non potest ut qui clamat non irascatur. » Id., *ibid.*, n. 2. — *Cum omni malitia.* « Ne verbis quidem parcas, factis autem ulciscaris. » N. 4.

32. — *Donantes invicem, etc.* Col., III, 13. Comp. Matth., xviii, 33-35. « Qui condonat peccata, et suam juvat animam, et illius qui veniam est assecutus. Hoc enim modo non solum se ipsum, sed illum quoque facit mitiorem et modestiorem. » S. Chrys., hom. xvi, 2. — *In Christo.* « Hoc quoque, » dit encore ce grand Docteur, « magnum habet ænigma. Non simpliciter, inquit, sine periculo nobis donavit, sed cum periculo Filii. Ut tibi ignosceret, sacrificavit Filium ; tu autem sæpe videns condonationem esse sine periculo et sine sumptu, non facis. » Hom. xvii, 1. Le lecteur nous pardonnera ces citations : nous ne pouvions faire un meilleur commentaire des §§. 31-32.



CHAPITRE V.

Imiter Dieu et Jésus-Christ. (ŷŷ. 1-27.) — Éviter tellement l'impureté qu'on n'en entende pas même parler parmi nous. (ŷŷ. 3-5.) — Puis l'Apôtre engage les Ephésiens à se mettre en garde contre les vains discours des séducteurs. (ŷŷ. 6-7.) — Enfants de lumière, les fidèles ne doivent prendre aucune part aux œuvres mauvaises des enfants de ténèbres. (ŷŷ. 8-14.) — Qu'ils se conduisent donc avec prudence et qu'ils s'attachent à discerner en tout la volonté du Seigneur (ŷŷ. 15-17), à éviter les excès, surtout dans le boire, à s'entretenir de choses saintes, à rendre en tout grâces à Dieu. (ŷŷ. 18-20.) — Après avoir dit un mot de la déférence que ses lecteurs doivent se témoigner les uns aux autres, saint Paul leur propose, dans l'exemple des rapports de Jésus-Christ avec son Église, quelle doit être la soumission des femmes envers leurs époux, l'affection de ceux-ci pour leurs épouses; et, pour imprimer aux époux chrétiens un grand respect de leurs devoirs, il leur déclare que le mariage des chrétiens est un grand sacrement. (ŷŷ. 21-33.)

1. Estote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi :

2. * Et ambulate in dilectione, sicut et Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis.

*Joan., 13, 34; 15, 12. I Joan., 4, 21.

3. * Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos ;

*Col., 3, 5.

1. Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des fils bien-aimés ;

2. Et marchez dans l'amour, comme le Christ aussi nous a aimés et s'est livré pour nous à Dieu en oblation et en victime d'agréable odeur.

3. Mais que la fornication et toute impureté, ou l'avarice, ne soient pas même nommées parmi vous, comme il convient aux saints ;

1. — *Estote ergo imitatores Dei.* La conjonction illative se rapporte à la dernière partie du ŷ. précédent. Ce que l'Apôtre propose ici aux Ephésiens d'imiter, c'est la bonté et la miséricorde de Dieu à l'égard de ceux qui l'offensent. « Magis sunt condonanda peccata, quam pecuniæ. Nam pecunias quidem si condonaris, Deum non imitaris; peccata autem si condonaris, imitaris Deum. » S. Chrys., hom. xvii, 1. C'est aussi principalement en ceci que le divin Sauveur nous propose d'imiter Dieu notre Père. Matth., v, 44-48. — *Sicut filii.* Matth., v, 45. Comp. Joan., v, 19. — *Charissimi.* « Quoniam non omnes filii imitantur patres, sed qui sunt dilecti. » S. Chrys., ubi supr.

2. — *In odorem suavitatis.* C'est-à-dire, comme explique fort bien S. Chrys., « hostiam gratam et acceptam. » Comp. Gen., viii, 21. Levit., i, 9, 13, 17, etc.; et surtout Phil., iv, 18.

3. — *Fornicatio.* S. Thomas, lect. ii, entend par ce mot « luxuriam naturalem quæ est non cum suâ. » — *Omnis immunditia.* « Id est, » dit encore le Docteur angélique, « om-

nis pollutio contra naturam, scilicet quæ non ordinatur ad generationem. » — *Avaritia.* Quelques auteurs, entre autres S. Chrys. parmi les anciens, Bisping et Schenkel parmi les contemporains, expliquent ceci du péché de l'avarice. Nous préférons cependant donner à ce mot le même sens que pl. h., iv, 19. C'est le sentiment de S. Jér. : « Non hanc quæ pecuniam cupimus congregare, sed illam de qua supra diximus... quod scilicet insatiabilis et inexpleta, per omnia turpitudinum genera lasciviæque discurrat. » En effet, remarque quelques lignes plus bas le saint Docteur, « si quis arbitratur avaritiam non illo sensu accipiendam esse quo diximus, reddat causas quæ inter fornicationem, et immunditiam, et turpitudinem, ... mediam avaritiam extraordinarie posuerit. » Ce sentiment a été embrassé par Estius, par le P. Justiniani et par Meyer. On peut y rallier aussi Théodoret, qui, en expliquant ce mot, dit : « avaritiam posuit pro immoderatione; » et S. Thom., qui, après avoir proposé le premier sentiment, donne en second lieu cette interprétation. — *Nec nomi-*

4. Ni les turpitudes, ni les folles paroles, ni les bouffonneries qui ne servent à rien ; mais plutôt des actions de grâces.

5. Car sachez et comprenez que tout fornicateur, ou impudique, ou avare, ce qui est une idolâtrie, n'a point d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu.

6. Que personne ne vous trompe

4. Aut turpitudō, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet ; sed magis gratiarum actio.

5. Hoc enim scitote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi et Dei.

6. * Nemo vos seducat inanibus

netur in vobis. Car, ainsi que le remarque S. Chrys., « sicut (pl. h., iv, 31) amputavit clamorem, ut qui sit iræ vehiculum, ita nunc quoque obscænum sermonem et scurrilitatem, quæ est vehiculum scortationis... : sermones enim sunt viæ rerum. » Hom. xvii, 1. Les païens aussi avaient connu la funeste influence des mauvaises conversations sur les mauvaises mœurs. « Argumentum est luxuriæ... lascivia orationis. » Senec., ep. cxiv. « Obscænitatis verborum per legislatorem exterminanda est de civitate. Ex turpiter enim loquendi licentia sequitur et turpiter facere. Potissimum igitur statim a pueris neque dicant, neque audiant quidquam turpe. » Aristot., Politic., lib. VII, cap. ult. « Abstineas igitur damnandis... Nil dictu frædum visque hæc limina tangat. Maxima debetur puero reverentia. » Juven., Sat. xiv, v. 30, 36, 37, éd Jouveney. Comp. aussi I Cor., xv, 33.

4. — *Turpitudō.* Estius et quelques interprètes, Meyer, Holz., etc., expliquent ce mot dans le sens de « turpiloquium ». Mais, répond Meyer, lorsque l'Apôtre a voulu désigner les conversations immorales, il a bien su employer le mot qu'il fallait. Voy. Col., iii, 8. Cela est vrai. Nous croyons cependant que, d'après le contexte, on est fondé à dire que S. Paul a ici en vue particulièrement l'immoralité dans les conversations. Ce n'était pas inutile à Ephèse, où il régnait une grande liberté d'actions et de paroles. Voy. la préf., § 1. Cette insistance de l'Apôtre à revenir sur ce sujet convient parfaitement à une ép. adressée aux Ephésiens, comme elle conviendrait moins bien à une lettre circulaire. L'Apôtre avait, au sujet des mauvaises conversations, fait la même recommandation aux Corinthiens. Voy. le passage cité dans la note précédente. — *Stultiloquium.* Conversation roulant sur des vanités et des niaiseries. — *Scurrilitas.* La bouffonnerie. « Jocularitatem alio verbo possumus appellare, ut risum moveat audientibus. » S. Paul n'a pas voulu condamner ici, dit S. Jér., cette gaieté douce et réservée au moyen de laquelle les saints, comme S. Aug., S. Grég. de Nazianze, S. Philippe de Néri, S. François de Sales et tant d'autres savaient assaisonner leurs conversations et les rendre agréables.

Comp. Prov., xv, 13. Phil., iv, 4. — *Pertinet.* Grec : « pertinent », ainsi que nous lisons dans S. Jér. et dans le faux Ambr. Ce pluriel, contrairement à ce que pense Estius, nous paraît devoir se rapporter au 2^e et au 3^e substantif, et non pas au premier, pour lequel cette expression semblerait trop faible. Meyer a aussi formulé le même avis. — *Gratiarum actio.* Pl. b., §. 20. Col., ii, 7 ; iii, 15, 17. I Thess., v, 18.

5. — *Scitote intelligentes.* Grec : « estote cognoscentes » ; ou bien « scitote », comme on lit dans S. Jér. — *Quod est idolorum servitus.* Grec : « qui est idololatra. » Ici, comme pl. h., §. 3, les auteurs diffèrent entre eux sur le sens à donner au mot « avarus ». S. Jér. l'interprète comme il l'a fait plus haut. Estius hésite, et Meyer le prend résolument dans le sens ordinaire du mot. Quel que soit le sens que l'on adopte, l'Apôtre, dans l'un ou l'autre cas, énonce ici une grande vérité : car, comme dit fort bien S. Aug., « hoc... colitur quod diligitur. » In ps. lxxvii, n. 20. Comp. Eccli., xxxi, 8. I Cor., vi, 9, 10. Il nous semble cependant difficile de ne pas donner ici au mot « avarus » le sens qu'il a ordinairement. Il va sans dire qu'il ne faut pas prendre dans le sens rigoureux des mots l'expression que l'Apôtre emploie au sujet de l'avare. — *Non habet hereditatem.* Pl. h., i, 11. I Cor., vi, 10. Gal., v, 21. — *Christi et Dei.* Noël Alex., dans son Commentaire, et quelques interprètes modernes ont pensé qu'à cause que, de ces deux subst., le premier seulement est précédé de l'article, l'Apôtre a voulu signifier ici que Jésus-Christ est Dieu. Mais cette remarque s'appuie sur une remarque grammaticale qui ne prouve rien. Voy. Winer, Grammat., p. 115, 7^e éd., 1867. Il est donc préférable de voir ici une gradation. Comp. I Cor., xv, 24-28. Voy. aussi Meyer, p. 242, 4^e éd. 1867. — Remarque aussi l'hébraïsme « omnis... non », pour « nullus ». On retrouve la même expression Rom., iii, 20 et ailleurs, et plusieurs fois dans l'Ancien Testament.

6. — *Nemo vos seducat inanibus verbis.* « Verba quæ decipiunt... inania sunt et vacua. Quæ vero ædificant auditores, plena, cumulata, referta. » S. Jér. Comp. Is., v, 20. Matth.,

verbis : propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiae.

Matth., 24, 4. *Marc.*, 13, 5. *Luc.*, 21, 8. *II Thess.*,

2, 3.

7. Nolite ergo effici participes eorum.

8. Eratis enim aliquando tenebræ; nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate :

9. Fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate :

10. Probantur quid sit beneplacitum Deo :

11. Et nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite.

12. Quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est et dicere.

par de vaines paroles : car à cause de ces choses la colère de Dieu tombe sur les hommes de la défiance.

7. N'ayez donc rien de commun avec eux.

8. Car vous étiez autrefois ténébreux, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de lumière.

9. Or le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité.

10. Recherchez ce qui est agréable à Dieu ;

11. Et ne prenez aucune part aux œuvres infructueuses des ténébreux, mais plutôt condamnez-les.

12. Car ce qu'ils font en secret, il est honteux même de le dire.

vii, 15, 16. — *Propter hæc*. Le pronom se rapporte aux vices dont l'Apôtre vient de parler. *Comp. Col.*, III, 6. — *In filios diffidentiae*. Grec : « incredulitatis », comme *Col.*, III, 6. Voy. *Eph.*, II, 2. Ici S. Paul désigne par cette expression principalement ceux qui refusent d'embrasser l'Évangile, afin de n'être pas obligés de quitter leurs désordres. Mais on peut appliquer cette parole à tous ceux qui refusent d'écouter la doctrine de l'Église, les exhortations de ses ministres, et d'y conformer leur conduite. « De nulla re sic irascitur Deus, quomodo si peccator superbiat, et erectus ac rigidus non flectatur in fletum, nec misericordiam postulet pro delicto. » S. Jér.

8. — *Eratis enim aliquando tenebræ*. Voy. *pl. h.*, IV, 18. « Ex pagano factus est christianus; intendite: ecce in tenebris erat, quando paganus erat; modo jam christianus factus est; Deo gratias... recitatur Apostolus gratulans, fuisistis enim, » etc. S. Aug., in *Ep. Joan tract. I*, n. 11. — *Nunc autem lux in Domino*. « Quando tenebræ, non in Domino : iterum quando lux, non in te, sed in Domino. Quid enim habes quod non accepisti? » Id., *serm. LXVII*, n. 5. « Lux, sed ubi? In Domino. Ergo tenebræ in te, lux in Domino. Quia non tibi potes lucere, accedendo illuminaris, recedendo tenebraris. » Id., *serm. CLXXXII*, n. 6. Gratuité de la vocation à la foi. « Hoc vobis fuit non ex vestra virtute, sed per Dei gratiam. » S. Chrys., *hom. XVIII*, 1. — *Ut filii lucis ambulate*. Il ne suffit donc pas d'avoir en soi la lumière au moyen de la foi, il faut marcher à la clarté de cette lumière, c'est-à-dire il faut agir et vivre selon la foi; en un mot, suivant l'Apôtre,

la lumière nous est donnée pour nous aider à marcher, et la foi pour diriger nos œuvres. Ainsi S. Paul n'admet pas qu'on doive se contenter de la foi sans les œuvres; aussi, dans le verset suivant, les appelle-t-il les fruits de la foi. Les œuvres sont donc dans un rapport aussi nécessaire avec la foi, que les fruits le sont avec l'arbre.

9. — *Lucis*. Les anciens textes grecs imprimés portaient « Spiritus »; mais les critiques sont d'accord aujourd'hui à reconnaître que la véritable leçon est celle de la Vulgate. Aussi Lachmann et Tischendorf l'ont-ils rétabli dans leurs éd. du texte grec. Il faut considérer ce verset comme formant une parenthèse.

10. — *Comp. Rom.*, XII, 2. *I Thess.*, V, 21.

11. — *Nolite communicare*. « Nolite consentire, nolite laudare, nolite approbare, » S. Aug., *serm. LXXXVIII*, n. 19. — *Operibus infructuosis tenebrarum*. L'adjectif que l'Apôtre emploie, dit moins pour signifier plus. Le substantif « tenebrarum » se rapporte à ce qui est dit au §. 9. *Comp. Rom.*, XIII, 12. — *Magis autem redarguite*. « Reprehendite, corripite, coercete. » S. Aug., *ibid.* « Sed hæc salva pace faciendæ sunt, et quantum admittit officium conservandæ unitatis, ne simul eradicetur et triticum. » Id., *Contr. ep. Parmen.*, lib. II, n. 39.

12. — *In occulto*. Quelques auteurs pensent que, par cette expression, S. Paul a fait allusion aux désordres honteux auxquels se livraient les païens dans leurs fêtes nocturnes qu'ils appelaient des mystères, ou bien les disciples de Simon le Magicien et les gnosti-

13. Or tout ce qui est prouvé mauvais est manifesté par la lumière : car tout ce qui est manifesté est lumière.

14. C'est pourquoi l'Écriture dit : Lève-toi, toi qui dors, et ressuscite d'entre les morts, et le Christ t'illuminera.

15. Ayez donc soin, mes frères, de marcher avec prudence, non comme des insensés,

16. Mais comme des hommes sages, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais.

17. Ne soyez donc pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu.

18. Et ne vous enivrez pas de vin, ce qui produit la luxure ; mais soyez remplis de l'Esprit-Saint,

13. Omnia autem quæ arguuntur, a lumine manifestantur : omne enim quod manifestatur, lumen est.

14. Propter quod dicit : Surge qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.

15. Videte itaque, fratres, quomodo caute ambuletis : * non quasi insipientes,

* Col., 4, 5.

16. Sed ut sapientes : * sedimentes tempus, quoniam dies mali sunt.

17. * Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.

* Rom., 12, 2. I Thess., 4, 3.

18. Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria : sed implemini Spiritu sancto,

ques dans leurs réunions de nuit. D'autres, au contraire, croient que, par cette expression, l'Apôtre a voulu continuer sa métaphore de lumière et de ténèbres. Nous croyons que ces deux opinions ne s'excluent pas nécessairement, et qu'on peut les adopter toutes les deux en même temps. Seulement il nous semble que l'allusion aux réunions nocturnes des païens est plus acceptable que celle que l'on veut voir aux réunions des gnostiques, qu'il faut peut-être rapporter à une époque postérieure.

13. — *Quod manifestatur, lumen est.* Ce qui est, au moral comme au physique, sous l'action de la lumière, n'est plus dans les ténèbres, mais devient lumière, c'est-à-dire lumineux. L'Apôtre veut dire que le premier effet de la recommandation qu'il leur a faite au §. 11, sera de mettre en lumière le côté mauvais des actions des infidèles, et de préparer ceux qui les font à la honte et au repentir.

14. — *Propter quod.* Ces mots servent à rattacher le §. 14 au §. précédent. Par cette citation, l'Apôtre veut prouver que Jésus-Christ se servira des bonnes œuvres, des œuvres de lumière faites par les Ephésiens convertis, pour éclairer et amener à lui les infidèles. — *Dicit.* Voy. pl. h., iv, 8 et la note. — *Surge,* etc. Is., lx, 1, et xxvi, 49. Voy., pour l'usage de faire une citation empruntée à des endroits différents de nos saints Livres, Rom., iii, 10-18

et la note. — *Surge qui dormis.* « Numquid possumus per nos resurgere a peccatis quia dicit : Surge, et illuminabit te Christus ? Respondeo : dicendum est, quod ad justificationem impii duo requiruntur, sc. liberum arbitrium cooperans ad resurgendum, et ipsa gratia. Et certe hoc habet liberum arbitrium a gratia præveniente, et postea meritorie operari a gratia subsequente. » S. Thom., lect. v.

15-16. — *Non quasi insipientes, sed ut sapientes.* Ces mots sont l'explication de ce qu'il faut entendre par l'adverbe « caute ». — *Redimentes tempus.* Employez le temps avec réflexion et nullement à la légère, servez-vous-en avec le même soin que vous apportez aux choses qui ont beaucoup de valeur et qui coûtent cher. — *Dies mali sunt.* « Dies malos duæ res faciunt, malitia et miseria. Per malitiam hominum et miseriam hominum ducuntur dies mali... Sed miseria hominum communis est ; non debet malitia esse communis. » S. Aug., serm. clxvii, 1.

18. — *In quo est luxuria.* « Venter mero æstuans cito despumat in libidines. » S. Jér., ep. cxx, ad Magnum, n. 9, éd. Vallars. — *Implemini Spiritu sancto.* « Estne hoc in nostra potestate ? Est certe... Quando nos reddiderimus dignos (avec le secours de la grâce), quid est quod prohibeat ne accedat et advolet Spiritus sanctus ? Neque solum accedet, sed etiam implebit cor nostrum. » S. Chrys., hom. xix, 2.

19. Loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino,

20. Gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo et Patri.

21. Subjecti invicem in timore Christi.

22. * Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino :

* Gen., 3, 16. Coloss., 3, 18. I Pet., 3, 1.

23. * Quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ : ipse, salvator corporis ejus.

* I Cor., 11, 3.

24. Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus.

19. Parlez entre vous avec des psaumes et des hymnes et des cantiques spirituels, chantez et psalmodiez du fond de vos cœurs pour le Seigneur :

20. Rendez grâces toujours et pour tout, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à Dieu et au Père.

21. Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ.

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur ;

23. Parce que l'homme est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Église ; il est le sauveur de son corps.

24. Mais comme l'Église est soumise au Christ, que les femmes le soient à leurs maris en toutes choses.

19. — *Psallentes in cordibus vestris Domino.* « Audiant hæc hi quibus psallendi in Ecclesia officium est ; Deo non voce sed corde cantandum, nec in tragedorum modum guttur et fauces dulci medicamine colliniendas, ut in ecclesia theatra es moduli audiantur et cantica, sed in timore, in opere, in scientia Scripturarum... Sic cantet servus Christi ut non vox canentis, sed verba placeant quæ leguntur. » S. Jér.

20. — *Pro omnibus.* I Thess., v, 18. « Christianorum propria virtus est, etiam in his quæ adversa putantur, referre gratias Creatori, » dit excellemment S. Jér. « Ubique sit gratus [Christianus], nusquam ingratus : et Patri consolanti et blandienti gratus sit, et Patri emendanti et flagellanti et disciplinam danti gratus sit. Amat enim ille semper, sive blandiatur, sive minetur. » S. Aug., in ps. xci, n. 1. — *Deo et Patri.* Il faut entendre ceci de la première personne de la sainte Trinité. Voy. II Cor., 1, 3 et la note.

21. — *Subjecti invicem.* S. Jér. et S. Chrys., hom. xix, 5, ont entendu ceci d'une soumission que tous les chrétiens, même ceux qui sont constitués en dignité, doivent avoir, les inférieurs pour les supérieurs, et ceux-ci ; bien que dans une autre mesure, pour leurs inférieurs. Nous croyons qu'il est préférable de l'entendre de la soumission que les uns doivent aux autres aux différents titres qui vont être énumérés. Le contexte favorise plutôt cette seconde interprétation. Nous nous y rallions avec Estius, Meyer et Bisping. — *In timore.* S. Jér. fait ici une excellente réflexion. « Possumus hic timorem

pro εὐλαβείᾳ, id est *reverentia*, accipere quæ magis vicina est charitati. Nequaquam enim convenit Ephesius ut timore quid faciant, et non dilectione Christi. » — *Christi.* S. Chrys. et les éd. Elzévir portent : « Dei ». Mais les critiques et les éditeurs de nos jours ont encore ici reconnu une fois de plus que la Vulgate représente la véritable leçon primitive.

22. — *Subditæ sint.* Les critiques pensent qu'il n'y avait pas de verbe dans le texte grec, ainsi que nous l'apprend S. Jér. « Hoc quod in latinis exemplaribus additum est, *subditæ sint*, in græcis codicibus non habetur. — *Sicut Domino.* Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comp. I Cor., xi, 3.

23. — *Vir caput est mulieris.* « Si caput est vir, melius debet vivere vir et præcedere in omnibus bonis factis uxorem suam ; ut illa imitetur virum, et sequatur caput suum... Uniuscujusque domus habet caput virum, et tamquam corpus feminam. Quo caput ducit, illuc debet corpus sequi. Quare ergo vult caput ire, quo non vult ut corpus sequatur ? quare vult ire vir quo non vult ut uxor sequatur ? » S. Aug., serm. ix, n. 3. — *Corporis ejus.* Le pronom n'est pas dans le grec ; il manque même dans les plus anciens mss. latins. S. Jér. ne l'a pas lu. Le corps de Jésus-Christ, c'est son Église (voy. pl. h., 1, 23) ; il en est le sauveur (voy. pl. b., 77. 23-27). On peut inférer de ces paroles de S. Paul « extra Ecclesiam frustra sperari salutem. Est enim cum exclusione intelligendum quod dicitur Christus salvator sui corporis. » Estius. Nous avons préféré énoncer ceci avec les paroles mêmes de

25. Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle ;

26. Afin de la sanctifier, la purifiant par le baptême d'eau dans la parole de vie,

27. Afin de s'offrir à lui-même une Église glorieuse, n'ayant ni tache ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et immaculée.

28. Ainsi les maris doivent aimer aussi leurs femmes comme leurs propres corps. Qui aime sa femme s'aime lui-même.

29. Car jamais personne n'a hai sa propre chair ; mais il la nourrit et l'entretient, comme fait le Christ pour l'Église :

30. Parce que nous sommes membres de son corps, de sa chair et de ses os.

31. C'est pourquoi l'homme lais-

25.* Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea,

26. Ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ,

27. Ut exhiberet ipsi sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata.

28. Ita et viri debent diligere uxores suas ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit.

29. Nemo enim unquam carnem suam odio habuit : sed nutrit et fovet eam, sicut et Christus Ecclesiam :

30. Quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus et de ossibus ejus.

31.* Propter hoc relinquet homo

ce. savant et pieux commentateur, qui jouit comme théologien d'une si grande réputation.

26. — *Mundans lavacro aquæ.* Toute la Tradition a vu ici une allusion au sacrement du baptême et à ses effets. « Quid est baptismus Christi? Lavacrum aquæ in verbo. » S. Aug., in Joan. tract. XV, n. 4. Comp. I Cor., vi, 11. Tit., iii, 5. — *In verbo.* S. Chrys., hom. xx, 2, unit ces mots à « mundans, » etc., et explique ceci de la forme sacramentelle, qui consiste, pour le baptême, dans la formule : « Ego te baptizo, » etc. Mais S. Jér., S. Aug., Estius, et, parmi les modernes, Meyer et Bisping les rapportent au verbe « sanctificaret », et entendent par « in verbo » la prédication de l'Évangile. Ce second sentiment est préférable au premier. Comp. Rom., x, 8. Jac., i, 18, I Petr., i, 23. D'autant plus que l'Apôtre aurait bien pu dire, si par le mot « verbo » il avait voulu faire allusion à la forme sacramentelle, « lavacro aquæ et verbo. » — *Vitæ.* Ce subst. manque dans le grec, dans les anciens mss. latins, dans S. Jér., dans S. Aug. (Voy. la citation au commencement de cette note.) Bien plus, le Catéchisme du Conc. de Trente a cité ce verset sans ce subst. Voy. p. II, cap. II, § 5.

27. — Passage dogmatique en faveur de la sainteté de l'Église de Jésus-Christ. « Nunc autem dicit corpus Christi, quod est Ecclesia :

Quid est quod mihi calumniantur superbi, quasi me maculent aliena peccata?... Numquid malorum sunt sacramenta quæ accipio? numquid eorum vitæ factisque consentiendo communico? » S. Aug., in ps. cxxxviii, n. 27.

29. — On aurait tort de se prévaloir de ce verset pour attaquer la pénitence, la mortification et les austérités des saints. Comp. Rom., xiii, 14. I Cor., ix, 27. Voy. à ce sujet un beau mais long passage de Tertullien, de Resurrect. carn., cap. viii.

30. — La première partie de ce verset n'offre aucune difficulté : nous sommes bien les membres de l'Église, et par conséquent du corps de Jésus-Christ. Pour le reste du verset, il y a deux remarques à faire. 1° Ces mots manquent dans les deux principaux mss. A, B, et dans les deux mss. 17 et 67 ; mais ils se lisent dans six mss. majuscules, dans le plus grand nombre des Pères latins et grecs : en sorte que la partie saine des critiques donne ici la préférence à la leçon de la Vulgate. Voy. Meyer et Bisping. 2° Nous sommes de la chair et des os de Jésus-Christ, en tant que nous appartenons à l'Église, qui est son corps et dont il est le chef.

31. — *Et erunt duo in carne una.* « Fit ergo tamquam ex duobus una quædam per-

patrem et matrem suam, et adhærebit uxori suæ: et ** erunt duo in carne una.

*Gen., 2, 24. Matth., 19, 5. Marc., 10, 7.** I Cor., 1, 6, 16.

32. Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia.

33. Verumtamen et vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut seipsum diligat: uxor autem timeat virum suum.

sera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme: et ils seront deux dans une seule chair.

32. Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église.

33. Que chacun de vous donc aime aussi sa femme comme lui-même, et que la femme craigne son mari.

CHAPITRE VI.

Devoirs mutuels des enfants et des pères (ŷŷ. 1-4), des serviteurs et des maîtres. (ŷŷ. 5-9.) — Armes spirituelles du chrétien dans sa lutte contre le démon. (ŷŷ. 10-17.) — Il recommande aux Éphésiens de prier pour tous, et pour lui en particulier. (ŷŷ. 18-20.) — Il leur envoie Tychique. (ŷŷ. 21-22.) — Salutations. (ŷŷ. 23-24.)

1. Filii, obedite parentibus vestris in Domino: hoc enim justum est.

1. Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur: car cela est juste.

sona, ex capite et corpore, ex sponso et sponsa. » S. Aug., in ps. xxx, enarr. II, n. 4. « Caput mulieris vir. Sive ergo dicam caput et corpus, sive dicam sponsus et sponsa, unum intelligite. » Serm. cccxli, n. 12.

32. — Voici ce que dit sur ce texte le savant P. Perrone, le prince des théologiens contemporains: « Quamvis hæc verba per se satis non evincant christianorum conjugium vere et proprie esse sacramentum..., tamen si ecclesiasticæ interpretationis ratio habeatur, inde effici potest hujusmodi verba proprio quodam sensu ad sacramentum matrimonii christiani maxime pertinere; adeoque quod per se satis innunt ac insinuant, accedente catholica interpretatione etiam certo demonstrant. » De Matrim. christ., t. I, cap. I, art. 3. Voy. aussi le même auteur, Prælect. theol., de Matrim., § 10. En effet, le S. Concile de Trente, sess. XXIV, doctr. de Sac. Matrim., dit que « Paulus apostolus innunt » ce qui concerne la doctrine catholique au sujet du sacrement du mariage. Voy. Estius, in IV Sent., dist. xxvi, § 7. Mais les Pères, en nommant le mariage des chrétiens un sacre-

ment dans le sens rigoureux du mot, ont fait allusion à notre texte. S. Iren., Adv. hæres., lib. I, cap. viii, n. 4. Orig., hom. x, in Num., t. II, p. 305, éd. Delarue. Clém. d'Alex., Stromat., lib. III, art. 2. S. Jér., S. Chrys., Théodoret, le faux Ambr., dans leurs comment. S. Aug., de Nupt. et Concup., lib. I, capp. x, xvii, et ailleurs. Les rituels ou sacramentaires de l'Orient et de l'Occident y ont fait une allusion constante, universelle. Donc nous pouvons conclure que ce texte, interprété par la tradition catholique, constitue une preuve dogmatique en faveur de la doctrine catholique qui reconnaît dans le mariage des chrétiens un des sept sacrements de la nouvelle loi institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voy. le Conc. de Trent., loc. cit., can. 1. Catech. Rom., part. II, cap. viii, §§ 16, 17.

33. — « Talia Christus videns.... gaudet, his pacem suam mittit. Ubi duo, ibi et ipse: ubi et ipse, ibi et Malus non est. » Tertull., ad Uxor., lib. II, cap. ult.

1. — « Dixit de viro, dixit de muliere, qui est secundus principatus; jam pergit ad ter-

2. Honore ton père et ta mère, c'est le premier commandement avec une promesse,

3. Afin que tout aille bien pour toi et que tu vives longtemps sur la terre.

4. Et vous, pères, ne provoquez pas vos fils à la colère; mais élevez-les dans la discipline et corrigez-les selon le Seigneur.

5. Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et respect, dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ même;

6. Ne les servez pas parce qu'ils ont l'œil sur vous, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs du Christ faisant de bon cœur la volonté de Dieu.

7. Servez avec bonne volonté, comme *servant* le Seigneur, et non les hommes :

8. Sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense de tout le bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave ou libre.

9. Et vous, maîtres, faites de même

2. * Honora patrem tuum, et matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione :

* *Ex.*, 20, 12. *Deut.*, 5, 16. *Eccl.*, 3, 9. *Matth.*, 15, 4. *Marc.*, 7, 10. *Coloss.*, 3, 20.

3. Ut bene sit tibi, et sis longævus super terram.

4. Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros: sed educate illos in disciplina et correptione Domini.

5. * Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo :

* *Col.*, 3, 22. *Tit.*, 2, 9. *I Pet.*, 2, 18.

6. Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi facientes voluntatem Dei ex animo,

7. Cum bona voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus :

8. Scientes quoniam unusquisque, quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber.

9. Et vos, domini, eadem facite

tium: is autem est filiorum. Nam uxori quidem imperat maritus, filijs autem et vir et mulier. » S. Chrys., hom. xxi, 1.

2. — *Honora patrem tuum et matrem tuam.* « Vide quomodo basim admirabilem posuerit viæ virtutis, nempe in parentes honorem et reverentiam, et jure quidem,.... quoniam et ante omnia ipsi post Deum fuerunt auctores vitæ. Quare merito primi bonorum nostrorum fructum perceperint, et tunc alii omnes homines. » Id., ibid. — *Primum in promissione.* « Non ipsum dixit primum ordine, sed promissione », dit encore S. Chrys.

4. — *Et vos, patres.* Ceci s'applique aussi à tous ceux qui sont constitués en dignité. — *Nolite ad iracundiam, etc.* Comp. *Coloss.*, III, 21. — *In disciplina et correptione.* Voy. *Prov.*, xxiii, 13; 14. *Eccl.*, xxx, 1-13. — *Domini.* « Quomodo enim non est absurdum ad artes quidem mittere et ad ludum litterarium, et pro eo omnia facere; in disciplina autem Dei et admonitione pueros non educare?... Maxime vos mulieres, illas mulieres

admirandas æmulamini. Imitare Annam (la mère de Samuel), disce quid illa fecerit : eum statim deduxit in templum. » S. Chrys., hom. xxi, 2. Nous engageons vivement nos lecteurs à lire tout ce beau paragraphe, qu'on peut ainsi résumer : « Omnia a nobis postulantur [filiorum] educationi in disciplina et admonitione Domini. »

6. — *Non ad oculum servientes.* « Ut idipsum quod subduntur dominis suis, non eos oderint, aut fallacis promereri desiderent. » S. Aug., in Ep. ad Rom., propos. LXXIV.

7. — « Non timore subdolo, sed fideli dilectione serviendo. » S. Aug., de Civ. Dei, lib. XIX, cap. xv. — *Sicut Domino, et non hominibus.* « Cum enim Christo jubente servus homini, non illi servis, sed illi qui jussit. » Id., in ps. cxxiv, n. 7.

9. — « Hominibus autem, illo pacis ordine quo alii subjecti sunt, sicut prodest humilitas servientibus, ita nocet superbia dominantibus. » S. Aug., de Civ. Dei, lib. XIX, cap.

illis, remittentes minas : scientes quia et illorum, et vester Dominus est in cœlis : * et personarum acceptio non est apud eum.

* *Deut.*, 10, 17. *II Par.*, 19, 7. *Job.*, 34, 19. *Sap.*, 6, 8. *Eccli.*, 35, 15. *Act.*, 10, 34. *Rom.*, 2, 11, *Col.*, 3, 25. *I Petr.*, 1, 17.

10. De cetero, fratres, confortamini in Domino, et in potentia virtutis ejus.

11. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.

12. Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem : sed adversus principes, et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae, in cœlestibus.

13. Propterea accipite armaturam

envers eux, leur épargnant les menaces, sachant que leur Seigneur et le vôtre est dans le ciel, et que chez lui il n'y a pas acception de personnes.

10. Pour le reste, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu.

11. Revêtez-vous de l'armure de Dieu, afin de pouvoir résister aux embûches du diable.

12. Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances, contre les gouverneurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

13. C'est pourquoi prenez l'ar-

xv. « Ordinata imperandi obediendique concordia cohabitantium [refertur] ad ordinatam imperandi obediendique concordiam civium. » Id., *ibid.*, cap. xvi. Que le lecteur nous permette de citer de bien belles paroles de Sénèque, ep. XLVII. « Servi sunt, imo homines, imo contubernales, imo humiles amici, imo conservi. Arrogantiae proverbium est, totidem esse hostes, quot servos. Non habemus illos hostes, sed facimus. Sicut cum inferiore vivas, quemadmodum tecum superiorem velles vivere. » Est-ce que dans ces paroles on n'entend pas comme un vague écho des conversations que Sénèque a eu le bonheur d'avoir avec S. Paul, mais dont il a eu le malheur de ne pas profiter pour le salut de son âme ?

10. — Ce n'est pas en nous ni en nos propres forces que nous devons placer notre confiance, surtout dans la grande affaire du salut, mais dans la toute-puissance miséricordieuse de Dieu.

11. — *Adversus insidias.* « Non dixit adversus pugnas, neque adversus bella, sed adversus insidias; neque enim incaute et aperte nobiscum bellum gerit inimicus, sed ex insidiis. » S. Chrys., hom. xxii, 3. Comp. *I Petr.*, v, 8.

12. — *Adversus carnem et sanguinem.* Expression hébraïque qui désigne l'homme. Voy. Gal., i, 16 et la note. « Id est, adversus homines, quos videtis sævire in vos. Vasa sunt, alius utitur : organa sunt, alius tangit. » S. Aug., serm. LXVII, al. de Verb. Dom. 8, n. 4. — *Principes et potestates.* Comp. pl. h., i, 21; iii, 10 et les notes. — *Rectores mundi.* « Ne male intelligas, exponit quid sit

mundus cujus sunt illi rectores. » S. Aug., *ibid.*, n. 5. « Cujus mundi? cæli et terræ? Absit. Hujus mundi non est rector nisi Creator. Sed quem dicit mundum? Amatores mundi. » Id., in ps. xxx, serm. III, n. 2. Voy. aussi in ps. xxxiv, serm. I, n. 4. « Mundi dixit impiorum et iniquorum, mundi dixit de quo dicit Evangelium : Et mundus eum non cognovit. » In ps. lvi, n. 4. — *Tenebrarum harum.* S. Aug. a expliqué ceci en plusieurs endroits des méchants et des infidèles, qu'il appelle les enfants des ténèbres. Il est préférable cependant d'entendre ces mots du monde sublunaire, de l'air, qui est rempli des mauvais esprits. Voy. pl. h., ii, 2 et la note. — *Spiritualia nequitiae.* Pour « spiritus nequam ». « Quia spirituales sunt et nequissimi. » S. Thom., lèct. III. Voy. pl. h., 7, 16. — *In cœlestibus.* Voy. II, 2.

13. — *Armaturam Dei.* Pour vaincre de pareils ennemis, il nous faut des armes supérieures à celles de l'homme; et c'est Dieu qui nous les fournit. — *Ut possitis resistere.* Si ergo est bellum, si tales sunt acies, si incorporei principes, si mundi rectores, si spiritualia nequitiae; quomodo, dic quæso, deliciis indulges?... Quomodo inermes superare poterimus? Hæc unusquisque sibi dicat quotidie..., quando quærit hanc mollem vitam lubricam et inconstantem. » S. Chrys., hom. xxii, 4. — *In die malo.* Cette expression ne doit pas s'entendre de la vie présente, comme le pense le S. Docteur Chrys., mais des moments dangereux, des moments de tentations violentes. Comp. Ps. xl, 2. « Diem malum vocat diem pugnae. » Théodoret. — *Et in om-*

mure de Dieu, afin que vous puissiez résister au jour mauvais et demeurer parfaits en toutes choses.

14. Soyez donc fermes, ceignant vos reins de la vérité, et revêtus de la cuirasse de la justice,

15. Et les pieds chaussés pour être préparés à l'Évangile de paix;

16. Prenant surtout le bouclier de la foi, pour que vous puissiez éteindre sur lui tous les traits enflammés du malin esprit.

17. Prenez aussi le casque du salut et le glaive de l'esprit (qui est la parole de Dieu).

18. Priez en tout temps en esprit par toute sorte de prières et de supplications, et veillez ainsi avec

Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus perfecti stare.

14. State ergo succincti lumbos vestros in veritate, et induti lorica[m] justitiæ,

15. Et calceati pedes in præparatione Evangelii pacis :

16. In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere :

17. * Et galeam salutis assumite, et gladium spiritus (quod est verbum Dei) ,

Is., 59, 17. *I Thess.*, 5, 8.

18. Per omnem orationem et obsecrationem orantes omni tempore in spiritu: et in ipso * vigilantes in

nibus perfecti. C'est-à-dire, afin que, ayant pris toutes vos précautions, étant bien armés, vous puissiez *stare*, vous tenir debout, résister et ne pas tomber. Remarquez ce verbe, qui, ici et pl. h., *ÿ. 11*, indique la fermeté du chrétien, qui, avec l'aide de la grâce, se tient debout au milieu des attaques du démon, sans pouvoir être renversé ou jeté à terre. « Qui rei militaris sunt periti sciunt quanta sit standi peritia. Nam si in pugilibus, et iis qui luctantur, hoc ante alia ludimagister præcipit, nempe stare, multo magis in bellis et rebus militaribus ». S. Chrys., hom. xxiii, 4.

14. — *State ergo.* Remarquez la répétition de ce verbe. — *Succincti lumbos vestros in veritate.* L'Apôtre fait allusion au passage d'Isaïe, xi, 5, selon les LXX, où on lit: « veritate cinctus renes. » « Ergo nullum diligamus mendacium; res omnes tractemus in veritate. » S. Chrys., ubi supra. Comp. Luc., xii, 35. — *Lorica[m] justitiæ.* *Is.*, lxx, 17. *I Thess.*, v, 8.

15. — *In præparatione.* Afin d'être en mesure d'annoncer partout l'Évangile, selon que l'exigera la volonté de Dieu. « Præparatio Evangelii (pour les simples fidèles aussi bien que pour les ministres chargés de l'annoncer), nihil aliud est nisi vita optima. » S. Chrys., hom. xxiv, 1. Comp., pour la métaphore que l'Apôtre emploie ici, Rom., x, 15 et la note. Théodoret donne une autre explication de l'expression « in præparatione, » etc., qui n'est pas à dédaigner: « Evangelii cursum implete. » — *Pacis.* « Posuit autem pacem, » dit fort bien Théodoret, « quia belli meminerat: ut inter nos quidem invicem et cum communi Domino pa-

cem habeamus, cum solo autem diabolo et cum illius phalange conflagamus. »

16. — *Scutum fidei.* « Merito fidem nominat scutum. Sicut enim scutum ante totum corpus ponitur veluti propugnaculum, quasi sit murus; ita etiam et fides. » S. Chrys., hom. xxiv, 1. « Hostem visibilem, » dit de son côté le grand S. Aug., « vincis feriendo, invisibilem vincis credendo.... Invisibilis est hostis diabolus, invisibile est et credere. » Serm. lxxvii, n. 5. Voy. Hebr., xi, tout le chap., et surtout 33-38, et I Joan., v, 4. — *Ignæa.* Grec: « ignita », ainsi qu'on lit dans S. Jér. Quelle figure hardie, et quelle énergie dans cette expression des traits de feu que nous lance l'ennemi du salut! Ces traits, ce sont « tentationes... et nefariæ cupiditates. » S. Chrys., ubi supra.

17. — *Galeam salutis.* Ici se termine la nomenclature des armes défensives du chrétien. — *Gladium spiritus.* Voici maintenant son arme offensive. — *Quod est verbum Dei.* Ceci se rapporte au glaive. Par la parole de Dieu, l'Apôtre entend ici particulièrement tout ce qui nous a été révélé, et qui est l'objet de notre foi et de notre espérance. Mais rien n'empêche que nous n'entendions aussi les enseignements de la sainte Écriture: car notre divin Sauveur a vaincu et mis en fuite le tentateur par cette arme toute-puissante de la parole de Dieu. Math., iv, 1-11.

18. — *In spiritu.* Comp. I Cor., xiv, 14, 15 et les notes. — *Pro omnibus sanctis.* « Publica est nobis et communis oratio: et quando oramus, non pro uno, sed pro toto populo oramus; quia totus populus unum sumus. Deus pacis et concordie Magister qui docuit

• **omni instantia, et obsecratione pro omnibus sanctis :**

19. * Et pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium Evangelii :

* *Coloss.*, 4, 2.

20. Pro quo legatione fungor in catena, ita ut in ipso audeam, prout oportet me, loqui.

21. Ut autem et vos sciatis quæ circa me sunt, quid agam : omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater, et fidelis minister in Domino :

22. Quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis quæ circa nos sunt, et consoletur corda vestra.

23. Pax fratribus, et charitas cum fide, a Deo Patre, et Domino Jesu Christo.

24. Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.

une persévérance continuelle à prier pour tous les saints,

19. Et pour moi, afin que la parole me soit donnée, lorsque j'ouvrirai ma bouche avec confiance, afin de faire connaître le mystère de l'Évangile,

20. Pour lequel je remplis la fonction d'ambassadeur dans les chaînes, afin que j'ose en parler comme il faut que je le fasse.

21. Mais pour que vous sachiez en quelles circonstances je me trouve et ce que je fais, Tychique, notre frère très-cher et fidèle ministre du Seigneur, vous fera connaître toutes choses.

22. Je l'ai envoyé précisément pour que vous connaissiez ce qui nous concerne et pour qu'il console vos cœurs.

23. Paix aux frères et charité avec la foi, par Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ.

24. Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une pureté incorruptible. Amen.

unitatem, sic orare unum pro omnibus voluit, quo modo et in uno omnes ipse portavit. » S. Cyr., de Orat. Dom.

20.—*Pro quo legatione fungor in catena.* Car son emprisonnement faisait partie du ministère qu'il remplissait. Luc., XXI, 12. — *In ipso.* Ceci se rapporte aux deux subst. « mysterium Evangelii. »

21.—*Tychicus.* Act., XX, 4. Col., IV, 7. II Tim., IV, 12. Tit., III, 12. — *Fidelis minister.* Grec : διάκονος. Quelques interprètes ont conclu de ce mot que Tychique était diacre. Il n'y aurait rien là d'impossible. La tradition veut qu'il ait été plus tard évêque de Chalcedoine, en Bithynie. Dans les Martyrologes d'Usuard et d'Adon, sa fête est marquée le 19 avril. Le premier de ces deux Martyrologes le qualifie de diacre; ce qui n'est pas probable.

23.—*Magna tria dixit: pax, charitas, fides.* A fine cœpit, ad initium terminavit. Initium enim est in fide, finis in pace. » S. Aug., serm. CLXVIII, n. 12. « A quo ergo pax et charitas, ab illo est et fides, propter quod ab illo

eam non solum augeri habentibus, verum etiam non habentibus poscimus dari. » Id., de Dono Persev., cap. XVII, n. 44. — *Fratribus.* Par ce mot, l'Apôtre indique que cette salutation et ce souhait s'adressent, non-seulement aux chrétiens d'Éphèse, mais à ceux des Églises voisines. Mais on aurait tort d'en conclure que notre épître était une circulaire. Remarquez que l'Apôtre ne souhaite pas à ses lecteurs la foi *seulement*, mais aussi la charité; ce qui implique nécessairement les œuvres.

24.—*In incorruptione.* Le mot de la Vulgate signifie « avec chasteté, avec une vie chaste ». Mais il faut avouer que, dans ce sens, cette phrase présente quelque chose d'insolite. Qu'est-ce qu'aimer Jésus-Christ par une vie chaste ? Le grec a un autre sens, qui satisfait mieux le lecteur : ἐν ἀφασίᾳ peut aussi signifier « sans relâche, sans interruption. » Voy. Grimm, p. 59. Meyer et Bisping ont préféré ce second sens. La Vulgate, en traduisant mot-à-mot, a peut-être nui à la clarté de la phrase.